TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9187 — 20 PAGES — MARDI 30 JUILLET 1974

LA FIN DE L'O.R.T.F.

Le plus dur reste à faire

LIRE PAGE 6 L'ARTICLE DE PATRICK FRANCES



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 11

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Vers la décolonisation de l'Afrique portugaise

Joie des partis de gauche, et d'abord du parti communiste, qui invitent les Portugais à des manifestations massives de soutien ; satisfaction aux Nations unies, où M. Kurt Waldheim doit cependant différer son voyage à Lisbonne en raison de la crise chypriote ; première réaction très favorable de M. Luis Cabral, dirigeant du P.A.I.G.C. ; réserves du Front de libération du Mozambique, qui estime que toutes ses revendications ne sont pas satisfaites ; enfin, silence des mouvements de libération de l'Angola, empêtrés dans des querelles internes que la réunion de quatre chefs d'Etats africains dimanche à Bukavu n'a pas complètement dissipées : le discours du général Spinola annonçant le samedi 27 juillet, à la radio et à la télévision, que le Portugal était prêt à « accueillir toutes les initiatives en vue de préparer et d'exécuter le processus de décolonisation en Afrique avec l'acceptation immédiate du droit à l'indépendance politique » illustre tout d'abord l'alignement attendu du chef de l'Etat portugais sur les thèses du mouvement des « capitaines » et des formations de la gauche, socialistes et communistes.

C'est un autre plan, plus lent, plus prudent, que préconisait l'ancien commandant en chef en Guinée-Bissau lorsqu'il fut appelé en avril dernier par les jeunes officiers à prendre la tête d'un soulèvement qu'il n'avait pas organisé. Le général Spinola admettait le principe de l'autodétermination en espérant que son application loyale permettrait aux Africains de se prononcer pour le maintien de liens aussi étroits que possible avec l'ancienne métropole. Il misait sur une formule fédérative que lui-même avait définie dans son livre « le Portugal et son avenir ».

Pour gagner ce pari difficile, il lui fallait du temps. Les « capitaines », bouillant de respecter leurs promesses et d'appliquer leur programme, devenu programme officiel du gouvernement en mai dernier, en ont jugé autrement. Les réserves de plus en plus nombreuses exprimées ces dernières semaines par le chef de l'Etat à l'égard d'un processus de décolonisation jugé trop audacieux sont en grande partie à l'origine de la crise de juillet, qui a finalement contraint les « capitaines » à faire la preuve de leur force politique et à apparaître au premier plan.

Les partis de gauche, présents dans la coalition gouvernementale et les représentants du Mouvement des forces armées préconisaient ouvertement depuis le 25 avril la reconnaissance du droit à l'indépendance des populations des territoires d'outre-mer. On pouvait donc penser que leur victoire de juillet allait d'abord se traduire par une décision spectaculaire en Afrique. En fait, le combat d'arrière-garde du général Spinola n'est pas tout à fait terminé. Il a obtenu une modification de la loi sur la décolonisation lui accordant le privilège de signer les documents « ad hoc ». Il entend donc encore se réserver le dernier mot.

Les obstacles, nombreux et complexes, qui jalonnent la route de l'accession des territoires portugais à une indépendance authentique ne sont pas surmontés. Mais le mouvement vers la paix semble irréversible. La fraternisation entre Portugais et Africains, déjà sensible en Guinée-Bissau, s'esquisse au Mozambique et même en Angola, malgré les graves affrontements raciaux de ces dernières semaines.

Le discours du général Spinola rompt officiellement avec une longue tradition d'immobilisme et il contribue à cette dynamique de la paix nécessaire et de la coopération souhaitable. En ce sens, il est juste aussi de le qualifier d'historique.

ACCEPTÉ PAR LA GRÈCE

Le projet britannique de compromis sur Chypre se heurte encore aux réserves de la Turquie

Les ministres des affaires étrangères de Grande-Bretagne, de Grèce et de Turquie se sont séparés lundi 29 juillet à l'aube, à l'issue d'un marathon diplomatique commencé dans l'après-midi de dimanche, après avoir mis au point un projet de résolution pour le rétablissement de la paix à Chypre. M. Mavros, le nouveau chef de la diplomatie grecque, a déjà fait savoir que son gouvernement approuvait « sans réserves » ce texte, mais les instructions adressées d'Ankara à son collègue turc, M. Gunes, ne lui avaient pas permis, lundi en début d'après-midi, de donner son accord.

Le chef du gouvernement d'Ankara, M. Bulent Ecevit, a déclaré, lundi matin, à l'issue d'une réunion du cabinet consacrée à l'examen du projet de résolution, que l'accord serait signé dans la journée « ou ne le serait jamais ». M. Ecevit a réaffirmé, en outre, la décision « irrévocable » de son pays de poursuivre l'envoi de renforts aux forces turques à Chypre.

A la question « Où en est la conférence ? », M. Mavros a répondu : « Nulle part. » Interrogé pour savoir si elle était dans l'impasse, il a répondu : « Je crois que oui. »

A Moscou, le gouvernement soviétique a demandé le retour de Mgr Makarios à Chypre et l'évacuation de toutes les forces étrangères de l'île. L'U.R.S.S. a nommé un observateur auprès de la conférence de Genève et a provoqué une réunion du Conseil de sécurité, auquel elle a demandé d'envoyer une mission à Chypre.

De notre envoyé spécial

Genève. — Après toute une nuit de conversations que les ministres des affaires étrangères des trois puissances garantes du statut de Chypre — Grande-Bretagne, Grèce, Turquie, — avaient commencées dimanche à 16 heures au Palais des Nations à Genève, l'accord entre les Turcs et les Grecs paraissait à portée de la main. Le ministre grec des affaires étrangères, M. Mavros, que les journalistes surprenaient à 5 heures lundi en train de se promener dans le parc du palais, paraissait tout à fait détendu. Il leur déclarait : « *La rédaction de la résolution finale est terminée. Elle est acceptée sans réserve par la Grèce. Nous attendons que le conseil des ministres turc convoqué pour 5 h. 30 l'approuve. Si Ankara l'accepte, la résolution sera signée ce matin à Genève* »

Interrogé sur le contenu de cette résolution, M. Mavros se contentait de dire qu'elle concernait essentiellement le cessez-le-feu, mais qu'elle prévoyait la réunion sous huitaine d'une deuxième conférence au même niveau pour aborder l'étude des problèmes politiques.

Ainsi, l'épreuve de force diplomatique engagée jeudi dernier par les Grecs et les Turcs à Genève semblait proche de sa fin. Mais on devait s'apercevoir bientôt qu'on allait trop vite en besogne et qu'il restait encore beaucoup de difficultés à surmonter. Il s'agissait, selon les Grecs, de complications « orientales » d'ordre mineur dues au comportement des Turcs. Mais après quarante-huit heures de négociations intensives, de jour et de nuit, dans les coulisses du Palais, avec de continuels retournements, il n'était plus possible de faire le moindre pronostic. On a appris en tout cas que le premier ministre turc, M. Ecevit, avait appelé au téléphone M. Callaghan après le conseil des ministres tenu à Ankara. On ne sait pas ce que le premier ministre turc a dit au secrétaire au Foreign Office, mais, à la suite de ce coup de téléphone, M. Callaghan n'a pas hésité à réveiller M. Mavros pour le prier de venir le voir au Palais des Nations. A la suite de l'entretien de deux heures qu'ont les deux ministres, M. Mavros a paru à tous les journalistes qui l'interrogeaient extrêmement fatigué et nerveux. Il n'a guère levé le voile sur l'évolution de la négociation, mais tout le monde a compris que de nouvelles et graves difficultés avaient surgi et que les Turcs se montraient très peu conciliants. Dans ces conditions, M. Mavros avait l'intention de se rendre à Bruxelles pour exposer la situation au Conseil de l'OTAN, qui se réunit ce lundi à 16 heures. Pour sa part, M. Callaghan aurait mis en demeure les Grecs et les Turcs de donner une réponse définitive avant midi sur le texte mis au point au cours de la nuit. Sinon, le secrétaire au Foreign Office considérerait sa mission terminée et reprendrait l'avion pour Londres.

JEAN SCHWOEBEL.

(Lire la suite page 4.)

APRÈS DIX JOURS DE DÉSORDRES

Le retour au calme dans les prisons paraît dépendre des décisions du prochain conseil des ministres

Malgré les appels à la fermeté lancés, vendredi 26 juillet, par M. Jean Lecanuet (« nous ne céderons ni au chantage ni à la violence »), les désordres, qui durent maintenant depuis dix jours, ont persisté durant tout le week-end dans un grand nombre d'établissements pénitentiaires. A la maison d'arrêt de La Talaudière, près de Saint-Etienne, un détenu a été tué par un surveillant.

Pour leur part, les surveillants éprouvent une inquiétude grandissante devant ces mouvements. De sorte que le retour à l'ordre paraît, de l'avis général, largement dependre des décisions qui devront être prises au conseil des ministres du 31 juillet après que M. Giscard d'Estaing eut déclaré, lors de sa réunion de presse, que la détention était la privation de la liberté et rien d'autre.

A NOS LECTEURS

Une nouvelle fois les quotidiens sont contraints d'augmenter leur prix de vente. Aux raisons qui sont exposées par la Fédération nationale de la presse française (1), il faut ajouter la stagnation du marché de la publicité, dont la surface dans la presse a globalement diminué de 7 % entre le premier semestre de 1973 et le premier semestre de 1974.

« Le Monde » est, depuis l'origine, vendu à un prix plus élevé que celui des quotidiens d'information générale. Nous avons déjà eu l'occasion de démontrer à nos lecteurs que le sacrifice que nous leur avons ainsi demandé depuis 1944 n'avait pas été consenti en vain, puisque la différence de prix ainsi cumulée a permis le financement de la totalité de nos investissements. C'est de cette petite différence journalière que dépendait et dépend la survie du « Monde ».

Aujourd'hui, la diffusion du « Monde » rejoint et dépasse parfois celle des principaux quotidiens, mais nous considérons néanmoins que la différence de prix demeure justifiée. Tout d'abord, la conception même de notre journal implique une couverture de l'information, notamment internationale, plus copieuse et plus coûteuse. Ensuite, n'étant intégré à aucun groupe de presse et ne pouvant compter que sur ses propres ressources, « le Monde » ne dispose d'aucune recette extérieure qui puisse lui permettre de supporter un déficit même temporaire. Aucun grand hebdomadaire, aucune maison d'édition, aucune écurie de courses, ne peut ou ne pourra venir à la rescousse.

« Le Monde » a cependant décidé de surseoir provisoirement à une augmentation qui serait utile mais qui n'est pas encore indispensable. Les importants progrès de notre diffusion (+ 13 % au cours du premier semestre) et le maintien de la surface publicitaire grâce à la bonne tenue des « annonces classées » ont assuré l'équilibre de l'exploitation pour les six premiers mois malgré l'importante augmentation du prix de revient.

Comme nous l'avions fait en 1968, au moment où les quotidiens avaient porté leur prix de vente à 50 centimes, nous ne dépasserons pas, pour l'instant, le « prix plancher » de 1 franc. Mais, nous nous réservons d'appliquer ultérieurement — lorsque nous y serons contraints — un prix supérieur.

(1) Lire page 13.

Le courage de déplaire

Par PHILIPPE BOUCHER

Secrétaire à la maison du roi depuis le mois de juillet 1775, chargé à ce titre des prisons, Malesherbes écrit, le 7 octobre suivant, à l'intendant du Languedoc : « *Il nous reste à parler de la sensation que produit l'espérance de la liberté dans les prisons... Vous proposez pour remède à ce mal, qui est très réel, d'envoyer un commissaire des guerres dans chaque prison pour y recevoir les plaintes et les dépositions des prisonniers. Je crois que ce parti sera le meilleur à prendre parce qu'il remplit deux objets à la fois...* (dont le premier sera) *de calmer l'effervescence des prisonniers.* » (1). Telle est effectivement, depuis deux cents ans, la politique suivie le plus souvent pour répondre à la rancœur des détenus : temporiser en attendant que, la répression et la lassitude aidant, les mutins reprennent le cours ordinaire de leur existence.

Peut-on aujourd'hui escompter que le schéma traditionnel sera, encore une fois, vérifié ?

Pour répondre à la peur grandissante des surveillants, M. Jean Lecanuet déclare, publiquement : « *Nous ne céderons ni au chantage ni à la violence* », et, en privé : « *La peur va changer de camp.* »

(Lire la suite page 8.)

(1) Cité par Claude Manceron dans *les Hommes de la liberté*, T. I, *les Vingt Ans du roi*.

Un tournant dans l'affaire du Watergate

Six républicains ont voté avec les démocrates la résolution de la commission judiciaire demandant la destitution de M. Nixon

L'affaire du Watergate vient de prendre un nouveau tournant : par 27 voix (les démocrates et six républicains) contre 11, la commission judiciaire de la Chambre des représentants a voté le 27 juillet l'article d'une résolution qui recommande la mise en accusation du président Nixon. Un deuxième et peut-être un troisième article doivent être mis aux voix le 29 juillet, mais il suffit d'un seul pour que la Chambre soit saisie par la commission d'une demande de mise en accusation. Si elle accepte, à la majorité simple, cette recommandation, le Sénat s'érigera en tribunal. Il ne peut prononcer la destitution qu'à la majorité des deux tiers.

L'agence Tass a diffusé un bref compte rendu du vote. La presse chinoise continue d'ignorer l'affaire.

De notre envoyé spécial
ALAIN-MARIE CARRON

Washington. — L'article adopté par la commission judiciaire de la Chambre des représentants (voir texte page 2) accuse le président Nixon d'avoir entravé la marche normale de la justice en tentant d'étouffer l'affaire du Watergate par divers moyens, énumérés dans le texte en neuf rubriques, notamment en encourageant son entourage à faire de faux témoignages, en approuvant la remise d'importantes sommes d'argent à des inculpés pour tenter d'obtenir leur silence, en faisant pression sur des enquêteurs officiels et en faisant lui-même des déclarations publiques destinées à tromper les citoyens des Etats-Unis. « *En conséquence,* conclut l'article, *M. Richard Nixon, par une telle conduite, mérite d'être mis en accusation, de passer en jugement et d'être démis de ses fonctions.* »

L'adoption de ce texte a porté à son maximum l'émotion qui montait, au fur et à mesure que l'on approchait du moment décisif, dans la salle où siégeait la commission.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Alibis

Si j'étais américain, je n'aurais certainement pas voté pour le président Nixon, mais je pense que je ne serais pas entièrement d'accord avec les moyens qui sont employés pour le renverser.

Je sais bien que la loi américaine emploie parfois des moyens divers pour faire triompher la justice, et que des tueurs notoires ont été arrêtés et jugés pour fraude fiscale.

Mais enfin un homme politique est élu, jugé, renvoyé sur des choix politiques, sur des réalisations politiques. La question est de savoir si l'Amérique est d'accord avec la politique du président Nixon.

La morale, la décence, l'honneur, ont leurs impératifs, certes, mais depuis Machiavel quel est l'homme d'Etat qui lancera la première pierre ? N'est-ce pas avilir ces valeurs que d'en faire des alibis politiques ?

ROBERT ESCARPIT.

UNE LÉGENDE MESSINE AU FESTIVAL D'AVIGNON

« Le Retour du Graully »

Le Théâtre populaire de Lorraine, invité pour la première fois au Festival d'Avignon, présente jusqu'au 1er août, au cloître des Carmes, son dernier spectacle : « le Retour du Graully ».

Voici, à Avignon, un événement sérieux, marquant.

Le travail du Théâtre populaire de Lorraine — décidément l'un des ateliers de pointe de notre « industrie » dramatique — s'organise cette fois autour d'une légende messine : à la fin du quatrième siècle apparaît, à Metz, une bête fabuleuse, le Graully, qui terrorise le peuple ; Rome envoie un homme providentiel, Clément, qui délivre la ville du monstre, évangélise les citoyens et devient le premier évêque de Metz.

En fait, la fin du quatrième siècle est la période où l'impérialisme romain rencontre, en Lorraine comme ailleurs, une opposition des sectes païennes, et réagit en reconnaissant le christianisme religion officielle. La légende du Graully reprend ainsi le mythe du dragon et du libérateur pour masquer une situation vraie en injectant dans l'opinion une image qui aurait l'emploi, si l'on veut, d'un vaccin politique.

Le Graully, tout Graully, est un moment d'action politique pratique, souple, puisqu'il n'existe pas : on le modèle, on l'acclimate, on l'applique à discrétion.

Le Théâtre populaire de Lorraine regarde donc par quel chemin un Graully peut apparaître aujourd'hui à Metz, quelle force peut le susciter, à quoi, à qui il peut servir, quel nouveau Clément, c'est-à-dire quel nouveau « évangélisateur musclé » peut survenir, manipulé par qui, et quelle va être l'attitude des classes sociales de Metz devant cette fiction soudaine et le « sauveur » de cette fiction.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 13.)

LE VOTE DE LA COMMISSION CONTRE M. NIXON

TRENTE-SIX HOMMES ET DEUX FEMMES

Washington. — Ils vont bientôt retourner dans leur circonscription avec le sentiment d'avoir accompli la tâche la plus difficile de leur vie et une pensée inquiète : en novembre prochain, ils tenteront de se faire réélire.

Depuis presque huit mois, leur adresse principale était devenue : Salle n° 2141, immeuble Rayburn, Washington. L'immeuble Rayburn (le troisième bâtiment érigé pour loger les bureaux et les services des quatre cent trente-cinq députés), situé non loin du Capitole, est une masse grisse faite de cubes assemblés ; un chef d'œuvre d'ennui digne de l'architecture stalinienne. La salle où a travaillé la commission judiciaire se trouve au second étage et on n'y accède qu'après une fouille sévère et, pour le public, après avoir attendu des heures durant à l'entrée de l'édifice, dans la moiteur tropicale de l'été de Washington. De proportions relativement modestes, elle ne contient que deux cent cinquante places assises. La salle 2141 est un long rectangle occupé sur le côté par des gradins où siègent les membres de la commission, face à l'équipe qui assiste *leur conseiller juridique*, M. Doar, à la presse et au public. Républicains et démocrates sont assis de part et d'autre du président, M. Rodino. Les câbles des installations de télévision serpentent sous la moquette verte et les projecteurs jettent une lumière crue sur les bancs recouverts de cuir brun, le fauteuil à haut dossier du président et les rideaux incarnat.

Cette omniprésence de la télévision avai tlaissé craindre que les membres de la commission ne cèdent aux effets faciles, « payants » auprès du grand public. Il n'en a rien été. Les débats n'ont sombré ni dans la démagogie ni dans une technicité excessive. Parfois ennuyeux à suivre, ils ont néanmoins plu au public américain, qui a apprécié la patience et la bonne volonté manifeste de la plupart des orateurs. De talent le plus souvent modéré, ceux-ci ont apporté aux cinquante millions de téléspectateurs le pittoresque des accents propres à leur Etat. M. Hamilton Fisch s'est exprimé avec les intonations d'un aristocrate de New-York. M. David *Dennis a usé* d'une langue inconsistante qui reflète assez bien la monotonie des plaines de l'Indiana dont il est l'élu ; MM. Wiggins (rép.), Waldie (dém.)

De notre envoyé spécial

et Danielson (dém.) parlaient quant à eux avec cet accent neutre et plutôt agréable de la Californie, que les annonceurs de radio considèrent comme un modèle à suivre. M. Walter Flowers, de l'Alabama, apportait le parfum de terroir du « Deep South ».

Tout au long des exposés liminaires où chaque membre pouvait définir sa position sur la question de l'*impeachment* en général, les débats ont plané dans l'olympe des grands principes et du sens de l'histoire. Quand on en est venu à discuter du contenu même du texte de la proposition de mise en accusation, chacun est devenu plus juriste et plus politicien à la fois. Les républicains dont la défection était prévisible, comme MM. Railsback (Illinois) ou Cohen (Maine), ont d'abord défendu pour l'honneur le président avant de proposer une série d'amendements capables de rallier le plus grand nombre ed leurs collègues du G.O.P. Certains, comme M. Sandman (New-Jersey), ont combattu jusqu'au bout la proposition d'*impeachment* dans sa totalité. Par comparaison, les démocrates ont eu un rôle plus défensif, citant des éléments de preuves compromettantes pour le président Nixon, chaque fois que leurs collègues républicains reprochaient à l'article discuté d'être sans fondement.

Les deux seules femmes de la commission ont eu — l'une par sa seule présence — un rôle important dans les débats. Miss Holtzman, trente-deux ans, démocrate, a battu, en 1972 à Brooklyn, M. Emmanuel Celler, un vétéran démocrate de la Chambre, plus qu'octogénaire, qui présidait la commission judiciaire avant M. Rodino. Si cette jeune femme n'avait pas défait M. Celler dans son fief, le président Nixon aurait certainement connu un meilleur sort devant la commission judiciaire. Souvent nerveuse et peu sûre d'elle-même, Miss Holtzman est un bourreau de travail; elle s'est rendue célèbre en intentant un procès au président Nixon pour avoir fait bombarder le Cambodge sans l'autorisation du Congrès.

L'autre femme de la commission, Mme Barbara Jordan, a une forte personnalité. Représentative de l'évolution du sud du pays, elle est, à trente-huit ans, la première élue noire du Texas. Grande et fortement charpentée, elle possède une voix de cuivre et des intonations quasi britanniques qui en ont fait l'orateur le plus impressionnant de la commission. Une intelligence aiguë — le *speaker* démocrate de la Chambre affirme qu'elle occupera un jour son poste — elle a prononcé un exposé liminaire magistral utilisant avec aisance tous les grands textes de l'histoire constitutionnelle américaine. Ce clacissisme ne l'a pas empêché de commencer par rappeler le racisme du texte original de la Constitution de son pays. « *Nous le peuple*, a-t-elle dit, reprenant la première ligne du préambule de cette Constitution, *c'est une introduction des plus éloquentes, mais quand la Constitution des Etats-Unis a été achevée, le 27 septembre 1787, mes ancêtres n'étaient pas inclus dans ce « Nous, le peuple. »*

« Le rôle du méchant » a été tenu et bien tenu par un représentant républicain du New-Jersey, *M. Charles Sandman*. Costaud, cheveux noirs et costume sombre, M. Sandman ressemble presque trop à l'image que l'on se fait d'un réactionnaire. Le sourire grimaçant révélant une mâchoire solide, il a attaqué pendant trois jours sans désemparer. Il a tour à tour laissé entendre que cette commission était composée de poules mouillées, que son conseiller juridique, M. Doar, était un être néfaste et malveillant et que l'on n'accordait même pas au président Nixon les droits élémentaires dont bénéficie un criminel de droit commun. D'une mauvaise faj parfaite, il s'est au moins acquis la célébrité d'un vrai « dur ». — A.-M. C.

M. PETER RODINO

L'Histoire qui regarde par-dessus son épaule

Washington. — *La Maison Blanche ne pensait pas avoir beaucoup à craindre du président de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, M. Peter Wallace Rodino, soixante-cinq ans, lorsque celle-ci entama, au début de l'année dernière, la procédure* d'impeachment. *Ce représentant démocrate du New-Jersey avait été réélu onze fois sans attirer l'attention. A la Chambre, où les démocrates sont en majorité, des pressions avaient été exercées sur le chef de leur groupe, M. Thomas O'Neill (Massachusetts), lorsqu'il devint évident que la commission allait avoir un rôle à jouer dans l'affaire Watergate, pour qu'il obtienne la constitution d'une commission qui aurait eu un autre président. C'est ainsi que M. Rodino succéda à un homme d'une grande autorité qui avait occupé ce poste pendant vingt-deux ans, M. Emmanuel Celler. Les démocrates étaient inquiets de voir comment le nouveau président, peu expérimenté et, en tout cas, imprévisible, allait conduire l'* « instruction du siècle ».

Jusqu'alors, M. Rodino n'avait pour entraînement que la présidence, depuis plusieurs années, de la sous-commission de l'immigration. Il avait été parfois critiqué pour n'avoir pas su exercer pleinement le droit de surveillance dévolu à celle-ci sur l'administration de l'immigration et des naturalisations. L'année dernière, M. Rodino dut entreprendre l'examen de deux dossiers qui auraient impressionné le législateur le plus chevronné : l'impeachment *d'un président et l'enquête qui devait déterminer si M. Gérald Ford pouvait être confirmé à son poste de vice-président. Il mena tambour battant cette première investigation, encourageant la commission à confirmer la nomination de M. Ford tout en votant lui-même contre celle-ci, ce qui a été interprété comme un vote tactique destiné à satisfaire la majorité noire et portoricaine de sa circonscription de Newark.*

Pour conduire la procédure d'impeachment, *il a adopté une méthode inverse, lente, scrupuleuse, neutre au point de paraître timorée. On devait lui reprocher fréquemment cet excès de prudence, mais cela lui a permis, en fait, de maintenir, pendant toute l'enquête, démocrates et républicains sur un plan d'égalité. Les démocrates, majoritaires (vingt et un contre dix-sept), auraient pu aisément étouffer dans l'œuf les diverses tentatives menées par les membres républicains pour défendre le président Nixon. En laissant, au contraire, chacune d'elles se développer, M. Rodino a privé de substance les accusations de partialité adressées à la commission.*

Il est aujourd'hui félicité par tous pour avoir mené cette entreprise, ainsi que l'a dit M. Edward Koch (représentant démocrate de Manhattan), « d'une manière effacée et subtile, mais avec une colonne vertébrale d'acier ».

Le nez mince, les traits plutôt fins, le cheveu poivre et sel, M. Rodino ne s'est pas départi, pendant les sept mois qu'ont duré les travaux de la commission, de la plus complète impassibilité. La voix un peu cassée, parlant avec l'accent métallique du New-Jersey, le président Rodino a conservé un certain mystère. Cet homme, qui parle peu dans les couloirs de l'Assemblée avec ses collègues, est un passionné d'opéras et un écrivain amateur. Né le 7 juin 1909 à Newark, il a écrit sur la rue où il habitait étant enfant, Drift Street, un roman non publié. Son père était un ouvrier spécialisé qui immigra aux Etats-Unis quand son fils avait seize ans. M. Peter Rodino fit toutes ses études de droit à Newark, où il épousa une camarade de collège peu de temps avant l'attaque de Pearl Harbour, qui le décida à s'engager dans l'armée. Il possédait, jusqu'à l'année dernière, un cabinet d'avocat qu'il a abandonné lorsqu'il reçut la présidence de la commission judiciaire.

Depuis que la procédure d'impeachment *est commencée, M. Rodino se consacre entièrement à ce travail, se levant à 7 heures, se couchant à 1 h. 30. Il avoue ne plus penser qu'à cela et sentir constamment* « l'Histoire qui regarde par-dessus son épaule ». — A.-M. C.

Six républicains ont voté avec les démocrates

(Suite de la première page.)

Peu avant le vote, M. Flowers, un jeune représentant républicain de l'Alabama — État où M. Nixon compte de nombreux partisans — avait annoncé, pour la première fois, qu'il soutiendrait l'*impeachment*. Il savait, disait-il, que son choix heurterait nombre de ses concitoyens, mais il estimait


(Dessin de PLANTU.)

que c'était là son devoir, bien qu'il eût pour lui-même et pour eux « *bien assez de peine* ». Le « oui » d'un autre jeune représentant républicain fut presque inaudible, tant il paraissait angoissé. Le président de la commission, M. Peter Rodino, vota le dernier, dans un soupir, mais avec l'ombre d'un sourire sur les lèvres. La commission venait de conclure plus de sept mois de travaux.

L'essentiel de la séance de mardi a été consacré à voter l'article et à rejeter, comme prévu, les amendements demandant la suppression des différents paragraphes. La veille, vendredi, le défenseur le plus décidé du président Nixon, M. Charles Sandeman, du New-Jersey, avait reproché au texte mis aux voix son absence de précision. Samedi, chaque fois que la suppression d'un paragraphe était proposée, un démocrate ou un républicain de l'autre bord lisait de longs passages des conversations présidentielles ou d'autres éléments recueillis par la commission prouvant que M. Nixon avait été au courant, et complètement, de l'affaire du Watergate. Les partisans de l'*impeachment* avaient trouvé là le moyen de pallier un éventuel manque d'information des quelque cinquante millions de téléspectateurs qui suivaient les débats et qui auraient pu croire le reproche de M. Sandeman justifié. Celui-ci dut rapidement s'avouer vaincu.

La commission a néanmoins apporté deux amendements au texte de l'article premier, qui était lui-même une version nouvelle proposée par M. Paul Sarbanes (dém., Maryland) à la place du premier texte présenté par le démocrate Harold Donohue, mercredi dernier, lors de l'ouverture des débats publics. Sur proposition de M. Ralisback (rép., Illinois), elle a remplacé le terme de « politique » (*policy*), appliqué à l'attitude du président Nixon dans la dissimulation de l'*affaire* du Watergate, par celui de « ligne de conduite » (*course of conduct*). Les républicains, enclins à voter l'*impeachment*, tenaient visiblement à cette nuance et affirmaient avec quelque raison que le président Nixon n'avait jamais réellement donné l'impression d'avoir une « politique » dans l'affaire du Watergate, mais plutôt de réagir (mal) aux événements qui se succédaient. M. Lawrence Hogan (rép., Maryland) a obtenu que le terme « illégal », pour désigner par exemple le cambriolage du quartier général du parti démocrate dans l'immeuble du Watergate, soit remplacé par « *unlawful* » (en marge de la loi).

Motifs à destitution

L'article deux, examiné lundi, pourrait recueillir de nouvelles voix républicaines, dont celle de M. McClory (Illinois), qui s'est déclaré favorable à l'*impeachment* mais opposé au contenu de l'article premier. Ce second article concerne les « *abus de pouvoir* » qui peuvent être reprochés au président. Plusieurs représentants *républicains ont fait savoir que*, parmi ceux-ci, ils considéraient comme particulièrement graves les pressions exercées par la Maison Blanche pour utiliser à des fins partisanes l'administration des impôts (I.R.S.) et les services secrets de la C.I.A., Le refus de M. Nixon d'acquiescer aux réquisitions de documents (enregistrements ou notes) formulées à plusieurs reprises par le Congrès est inclus dans l'article second, mais il pourrait en être détaché pour constituer un article à part.

Un quatrième article, sur la fraude fiscale dont se serait rendu coupable le président, est également envisagé, mais il a peu de chances d'être retenu. Plus ses travaux avançaient, plus la commission judiciaire laissait de côté des griefs contre le président qui ont fait souvent la « une » des journaux, mais qui lui paraissaient subsidiaires ou trop exposés aux « finasseries » dilatoires. Certains n'auraient pu réunir une majorité suffisante. Ainsi, des rapports entre l'administration Nixon et la société multinationale I.T.T., des irrégularités de financement de la campagne électorale républicaine (les membres de la commission ne sont sans doute pas tous sans défaut de ce point de vue), des tractations de l'exécutif avec les producteurs de lait et des bombardements camouflés du Cambodge

La recommandation d'*impeachment* de la commission Rodino emportera certainement l'adhésion de la Chambre, *mais* il n'est pas certain que la majorité soit aussi forte. La composition de la commission judiciaire ne reflète pas exactement, en effet, celle de la Chambre. Au sein de la commission, les démocrates sont plus libéraux et les républicains plus conservateurs qu'à la Chambre. Trois seulement des vingt et un démocrates de la commission viennent du Sud, et ils sont relativement jeunes. Deux républicains viennent du Sud, mais ils n'ont pas non plus une grande ancienneté. Le Texas est représenté à la commission par deux démocrates qui sont idéologiquement proches des démocrates libéraux du Nord.

Vers la mise en accusation

Les deux députés du Maryland et celui du Missouri, qui ont voté tous les trois en faveur de l'*impeachment*, ne sont pas forcément à l'unisson de l'opinion de leur circonscription.

Pourtant on s'attend que la recommandation d'*impeachment* sera ratifiée par une majorité d'environ deux cent soixante contre cent soixante-quinze. La Chambre compte deux cent quarante-huit démocrates et cent quatre-vingt-sept républicains. Aucun démocrate du Nord ou de l'Ouest n'ira contre un vote unanime des démocrates de la commission Rodino. Les démocrates du Sud sont divisés, et on ne pense pas que plus de trente-cinq d'entre eux suivent le représentant de la Louisiane, M. Joe Waggoner, chef de file des démocrates partisans de M. Nixon dans cette région du pays. Les membres républicains de la commission qui ont voté contre M. Nixon et qui jouissent généralement d'une bonne réputation auprès de leurs collègues pourraient rallier un nombre appréciable de représentants à leur point de vue.

Le public américain semble avoir accueilli sans grande émotion un vote qui était tenu pour acquis. Il songe déjà aux étapes suivantes de la procédure. Au *Sénat on fait de même*. M. Mike Mansfield, chef de la majorité démocrate, a déclaré qu'il rencontrerait dans les prochaines heures le chef de la minorité républicaine, M. Hugh Scott, pour entreprendre officiellement les préparatifs d'un éventuel procès du président. Dans l'entourage du chef de l'Etat à Washington et à San-Clemente, où M. Nixon se trouvait jusqu'à samedi dernier, c'est la consternation qui semble dominer. « *La semaine dernière*, a dit un proche du président, *n'a été qu'une succession de coups durs. Depuis la défection du républicain Hogan, membre de la commission Rodino, en passant par l'arrêt de la Cour suprême, jusqu'à ce que l'on s'aperçoive que tout paraissait joué à la Chambre.* » Précisément, la seule méthode de défense aujourd'hui retenue par la Maison Blanche semble consister à affirmer envers et contre tous que la Chambre des représentants lavera M. Nixon de tout soupçon en estimant *non fondées* les charges qui pèsent sur lui. Les collaborateurs de M. Nixon au Congrès ou à la Maison Blanche reconnaissent qu'ils reçoivent peu d'instructions ou pas du tout en ce qui concerne la tactique à suivre. Le président, de plus en plus inaccessible, aurait cessé de lire les résumés de la presse qu'on lui remet chaque jour. Il y trouve en effet trop d'allusions à l'affaire du Watergate et aurait choisi pendant le week-end d'en ignorer les péripéties qui menacent de plus en plus son mandat.

ALAIN-MARIE CARRON.

L'article adopté

Voici le texte complet de l'article premier de la recommandation d'*impeachment* adoptée le samedi 27 juille

« *Dans la conduite de ses fonctions de président des Etats-Unis, Richard M. Nixon, en violation de son serment constitutionnel par lequel il s'est engagé à remplir loyalement sa tâche de président des Etats-Unis, et, au mieux de ses capacités, de préserver, protéger et défendre la Constitution des Etats-Unis, et en violation de son devoir constitutionnel de veiller à l'application rigoureuses des lois, a égaré, contrarié* (obstructed) *et bloqué l'administration de la justice en ceci que :*

» *Le 17 juin 1972, et avant même cette date, des employés du comité pour la réélection du président ont pénétré, en contravention de la loi* (unlawful) *au quartier général du comité national du parti démocrate à Washington, district de Columbia, dans un but d'espionnage politique. A la suite de quoi, Richard M. Nixon, usant des pouvoirs de sa haute fonction, s'est décidé personnellement et par l'intermédiaire de ses subordonnés et de ses employés pour une ligne de conduite ou pour un plan destiné à retarder et à faire obstruction à l'enquête concernant cette effraction* (unlawful entry), *afin de couvrir et de protéger, de soustraire aux organes de la justice les responsables de cette action et pour dissimuler l'existence et l'ampleur d'autres activités secrètes en marge de la loi.*

» *Les moyens mis en œuvre pour concrétiser cette ligne de conduite ou ce plan comprenaient un ou plus des points suivants :*

» *1) Faire ou inspirer des déclarations fausses ou trompeuses auprès de personnes légalement dotées d'un pouvoir d'enquête et auprès de fonctionnaires des Etats-Unis ;*

» *2) Refuser communication de pièces à conviction ou d'informations importantes aux enquêteurs légalement autorisés et aux fonctionnaires des Etats-Unis ;*

» *3) Approuver, encourager, accepter, conseiller à des témoins de faire des déclarations fausses ou trompeuses à des enquêteurs légalement autorisés et à des fonctionnaires des Etats-Unis, et des témoignages faux ou trompeurs au cours de procédures dûment instituées du pouvoir juridique ou législatif ;*

» *4) Interférer ou tenter* (endeavoring) *d'interférer dans la conduite des enquêtes du ministère de la justice, du Bureau fédéral d'investigations, du bureau du procureur spécial chargé de l'affaire Watergate, des commissions du Congrès ;*

» *5) Approuver, encourager et admettre* (acquiescing) *le paiement en sous-main de sommes d'argent importantes dans le but d'obtenir le silence, d'influencer la déposition des témoins, de témoins potentiels ou d'individus qui participèrent à cette effraction et à d'autres activités illégales ;*

» *6) Tenter de détourner de ses fins la Central Intelligence Agency (C.I.A.), organe de l'Etat américain ;*

» *7) Divulguer des informations recueillies par des fonctionnaires du ministère de la justice des Etats-Unis à des personnes soumises à des enquêtes conduites par des citoyens légalement autorisés et par des fonctionnaires des Etats-Unis dans le but d'aider de telles personnes dans leur tentative d'échapper à une inculpation criminelle ;*

» *8) Faire des déclarations publiques fausses ou trompeuses avec l'intention d'abuser les citoyens des Etats-Unis en leur faisant croire qu'une enquête complète et approfondie avait été menée au sujet de l'accusation d'agissements condamnables de la part de membres du pouvoir exécutif des Etats-Unis et du personnel du comité pour la réélection du président, et qu'il n'y avait pas de complicité de ces personnes dans de tels agissements ;*

» *9) Tenter d'inviter de futurs accusés ou des prévenus et inculpés à attendre un traitement de faveur et des égards spéciaux en échange de leur silence ou de leurs faux témoignages, ou de récompenser des individus pour leur silence et leurs faux témoignages.*

» *Dans tout cela, Richard Nixon a agi d'une manière contraire à son devoir moral (trust) de président et en portant atteinte à la forme constitutionnelle de notre gouvernement, au grand préjudice de la cause de la légalité et de la justice et pour l'infortune manifeste du peuple des Etats-Unis.*

» *En conséquence, Richard Nixon, par une telle conduite, mérite d'être mis en accusation, de passer en jugement et d'être démis de ses fonctions.* »

A TRAVERS LE MONDE

Chine

● M. CHOU EN-LAI a quitté l'hôpital et se remet de façon satisfaisante de sa récente maladie, déclare-t-on de source diplomatique à Pékin. — *(Reuter.)*

Etats-Unis

● LE PRESIDENT NIXON a assuré le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Genscher, qui a quitté Washington le samedi 27 juillet, que les Etats-Unis n'étaient pas pressés d'échanger des ambassadeurs avec la R.D.A., déclare-t-on de source ouest-allemande. L'établissement des relations diplomatiques entre Washington et Berlin-Est, prévu initialement pour ce lundi, pourrait avoir été retardé à la suite des contrôles effectués ces derniers jours sur les autoroutes menant à Berlin-Ouest par les autorités est-allemandes, mécontentes de l'installation dans la partie occidentale de l'ancienne capitale du nouvel Office fédéral de l'environnement. *(A.F.P., A.P.)*

Inde

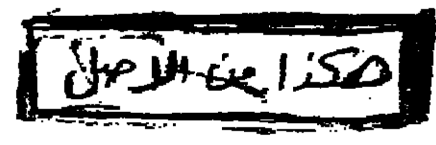
● ONZE POLICIERS ONT ETE TUES samedi 27 juillet dans l'Etat du Nagaland, au nord-est du pays, au cours d'une attaque surprise menée par des guérilleros, qui se sont emparés d'un stock d'armes et de munitions. —*(A.F.P.)*

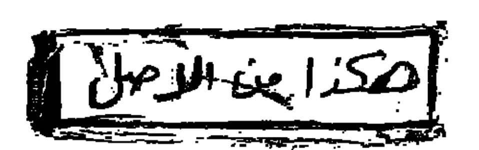
Italie

● UN IMPORTANT TRAFIC SUR LES PRODUITS PETROLIERS a été découvert dans la région de Pavie : deux entreprises locales transformaient clandestinement du fuel domestique en carburant pour engins agricoles.

Pakistan

● M. BHUTTO, premier ministre pakistanais, a proposé, le samedi 27 juillet, à l'Afghanistan, de conclure un traité de non-agression avec le Pakistan, à condition que Kaboul s'abstienne d'intervenir dans les affaires intérieures pakistanaises. — *(A.F.P.)*





LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT A CHYPRE

Aucun combat n'était signalé ce lundi matin 29 juillet à Chypre, où les forces turques paraissaient avoir arrêté leur progression. Elles ne continuaient pas moins à recevoir des renforts, notamment en matériel lourd : vingt chars de type M-48, débarqués dans la nuit de samedi à dimanche à l'ouest de Kyrénia, ont été vus en train de faire mouvement vers les postes avancés à l'est de la ville. Les responsables militaires turcs ont refusé de faire connaître les effectifs dont ils disposent actuellement sur l'île, mais les officiers des Nations unies les estiment à près de vingt-cinq mille hommes et trois cents chars.

L'objectif principal des forces turques semble être désormais de consolider leurs positions, après avoir réduit les poches de résistance, la ligne de front étant stabilisée à 5 kilomètres à l'est de Kyrénia et un « no man's land » de 1 kilomètre environ séparant les postes avancés turcs des premières positions des Chypriotes grecs. Un début d'administration civile turque a commencé à se mettre en place à Kyrénia. Un « nettoyage » de la ville est en cours, comportant, notamment, la recherche des cadavres, qui se trouvent encore dans les maisons, et l'évacuation des carcasses de véhicules incendiés ou écrasés par les blindés.

A Ankara, l'agence turque Anatolie a publié les premiers renseignements recueillis par son correspondant à Chypre sur les pertes subies par les Chypriotes turcs lors des combats de la semaine dernière. On compterait cent treize morts et une trentaine de blessés parmi la population civile et la milice de la communauté turque. Le correspondant d'Anatolie signale le cas de trois combattants turcs fusillés devant la population du village de Taspinar, après s'être rendus aux forces grecques. Un porte-parole de l'ONU, cité par l'agence Reuter, a fait état, d'autre part, de la découverte d'un charnier contenant dix à douze cadavres de Chypriotes turcs dans un village entre Nicosie et Limassol. Différentes sources font encore état de la présence de près de deux mille Chypriotes turcs, détenus dans le stade de Limassol, par les forces de la garde nationale grecque. Sept cents hommes seraient également enfermés dans une école à Larnaka.

Selon la radio d'Ankara, M. Rauf Danktash, chef de la communauté chypriote turque, a déclaré dimanche que cinquante mille membres de cette communauté avaient été chassés de leurs foyers depuis le 15 juillet.

L'acheminement des secours aux populations des deux communautés se heurte cependant à de multiples difficultés. L'agence France-Presse indique notamment que les autorités chypriotes turques ont refusé samedi le passage à un convoi de la Croix-Rouge internationale, qui tenait de faire parvenir du ravitaillement à environ six cents réfugiés chypriotes grecs regroupés dans un hôtel de Kyrénia.

DANS UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

M. Ecevit a pris une position ferme vis-à-vis des Grecs des Américains et des Soviétiques

Le cabinet turc s'est réuni le lundi 29 juillet à 5 heures du matin (heure française) sous la présidence du premier ministre, M. Ecevit. Cette réunion, qui s'est achevée à 7 h. 55 avait été convoquée après que M. Turan Gunes, ministre des affaires étrangères, eut téléphoné de Genève le texte de la proposition de compromis, élaborée à l'issue des discussions qui avaient duré toute la nuit entre les ministres grec, turc et britannique des affaires étrangères.

Dans le courant de la nuit, M. Ecevit avait reçu l'ambassadeur de Grèce à Ankara, M. Cosmodopoulos. Celui-ci avait sollicité l'entretien, en vue de sortir de l'impasse où se trouvait la conférence tripartite de Genève en raison des exigences formulées dimanche par la Turquie.

Ankara. — Avertissement sévère à la Grèce et, au-delà de la Grèce, à ses protecteurs américains, sans oublier les Soviétiques : c'est ainsi qu'on interprétait à Ankara la conférence de presse impromptu tenue le dimanche 28 juillet, à midi, par le chef du gouvernement, M. Bulent Ecevit. Devant la cinquantaine de journalistes turcs et étrangers qui constituaient son auditoire, M. Ecevit s'était employé à justifier la fermeté de son gouvernement.

La Turquie entendait visiblement maintenir au-dessus de la tête des Grecs chypriotes et du gouvernement d'Athènes une épée de Damoclès jusqu'à la signature d'un accord définitif sur le nouveau statut de l'île.

De notre envoyé spécial

On ne cache pas ici la profonde méfiance qu'inspire le jeu américain que l'on s'avoue volontiers incapable de déchiffrer. Les Américains ne critiquent plus l'action des Turcs. Il semble qu'ils en aient pris leur parti après avoir toléré, sinon encouragé, la révolte des officiers grecs contre Mgr Makarios. Ce retournement de Washington, les Turcs l'attribuent à la détermination de M. Ecevit.

Celui-ci aurait reçu en pleine crise, dès le lundi 22 juillet, un coup de téléphone de M. Kissinger, qui l'assurait que *« la Turquie serait traitée par les Etats-Unis avec les égards qu'elle mérite »*. Le secrétaire d'Etat lui aurait alors annoncé la décision de Washington de verser l'arriéré de l'aide militaire américaine interrompue depuis plusieurs années (on assure toutefois ici qu'il s'agit d'une somme insignifiante et que tout le matériel moderne dont dispose l'armée turque a été payé).

En réalité, tout aurait commencé avec la « guerre du pavot ».

La décision d'Ankara d'autoriser à nouveau la culture du pavot, en dépit des objections américaines, aurait été le premier signe de la volonté de M. Ecevit de dire non à Washington. La crise de Chypre lui fournit ensuite une deuxième occasion d'assurer l'indépendance de la Turquie vis-à-vis de Washington. Il paraît aujourd'hui bien décidé à l'affirmer encore une fois, à Genève, face à Athènes et à ses protecteurs américains pour arracher l'octroi de l'autonomie la plus large possible en faveur de la communauté turque, dans le cadre d'un Etat fédéral chypriote.

Quant aux Soviétiques, ils avaient déjà fait une démarche auprès du gouvernement turc par l'intermédiaire de leur ambassadeur à Ankara, dimanche matin, peu avant que M. Ecevit ne tienne sa conférence de presse. Leur ambassadeur à Ankara avait rencontré le ministre de la défense, M. Hassan Isik. On peut supposer que le diplomate a indiqué que Moscou souhaitait voir les troupes turques évacuer l'île de Chypre aussi rapidement que possible, comme la demande en allait être présentée dans la déclaration officielle publiée par l'agence Tass. A cette demande, M. Ecevit opposait, dans sa conférence de presse, une fin de non-recevoir très claire.

ROLAND DELCOUR.

● *Le trafic maritime touristique* reliant l'Italie à la Grèce et à Chypre a repris son rythme normal le dimanche 28 juillet. Plusieurs navires venant de ces deux pays sont arrivés dimanche à Brindisi avec quelque cinq cents passagers dans leurs flancs. Cependant, de nombreux touristes, n'ayant pu se rendre ces derniers jours en Grèce ou à Chypre et qui avaient été dirigés vers la Sardaigne, encombrent le port de Civitavecchia dans l'attente d'une place sur un ferry-boat en partance pour l'île italienne. — *(A.F.P., Reuter.)*

Tout en réclamant le retour de Mgr Makarios

Le P.C. chypriote considère la nomination de M. Cléridès comme « un pas vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel »

Le parti communiste chypriote grec AKEL et l'Union démocratique du centre EDEK ont réclamé, samedi 27 juillet, le retour du président Makarios dans l'île, tout en affirmant qu'ils étaient prêts à soutenir M. Cléridès, président de la République intérimaire, dans ses efforts en vue de normaliser la situation.

M. Vassos Lyssaridès médecin personnel de l'ethnarque et leader de l'EDEK, a déclaré que la « *seule solution acceptable était le retour pur et simple du président Makarios, c'est-à-dire du* statu quo ante ». « *Accepter tout autre processus*, a-t-il déclaré, *équivaudrait à reconnaître indirectement le succès du putsch...* » M. Lyssaridès a ajouté qu'il ne pouvait reconnaître en M. Cléridès qu'un président intérimaire, et que ce dernier ne devrait pas organiser de nouvelles élections, car, a-t-il dit, « *ce serait accepter le coup d'Etat du 15 juillet* ».

Pour sa part, M. Ezekias Papaioannou, secrétaire général du parti communiste chypriote grec (AKEL), a déclaré que l' « *AKEL appuyait le président Makarios et que son retour dans l'île faisait partie de la restauration de l'ordre constitutionnel* ». En même temps, il a estimé que la présence de M. Cléridès à la tête de l'Etat chypriote constituait un « *pas vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel mais que d'autres mesures devaient être prises, notamment un remaniement ministériel dans les plus brefs délais* ».

● *Le parti communiste chypriote grec (AKEL)* constitue la force politique la mieux organisée et la plus puissante de l'île. Il compte douze mille militants inscrits. Cependant, si l'on tient compte des différentes organisations de masse qu'il contrôle (Union des paysans chypriotes, Fédération pan-chypriote du travail, Fédération pan-chypriote des organisations des femmes, Organisation de la jeunesse démocratique unifiée), on peut estimer le total de ses sympathisants à près de 70 000. L'AKEL a obtenu, aux élections législatives de juillet 1970, 42 % des voix et dispose de neuf sièges à l'Assemblée nationale, sur un total de trente-cinq. Fondé en 1941, l'AKEL est dirigé depuis 1949 par M. Ezekias Papaioannou, un vétéran des Brigades internationales d'Espagne, formé au sein du parti communiste britannique.

Au cours de la période 1955-1959, l'AKEL — interdit par les autorités britanniques et réduit à la clandestinité — ne prit pas part à la lutte terroriste menée par l'E.O.K.A. contre les Anglais, autant par refus doctrinal du procédé que par hostilité au général Grivas. Ce dernier avait en effet été l'un des leaders de l'Organisation X, constituée en 1943 par des officiers grecs royalistes dans le but de neutraliser les communistes, qui contrôlaient alors le principal mouvement de résistance en Grèce, l'E.A.N. Depuis 1960, le parti communiste chypriote appuyait fermement la politique de non-alignement du président Makarios, bien qu'il n'ait jamais eu de ministres dans les gouvernements qui se sont succédé à Nicosie.

Le rapprochement entre les communistes et l'ethnarque a été facilité par l'abandon de fait par ce dernier de la politique de l'Enosis, combattue dès la proclamation de l'indépendance de l'île par M. Papaioannou et ses amis. De même, les relations entre l'AKEL et le P.C. soviétique ont toujours été au beau fixe, sauf pendant une courte période en 1965, lorsque les dirigeants communistes chypriotes marquèrent leur désaccord avec les déclarations de M. Gromyko, qui avait laissé entendre que l'U.R.S.S. serait favorable à la création d'une fédération gréco-turque dans l'île.

● *L'Union démocratique du centre (EDEK)*, fondée en février 1969 par M. Vassos Lyssaridès, président du comité de solidarité afro-asiatique de Chypre, médecin personnel et ami du président Makarios, défend, comme l'AKEL, la politique d'indépendance de l'île. M. Lyssaridès qui, jusqu'en 1952, était considéré comme un « compagnon de route » du parti communiste, se différencie de ce dernier par son programme intérieur qu'il voudrait « *socialiste et démocratique selon le modèle scandinave* ». Autre point de divergence : M. Lyssaridès, qui a participé à la lutte armée de l'E.O.K.A. contre les Anglais, n'est pas opposé par principe à l'action violente. Il avait formé au cours de ces dernières années des groupes d'autodéfense pour combattre les terroristes de l'E.O.K.A.-B., et a contribué à la formation de la force auxiliaire de police, qui s'est opposée en vain au coup d'Etat des militaires grecs de la garde nationale. Aux élections législatives de juillet 1970, l'EDEK avait remporté deux sièges.

L'U.R.S.S. PROPOSE QUE LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ENVOIE UNE MISSION DANS L'ILE

Nations unies *(A.F.P.)*. — La séance du Conseil de sécurité, qui avait été convoquée samedi à la demande de Nicosie (dont le nouveau délégué faisait ses débuts à la tribune), n'avait duré qu'une heure trente. Le Conseil s'était ajourné « sine die » au terme d'une discussion d'où presque toute polémique avait été exclue.

Le répit donné aux délégations fut néanmoins très bref, puisque le Conseil se trouvait de nouveau en séance dimanche soir 28 juillet, réuni cette fois sur l'initiative de l'U.R.S.S. dont le délégué allait exposer l'argumentation développée dans la déclaration du gouvernement soviétique publiée quelques heures auparavant.

La réunion fut marquée par une vive altercation entre le représentant de l'U.R.S.S., M. Vassili Safrontchouk, et le représentant de la Grande-Bretagne, M. Richard.

M. Safrontchouk, qui avait reproché à « *certains cercles de l'OTAN* » de rechercher un partage de l'île, avait insisté pour que la résolution du 20 juillet soit entièrement appliquée, c'est-à-dire que les « forces étrangères » soient évacuées de l'île, que le gouvernement Makarios soit rétabli et qu'il participe à la conférence de Genève. Le représentant soviétique faisait valoir que le Conseil de sécurité devait avoir une « *connaissance directe* » de « *ce qui se passe à Chypre* ».

Il fut interrompu par M. Richard, qui lui demanda à brûle-pourpoint si, du point de vue soviétique, les troupes turques devraient aussi être évacuées (M. Safrontchouk avait attaqué les officiers grecs de la garde chypriote). Réponse du représentant soviétique : « *Nous demandons l'évacuation de toutes les troupes étrangères.* » Là-dessus, M. Richard reprocha à son collègue soviétique d'avoir fait convoquer le Conseil dans la nuit uniquement pour donner lecture de la déclaration du gouvernement soviétique sur Chypre, c'est-à-dire pour se livrer à un inutile « *exercice de propagande* ».

M. Richard reprocha aussi au représentant soviétique de n'avoir mentionné les négociations de Genève que pour demander que le gouvernement Makarios y participe.

Après une polémique entre les représentants de Chypre, M. Rossidès, et de la Turquie, M. Osman Olcay, le représentant de l'Union soviétique demandait une nouvelle réunion dans la journée de lundi pour examiner un projet de résolution soviétique (comportant notamment l'envoi d'une mission du Conseil de sécurité à Chypre). Le délégué britannique suggéra que le Conseil attende pour se réunir de connaître le résultat des délibérations de Genève, mais le président trancha la controverse en décidant de le convoquer lundi à 20 heures (heure française).

L'ébauche de projet soviétique

Nations unies, New-York (A.F.P.). — *L'ébauche de projet de résolution que l'U.R.S.S. a fait circuler lors de la réunion du Conseil de sécurité de la nuit de dimanche à lundi est ainsi libellée :*

« Le Conseil de sécurité, ayant examiné le déroulement des événements à Chypre, qui constituent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, et notant que l'application de la résolution du 20 juillet qui définit la base d'un règlement pacifique à Chypre n'est pas satisfaisante ;

» 1) Exige que tous les Etats concernés prennent des mesures urgentes et efficaces pour l'application de cette résolution dans tous ses aspects ;

» 2) Insiste sur le retrait aussi rapide que possible de toutes les troupes étrangères et du personnel militaire se trouvant à Chypre en violation de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale ;

» 3) Décide de dépêcher immédiatement à Chypre une mission spéciale composée de membres du Conseil à désigner par le président après consultations afin de vérifier sur place l'application de la résolution du 20 juillet 1974 et de faire rapport au Conseil ;

» 4) Décide qu'en cas de manque de progrès dans l'application de sa résolution du 20 juillet il envisagera l'éventualité de nouvelles mesures pour assurer l'application de la résolution sus-mentionnée. »

La teneur de ce texte a été révélée, contrairement aux usages, par le délégué britannique.

● LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (FEN) exprime, dans un communiqué, « *sa solidarité aux universitaires et étudiants grecs, qui, aux côtés des forces populaires, poursuivent avec de nouvelles perspectives leur lutte pour la libération immédiate de tous les détenus politiques sans exception, pour la suppression des lois d'exception établies par les fascistes, pour le libre fonctionnement des organisations démocratiques et pour que s'établisse, dans une Grèce indépendante, une vraie démocratie* ».

LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT A CHYPRE

Le projet britannique de compromis

(Suite de la première page.)

A Genève, tout le monde est épuisé : les experts qui ont travaillé toute la nuit de samedi à dimanche, les ministres des affaires étrangères eux-mêmes, qui ont siégé jusqu'à 5 heures dans la nuit de dimanche à lundi, et les journalistes qui sont sur le qui-vive vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sans réellement parvenir à savoir ce qui se passe.

On rappellera que M. Mavros, ministre grec des affaires étrangères, avait refusé, après la deuxième séance plénière de reprendre les conversations tripartites vendredi après-midi et qu'il avait menacé de quitter Genève si les Turcs n'appliquaient pas le cessez-le-feu et ne cessaient pas immédiatement d'envoyer des renforts et d'élargir leur *tête* de pont à Chypre. Un premier petit rapprochement s'opérait cependant le même jour, peu avant minuit. M. Gunes, ministre turc des affaires étrangères, avait en effet soumis en fin de soirée à M. Callaghan des propositions prévoyant notamment une observation rigoureuse du cessez-le-feu, propositions que le ministre britannique transmettait à M. Mavros. Le *chef* de la délégation grecque acceptait, au cours d'une brève entrevue avec son collègue turc, de discuter plus longuement de ces propositions le lendemain matin, dès lors qu'elles n'étaient pas à prendre ou à laisser.

Les éléments d'un compromis

Samedi matin, la situation s'améliorait avec surtout l'arrêt de la progression militaire turque à Chypre, tandis qu'à Genève M. Mavros admettait, comme il le déclara aux journalistes, que dix ans d'expérience avaient démontré la nécessité de modifier la Constitution de l'île dans plusieurs de ses clauses. Bref, les éléments d'un compromis semblaient se dessiner, avec la double acceptation des Turcs d'observer plus strictement le cessez-le-feu et des Grecs d'envisager sans rigidité le problème de l'avenir de Chypre. M. Mavros ne parlait plus de quitter Genève et semblait accepter implicitement un certain lien entre les questions militaires et les questions politiques, ce que réclament les Turcs depuis le début de la conférence.

M. Mavros et Gunes donnaient leur accord dans ces conditions à la Constitution d'un comité d'experts (trois par délégation) chargé de rédiger une déclaration qui contiendrait les éléments d'un communiqué. Il était prévu que ce comité commencerait ses travaux à 16 heures. A ce moment, l'atmosphère était à l'optimisme. En termes mesurés, les ministres grec et turc, chacun de leur côté, déclaraient à la sortie de la réunion du matin qu'ils n'excluaient pas un accord dans la soirée. Il était même prévu qu'à 21 heures les trois ministres examineraient pour approbation le projet rédigé par les experts, et qu'à 21 h. 30, une réunion plénière leur permettrait de ratifier le texte définitif de la déclaration enregistrant leur premier accord.

Un malentendu foncier

La réunion des experts révéla très vite qu'il existait un malentendu foncier entre les Grecs et les Turcs. On apprenait bientôt que rien n'allait plus. Les experts devaient siéger sans désamparer, de 16 heures samedi à 7 heures du matin dimanche, sans parvenir à se mettre d'accord. Les Grecs entendaient que la déclaration porte essentiellement sur les conditions du cessez-le-feu (retour aux *lignes* du 22 juillet, zone-tampon contrôlée par l'ONU, cessation de l'envoi de renforts turcs, promesse d'un retrait des troupes turques à une date donnée...) ; en ce qui concerne le problème politique, la déclaration devait seulement, se*lon eux, indiquer la date d'ouver*ture des conversations.

Les Turcs, en revanche, mettaient l'accent sur le problème politique et avançaient trois exigences : un régime intérimaire pour Chypre, pendant lequel chacune des communautés chypriotes aurait une administration autonome ; le maintien des droits que détiennent la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie en tant que puissances garantes ; la libération des villages turcs contrôlés par la garde nationale chypriote. Les Turcs affirmaient qu'il s'agissait là d'une condition *sine qua non* de leur acceptation d'un accord. Les demandes, qui prenaient l'allure de conditions imposées par un pays vainqueur à un pays vaincu, paraissaient inacceptables aux Grecs, dans la mesure, notamment, où elles préjugeaient la solution du problème chypriote dans un sens fédéral. Or les Grecs demandent que les communautés grecque et turque de Chypre participent aux conversations qui mettront au point leur nouveau statut.

L'arbitrage de M. Callaghan

Une nouvelle fois, M. Callaghan avait tenté d'arranger les choses et de faire accepter son arbitrage. Il réunissait une première fois ses collègues grec et turc, dimanche à 11 heures, et leur présentait un texte de compromis. Cette réunion se termina à 13 h. 30, sans résultat apparent. Les trois ministres se remirent au travail à 16 heures au Palais des nations. Ce fut alors pour tous une très longue attente, qui allait se prolonger toute la nuit.

Le pessimisme se répandait parmi les observateurs, d'autant qu'on apprenait dimanche, en fin d'après-midi, les différentes initiatives de l'U.R.S.S. : envoi à *Genève d'un « observateur officieux »*, M. Victor Minine, chef du département de la Méditerranée orientale au ministère soviétique des affaires étrangères, auquel Moscou assigna sans doute le même rôle que celui joué par M. Buffum du côté américain ; convocation d'une session du Conseil de sécurité et demande à celui-ci d'envoyer une mission à Chypre. Que cachaient ses initiatives ? Ne confirmaient-elles pas que la situation se tendait et que les Soviétiques estimaient le moment venu de se manifester ?

Mais peut-être s'agit-il seulement pour les Russes, qui craignent et récusent toute éventualité d'un partage dont le résultat serait de faire de Chypre un fief de l'OTAN, de rappeler aux uns et aux autres que Chypre est un Etat indépendant et que son sort ne saurait être réglé par les seuls Grecs et Turcs, sans la participation des Chypriotes des deux bords. On apprenait également au cours de la soirée que les Grecs venaient de saisir du problème à la fois le Conseil de sécurité et le conseil de l'OTAN.

JEAN SCHWŒBEL.

MOSCOU : l'intégrité territoriale de l'île est l'objet d'un cynique marchandage.

Moscou *(A.F.P., Reuter, Tass)*. — Le gouvernement soviétique, qui a décidé par ailleurs de demander une nouvelle réunion du Conseil de sécurité et d'envoyer un représentant à la conférence de Genève, a publié dimanche matin 28 juillet une déclaration comportant trois revendications essentielles.

● LE RÉTABLISSEMENT DU « GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL » à Chypre lui paraît d'autant plus nécessaire que la *« menace qui pèse sur l'indépendance et la souveraineté de l'Etat indépendant revêt maintenant un caractère nouveau non moins dangereux pour l'avenir de l'île »*. Le gouvernement de Moscou estime que *« ces mêmes forces qui avaient essayé de mettre fin à l'existence de l'Etat indépendant de Chypre par le moyen d'une intervention militaire directe, tentent maintenant de parvenir au même objectif par des manœuvres politiques. Des milieux bien déterminés de l'OTAN font de l'intégrité territoriale de l'île l'objet d'un cynique marchandage »*.

La déclaration souligne qu'à la suite du départ du *« fantoche Sampson, les véritables leviers de commande sont entre les mains des rebelles, partisans de l'annexion de Chypre, la prétendue Enosis »*, et que *« les conditions ne sont pas assurées pour donner au gouvernement légitime du président Makarios la possibilité d'exercer le pouvoir »*.

● LA CESSATION DE « L'INTERVENTION MILITAIRE ETRANGERE » et l'*« évacuation immédiate de tout le personnel militaire étranger »*. La déclaration souligne que *« les troupes grecques qui ont provoqué la mutinerie n'ont pas été évacuées de l'île et que les contingents de troupes étrangères s'y renforcent »*. La présence des forces turques n'est cependant pas mentionnée directement.

● « LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT LEGITIME DE CHYPRE *à toutes les discussions internationales du problème* chypriote *et notamment aux entretiens commencés à Genève.* »

EUROPE

Grande-Bretagne

FACE AUX ANTI-EUROPÉENS

M. Jenkins a amorcé la contre-offensive de l'aile droite du parti travailliste

De notre correspondant

Londres. — L'appel aux modérés lancé vendredi dernier 26 juillet par M. Roy Jenkins, chef de file de l'aile droite *pro-européenne* du parti travailliste, est considéré dans les milieux politiques comme l'événement le plus important de la brève *existence du gouvernement minoritaire* de M. Wilson. A en juger par les réactions passionnées et acerbes que *ce discours* suscite, M. Jenkins a *mis* une *fois* de plus le doigt sur ce qui divise la gauche militante. Les propos du ministre de l'intérieur *ont été d'autant plus remarqués* que c'est la première fois, depuis l'arrivée des travaillistes au pouvoir, qu'il *affirme* aussi *nettement* sa *philosophie politique*. M. Jenkins a peut-être donné également le signal de la *révolte* de *la* droite du parti contre l'influence dominante, et sans doute excessive, de la gauche, qu'incarne avec panache le « commissaire Benn », autrement dit M. Wedgwood Benn, le dynamique ministre de l'industrie.

Au cours du week-end, M. Reginald Prentice, le ministre de l'éducation, et Mme Shirley Williams, ministre des prix et de la consommation, ont volé au secours de M. Jenkins accusé par la gauche de vouloir diviser le parti.

M. Jenkins avait rappelé à ceux qui l'auraient oublié *qu'il* existe *en* Grande-Bretagne *« une grande masse de modérés »*. *« Nous ne sortirons pas de l'impasse politique actuelle tant que nous n'aurons pas attiré vers le Labour une partie appréciable de cette opinion potentiellement progressiste, mais pas extrémiste »*, *avait affirmé M. Jenkins*. *A l'adresse* de la gauche intolérante du parti, il avait dit que le Labour ne pouvait pas continuer à se comporter comme s'il avait *« le monopole de la sagesse, la solution à tous les problèmes et le droit de traiter ceux qui ne sont pas avec lui comme des coquins ou des imbéciles »*.

Pas d'avenir dans l'isolationnisme

Cet avertissement donné, M. Jenkins avait estimé que, si le Labour voulait rester dans le courant central de la vie politique britannique, il devait s'attacher à l'affirmation de quatre grands principes :

— Le respect de la loi et de la démocratie parlementaire. Même si la loi déplaît, il faut l'accepter jusqu'à ce qu'elle puisse être modifiée par des moyens constitutionnels ;

— Tout futur gouvernement travailliste devra s'engager à maintenir pleinement la Grande-Bretagne dans *« la Communauté occidentale des nations »*. Le pilier européen de l'alliance atlantique et du monde libre serait gravement ébranlé par un retrait de la Grande-Bretagne du Marché commun, estime M. Jenkins : *« Il n'y a aucun avenir pour une Grande-Bretagne isolationniste. »* Ceux qui souhaiteraient poursuivre dans cette direction peuvent, d'avance, *« compter sans M. Jenkins »*. C'est donc une menace à peine voilée de quitter le Labour si ce parti se prononce contre l'Europe ;

— *Le Labour doit accepter les* réalités de l'économie mixte, c'est-à-dire, comme l'a souligné le premier ministre, qu'il faut une *« ligne de démarcation »* claire entre le secteur privé et le secteur nationalisé, de façon à restaurer un climat de confiance dans l'industrie :

— La parti doit enfin reconnaître que l'inflation est actuellement la *menace principale pour la cohésion* de la société britannique tout entière. *« Nous ne pouvons pas continuer ainsi et tout futur gouvernement travailliste devra considérer le problème de l'inflation comme encore plus important que le taux de croissance économique »*, affirme M. Jenkins.

Il paraît difficile que les instances dirigeantes du Labour puissent, dans les conditions actuelles, ignorer les mises en garde de M. Jenkins. Ce dernier n'est d'ailleurs pas *le* seul à s'inquiéter de l'évolution du parti ; un sondage d'opinion publié dimanche par l'*Observer* montre que les travaillistes ont maintenant un retard de 6 points sur les conservateurs. Autrement dit, en deux mois de temps, et sous les attaques répétées de l'opposition, le gouvernement minoritaire de M. Wilson a perdu, dans l'opinion, tout le crédit que lui avait valu la remise au travail du pays.

(Intérim.)

● LES CONDUCTEURS DE TRAINS BRITANNIQUES ont obtenu, selon l'hebdomadaire anglais *The Economist*, une hausse de 54 % en un an de leurs salaires, après le verdict du tribunal d'arbitrage rendu mercredi dernier. Avec les primes diverses, un conducteur moyen va gagner prochainement près de 60 livres (680 F) par semaine.

AFRIQUE

LA DÉCOLONISATION DES TERRITOIRES PORTUGAIS D'OUTRE-MER

Les nationalistes de la Guinée-Bissau saluent la décision du général Spinola comme « le début d'une ère nouvelle »

« La déclaration du général Spinola est un acte concret qui sera hautement apprécié non seulement par tous les habitants de la Guinée et des 'colonies portugaises, mais par tous les Africains », a déclaré M. Luis Cabral, président du Conseil d'Etat de Guinée-Bissau, en visite à Alger, le samedi 27 juillet.

« A ce moment décisif de l'histoire de nos deux peuples, a poursuivi M. Luis Cabral, *nous sommes optimistes. Nous croyons que le Portugal est décidé à assumer toutes ses responsabilités vis-à-vis de notre peuple. Aujourd'hui, au début de cette ère nouvelle› nous espérons que tout se passera dans les meilleures conditions, ainsi s'établira une coopération fraternelle dans l'intérêt de nos deux peuples. »*

Interrogé sur le référendum envisagé par Lisbonne, M. Cabral a déclaré que *« le principe du référendum est dépassé »*. *« On ne peut pas, en 1974, demander à un peuple s'il veut être libre et indépendant ou s'il peut continuer à être esclave et vivre sous domination coloniale. Je pense que le gouvernement portugais est conscient de l'iniquité de cette question et qu'il ne peut envisager un référendum dans ce sens. »*

Comme les nationalistes de Guinée-Bissau, M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a estimé que l'initiative du gouvernement de Lisbonne *« représente une étape positive vers l'indépendance aussi rapprochée que possible »* des territoires portugais d'outre-mer. M. Waldheim, qui avait l'intention de se rendre dimanche à Lisbonne, mais dont les plans ont été modifiés par les événements de Chypre, arrivera au Portugal *« vers la fin de la semaine »*.

Dans la capitale portugaise, le parti communiste a diffusé un communiqué invitant *« la classe ouvrière et les masses populaires à exprimer par de puissantes manifestations leur joie et leur appui à la décision de reconnaître le droit à l'indépendance des peuples colonisés »*. Le parti communiste indique qu'il apporte son soutien total au président de la République, aux mouvements des forces armées et au gouvernement provisoire *« pour donner une réalisation concrète à cette décision historique »*.

LE DROIT A L'AUTODÉTERMINATION AVEC SES CONSÉQUENCES

Le nouveau texte de la loi constitutionnelle sur la décolonisation a été publié samedi au *Journal officiel*. La seule différence qui le distingue du précédent — dont la présidence de la République avait demandé la non-publication — consiste en un article supplémentaire, aux termes duquel *« il incombe au président de la République, après avoir entendu le Conseil d'Etat et le gouvernement provisoire, de conclure les accords relatifs à l'exercice du droit reconnu dans les articles précédents »* (autodétermination et indépendance).

Les deux premiers articles (inchangés) étaient ainsi rédigés :

« Le principe selon lequel la solution des guerres d'outre-mer est politique et non pas militaire, selon le programme du mouvement des forces armées, implique, en accord avec la charte des Nations unies, la reconnaissance par le Portugal du droit des peuples à l'autodétermination.

» La reconnaissance du droit à l'autodétermination, avec toutes ses conséquences, inclut l'acceptation de l'indépendance des territoires d'outre-mer et l'abrogation des parties correspondantes de l'article 1 de la Constitution de 1933. » (Cet article stipulait que les territoires d'outre-mer étaient partie intégrante du Portugal.)

● AU MOZAMBIQUE, les déclarations du général Spinola ont été accueillies sans surprise apperente. L'opinion publique avait été préparée à cette initiative par la décision subite de remplacer les gouvernements civils du Mozambique et de l'Angola — en place depuis quelques semaines seulement — par des juntes militaires fidèles au gouvernement central.

On a assisté, après la déclaration du général Spinola, à de nombreuses scènes de fraternisation entre Portugais et militants du FRELIMO. A Tete, plusieurs centaines de personnes, parmi lesquelles on pouvait reconnaître des officiers portugais, ont accueilli dimanche comme des héros six dirigeants régionaux du mouvement nationaliste. Escortés dans les rues de la ville par des Européens, les six hommes ont tenu plusieurs réunions publiques pour expliquer le sens de leur combat. Ils ont exhorté Européens et Africains à vivre en paix.

Un groupe de vingt-trois fermiers a envoyé samedi un télégramme au président du FRELIMO, M. Samora Machel, installé en Tanzanie, pour lui *demander de « protéger les fermes contre les voleurs de bétail »*. Près de la frontière avec le Malawi, un médecin portugais a pris l'initiative d'ouvrir des négociations avec les dirigeants locaux du FRELIMO pour obtenir des garanties de protection de la population civile.

On apprend cependant qu'une manifestation de fraternisation a été troublée dimanche par un chauffeur européen de camion qui a lancé son véhicule contre des Africains à Nampula, blessant quatre personnes.

Selon le journal sud-africain *Sunday Times*, M. Georges Jardim, l'homme d'affaires soupçonné d'avoir pris la tête d'un mouvement hostile à l'indépendance du Mozambique, sera jugé cette semaine par contu*mace par la Cour martiale* de Nampula pour *« haute trahison et actes de terrorisme contre le peuple mozambicain »*.

● EN ANGOLA, le discours du général Spinola n'a pas provoqué de manifestations publiques, et les prises de position des différents mouvements sont rares. Le président de la junte militaire, chargé de gouverner le territoire depuis quelques jours, a envoyé un télégramme au président de la République, afin de lui exprimer ses *« chaleureuses félicitations pour son discours courageux et inspiré »*.

● AU ZAIRE, un communiqué commun, publié lundi à l'issue d'une conférence à Bukawu entre les présidents de la Tanzanie, de la Zambie, de la République populaire du Congo et du Zaïre, en présence des principaux dirigeants du Front national de libération de l'Angola (F.N.L.A.) et du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (M.P.L.A.), a annoncé la création d'un *« front commun »* pour négocier l'indépendance du territoire avec le Portugal. Ce *« front commun »* sera mis en place, affirme-t-on, dans les prochains jours, à l'issue *d'un « congrès »*. *Le troisième mou*vement de libération de l'Angola, l'UNITA, n'était pas représenté à la conférence de Bukawu.

TROIS CENTS AFRICAINS TUÉS OU BLESSÉS A LUANDA EN QUINZE JOURS SELON L'« OBSERVER »

« Au moins trois cents civils africains ont été tués ou blessés par des extrémistes blancs à Luanda, capitale de l'Angola, *durant ces quinze derniers jours*, selon des récits de témoins oculaires qui viennent de parvenir en Europe », affirme le journal britannique l'« Observer » dans son numéro du dimanche 28 juillet.

« Des commerçants et des chauffeurs de camion et de taxi de race blanche, groupés en bandes, ont jeté des grenades sur la foule africaine, où il y avait des femmes et des enfants. Ils ont aussi tiré sur les Africains à partir de voitures », écrit l'« Observer ». « Les Africains ont riposté *en pillant et* en brûlant des magasins appartenant à des Blancs situés dans les « ghettos » noirs. Deux Allemands, qui ont assisté à certains de ces meurtres, ont établi une liste de quatre-vingt-dix morts africains, mais seulement deux *morts* d'Européens ont été signalées. »

Malgré l'agitation des chauffeurs de taxi européens, les Africains qui seraient intéressés par ce métier sont invités à se mettre en rapport avec le syndicat par une annonce parue samedi dans le journal « Provincia de Angola »...

Rhodésie

Les élections législatives ont lieu sans véritable alternative

Alors que l'évolution de la situation dans les territoires portugais marque la fin d'une époque en Afrique australe, les élections législatives du mardi 30 juillet en Rhodésie ont lieu sans véritable choix, aussi bien pour les Africains que pour les Européens.

Sur les soixante-six sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale, cinquante sont réservés aux Blancs (en tout 270 000 habitants, dont 80 000 peuvent voter) et seulement seize aux Africains (5 700 000 habitants). Huit députés africains seront élus en même *temps* que leurs collègues européens par les quelque 7 000 *notables de couleur admis* à participer au suffrage censitaire. Les huit autres seront élus au suffrage indirect, les jours suivants, par les chefs de villages dans les *« terres tribales »*, où vit la population noire.

Dénonçant l'inégalité de cette *répartition* des *sièges*, l'A.N.C. (African National Council), principal parti légal constitué par les Africains, boycotte les élections. Six de ses membres sont sur le coup d'une exclusion pour avoir présenté leur candidature à titre individuel.

Pour l'électorat *blanc*, le Front rhodésien — le parti de M. Ian Smith au pouvoir depuis dix ans — présente cinquante candidats et son principal « adversaire », le parti rhodésien, trente-huit. Parmi les dix-neuf candidats indépendants, seul le Dr Ahrn Palley, homme de gauche, peut gagner un siège à Salisbury.

Le parti de M. Ian Smith, tout en s'efforçant de minimiser les conséquences *pour la Rhodésie* des événements du Mozambique (dont les ports constituent le principal débouché maritime du pays), a présenté ses thèmes de campagne habituels : recherche d'un accord avec la Grande-Bretagne pour que le régime en place soit enfin « reconnu » par Londres, sans « brader » les intérêts des Rhodésiens ; réunion d'une « table ronde » avec les dirigeants africains pour examiner des aménagements à la Constitution dans le sens d'une légère augmentation de la représentation des Noirs.

Le Parti *rhodésien*, dont il est difficile de dire s'il se situe à gauche ou à droite du Front, ne conteste pas fondamentalement la politique de *« développement séparé »* suivie par M. Smith, mais critique la manière dont elle est mise en œuvre. Sa campagne a pour thème *« l'arrêt de la crise »*.

Les arguments n'ont pas manqué aux adversaires du premier ministre dans les derniers jours de la campagne : jeudi, cinq Européens et un serveur africain ont été blessés dans une boîte de nuit de Salisbury au cours du premier attentat urbain enregistré en Rhodésie. Quelques heures auparavant, le gouvernement avait annoncé qu'il allait regrouper soixante mille Africains dans vingt et un « hameaux stratégiques » afin de les *« soustraire aux harcèlements des terroristes »* dans une *« terre tribale »* située seulement à une centaine de kilomètres de la capitale. — J. G.

EUROPE

Espagne

LE GÉNÉRAL FRANCO EST SOUMIS A DES EXAMENS MÉDICAUX COMPLÉMENTAIRES

Madrid (*A.F.P., Reuter, A.P.*). — Le chef de l'Etat espagnol fait l'objet d'examens complémentaires normaux à la suite de la crise aiguë qu'il a surmontée la semaine dernière, indique le bulletin de santé publié dimanche 28 juillet et signé par les sept médecins traitants. Le bulletin ajoute que la convalescence du général Franco « *poursuit son cours normal* ».

Ce bulletin a surpris, car l'on s'attendait à voir le général Franco sortir dimanche de la clinique. Les médecins ne cessent de répéter, depuis quelques jours, que le Caudillo peut sortir « *quand il le veut* », et la fille de ce dernier, la marquise de Villaverde, a encore affirmé, dimanche, que son père « *pourrait quitter l'hôpital lundi s'il ne se sentait pas trop fatigué* »

Le chef de l'Etat a passé la journée de dimanche à regarder des matches de football à la télévision, après avoir assisté, le matin, à la messe dans la chapelle de la clinique. Cette nouvelle péripétie suscite des spéculations dans les milieux politiques de Madrid. Une simple communication verbale du général Franco au président du gouvernement lui suffira, s'il le décide, pour reprendre les fonctions de chef d'Etat qu'il a déléguées, à titre provisoire, au prince Juan Carlos. Vendredi dernier, le général Franco aurait signé une lettre adressée au roi Hassan du Maroc sur le problème du Sahara espagnol. Cela indique qu'il n'a pas renoncé à « *abandonner les intérêts de l'Etat* », dit-on dans son entourage. La famille du Caudillo ne cache pas sa préférence pour une reprise effective du pouvoir par le généralissime.

Yougoslavie

Sur le mont Lovcen

UN MAUSOLÉE AU LIEU D'UNE CHAPELLE POUR LE PLUS GRAND POÈTE NATIONAL

Belgrade (*A.F.P.*). — L'inauguration, le dimanche 28 juillet, sur un sommet du Monténégro, d'un mausolée géant abritant les cendres du plus grand poète yougoslave, le prince-évêque du Monténégro Petar Petrovitch Njegos (1813-1851) a mis un terme au conflit qui avait surgi à ce propos entre le régime yougoslave et l'Eglise orthodoxe serbe. La construction de ce mausolée impliquait en effet la destruction d'une petite chapelle où le poète avait expressément souhaité reposer après sa mort, et qui était devenu un haut lieu du pèlerinage national et religieux. De nombreuses voix, tant en Yougoslavie qu'à l'étranger, s'étaient élevées, en 1970 et 1971 contre « *le sacrilège et la violence* » qu'entraînait un tel projet, qui consistait en fait à « *remplacer un monument historique par un autre* ». L'opposition ouverte au projet avait été étouffée depuis 1972 par suite du raidissement intérieur en Yougoslavie (*le Monde* des 9 et 18 juin 1971).

Erigé à près de 1 700 mètres d'altitude, au sommet du mont Lovcen, qui domine le lac de Scutari et les bouches de Cattaro, sur l'Adriatique, le mausolée, au centre duquel se trouve une statue de granit vert de 28 tonnes réalisée par le grand sculpteur yougoslave Ivan Mextrovitch, est le résultat d'un travail gigantesque qui a duré quatre ans.

M. STIRN VEUT QUE LES ANTILLES « PRENNENT UN NOUVEAU DÉPART »

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, a quitté la Guadeloupe samedi 27 juillet, après un voyage de cinq jours aux Antilles françaises. Au cours d'une conférence de presse qu'il a réunie avant son départ, le secrétaire d'Etat a annoncé plusieurs mesures, notamment : la mise en place prochaine de la régionalisation, selon le principe du « département-région » ; la nomination d'un fonctionnaire guadeloupéen au cabinet du secrétaire d'Etat comme conseiller technique chargé d'assurer la liaison entre les Antilles et l'administration des DOM-TOM ; la désignation d'un autre conseiller technique, pour suivre, à Bruxelles, les questions européennes pouvant intéresser les DOM. Enfin, M. Stirn a promis de proposer au gouvernement de nombreuses mesures économiques et sociales permettant aux Antilles de « *prendre un nouveau départ* »

Roumanie

● LE COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE ROUMAIN, réuni depuis le samedi 27 juillet à Bucarest, a élu au secrétariat du comité M. Iosif Uglar, membre suppléant du comité exécutif. M. Emil Bobu, ministre de l'intérieur, devient membre suppléant du comité exécutif. La discussion des projets de plan économique pour 1975 et à moyen (1976-1980) et long terme (jusqu'en 1990), ainsi que des documents relatifs au prochain congrès du parti figurent à l'ordre du jour de la réunion. — (*A.F.P.*)

● LE PRESIDENT CEAUSESCU a reçu, le dimanche 28 juillet, à Bucarest, en sa qualité de secrétaire général du P.C. roumain, M. Roland Leroy, membre du bureau politique du parti communiste français, qui se trouve en vacances en Roumanie. — (*A.F.P.*)

PROCHE-ORIENT

EN CISJORDANIE

Les « colons sauvages » installés près de Naplouse ont été délogés par les forces de l'ordre

De notre correspondant

Jérusalem. — Commencée le jeudi 25 juillet dans l'après-midi, l'aventure des « colons sauvages », qui s'étaient établis à Sebastia, près de Naplouse, en Cisjordanie, a pris fin aux premières heures de la matinée de ce lundi 29 juillet. Ils ont opposé une résistance « passive et symbolique » aux forces de l'ordre venues les déloger sous la direction personnelle du chef d'état-major, le général Mordokhai Gur.

En raison du sabbat, il était impossible de chasser les familles au lendemain de leur arrivée dans la gare abandonnée de Sebastia (*le Monde* du 27 juillet) ; ensuite, tout le pays était plongé dans la célébration de la destruction du Temple de Jérusalem, mille neuf cent quatre ans auparavant, par la 10e légion de Titus.

Mais sabbat et commémoration ont été mis à profit pour négocier une solution qui permettait de laisser le dernier mot à la loi tout en évitant l'emploi de la force, au moment où justement était évoqué le tragique souvenir de la « guerre des juifs » qui avait précédé le sac de Jérusalem.

L'affaire de Sebastia n'est sans doute pas réglée pour autant. Le gouvernement devra s'expliquer sur son impuissance à empêcher l'action entreprise par les cent cinquante colons. Il pourrait être contraint à se prononcer sur l'implantation israélienne en Cisjordanie. A l'issue du conseil des ministres de vendredi dernier, consacré partiellement à cette affaire, un communiqué indiquait qu'il n'était pas interdit à des Israéliens de s'installer où ils le désiraient en terre d'Israël (« Eretz Israël », qu'il faut distinguer du territoire israélien), mais que rien ne devait être fait en dehors des plans gouvernementaux. Or, ces plans existent pour la vallée du Jourdain, à l'est de la Samarie, mais aucune implantation n'est prévue autour de Naplouse.

Les colons de Sebastia, repliés sur Jérusalem, sont entourés ce lundi par des centaines de sympathisants qui réclament que soit décidée l'installation de juifs en Samarie. Parallèlement, le mouvement opposé à toute implantation israélienne en dehors des limites de 1967 prend de l'ampleur, donnant toute son acuité au problème qui se pose au gouvernement Rabin. Celui-ci ne dispose, avec sa modeste assise parlementaire, que d'une très faible marge de manœuvre.

N'empêche que l'affaire de Sebastia et les énormes remous qu'elle a suscités dans le pays seront peut-être d'un certain secours à M. Ygal Allon, qui explique, en ce moment aux Américains, la complexité du problème que pose l'avenir de la Cisjordanie.

ANDRÉ SCÉMAMA.

Selon la radio israélienne

M. CHOU EN-LAI SOUHAITE UN « ISRAEL FORT » POUR S'OPPOSER A L'EXPANSIONNISME SOVIÉTIQUE.

Jérusalem (A.F.P.) — La radio israélienne, qui se réfère à des sources sûres à Jérusalem, a rapporté, la semaine dernière, que le premier ministre chinois, M. Chou En-lai, avait envoyé au gouvernement israélien, par l'intermédiaire du sénateur américain Henry Jackson, un important message oral.

Dans ce message, le premier ministre chinois déclare, selon la radio, que « Pékin est intéressé à un Israël fort, capable de servir d'obstacle à l'expansionnisme soviétique au Proche-Orient ».

M. Chou En-lai aurait remis ce message au sénateur Jackson lors de la visite que ce dernier lui fit à l'hôpital, à Pékin, il y a moins d'un mois.

M. Chou En-lai aurait également noté que « la Chine s'inquiète du renforcement de la présence navale soviétique dans l'océan Indien, après la réouverture prochaine du canal de Suez ».

POLITIQUE

M. Chevènement (P.S.) : la France n'a jamais été autant entre les mains des intérêts américains

Dans une interview que publie *le Quotidien de Paris* du 29 juillet, M. Jean-Pierre Chevènement se montre fort sévère à l'égard du pouvoir en place et déclare notamment :

« *Il est clair que sur le plan de la politique économique et étrangère, ce pouvoir se caractérise par un choix délibéré de rupture avec tout ce qui a constitué la période gaulliste et pompidolienne.*

» *Giscard organise les changements qu'il ne peut pas éviter. Il le fait avec son style, c'est-à-dire en essayant d'en tirer le maximum de bénéfices. Mais ces changements ne sont pas à la hauteur des problèmes qui se posent à la France. Nous avons devant nous une période économique difficile : croissance ralentie, inflation, déficit catastrophique de la balance commerciale... L'année 1975 pèsera très lourd sur des millions de travailleurs, en particulier sur les jeunes, et sur certaines industries. Dès lors, tous les « changements » risquent d'apparaître dérisoires par rapport aux immenses problèmes qui surgissent et qui ne seront résolus que par la soumission chaque jour plus prononcée aux diktats américains. La France n'a jamais autant été dans les mains des intérêts américains depuis Félix Gaillard : aussi bien en ce qui concerne la revalorisation des stocks d'or que l'avenir de sa défense ou les rapports avec les pays producteurs et ses facultés d'endettement à l'étranger. Tout cela dépend du bon vouloir américain. Et la France n'a pas d'autres moyens que de plier le genou devant le protecteur d'outre-Atlantique.*

» *Les Américains sont désireux de s'appuyer sur Giscard. Il est leur homme à Paris. Il n'y a aucune mansuétude à attendre de leur part. D'autant que la France n'est pas leur seul problème en Europe* »

Traitant ensuite des orientations et de l'avenir de son parti, le député de Belfort estime que le P.S. doit se « radicaliser » et déclare notamment :

« *Sans préjudice de leur valeur personnelle, des hommes tels que MM. Jeanneney, Charbonnel, Pisani ou Delors n'ont jamais travaillé sur l'hypothèse politique du programme commun. S'ils changent d'hypothèse, ils sont les bienvenus. Encore faut-il qu'ils le disent.*

» *L'ambiguïté n'est pas supportable dès lors qu'il s'agit de construire un parti d'hommes confiants, capables de discipline, de décision, capables d'assumer une situation qui ne sera pas réglée par une simple victoire électorale. Victoire électorale qui posera d'ailleurs plus de problèmes qu'elle n'en résoudra.*

» *On ne fera pas un parti socialiste en ouvrant l'actuel P.S. à des gens venus de tous les horizons. Il faut que les gens qui y rentrent le fassent pour affermir sa stratégie, non pour y substituer la leur.*

» *Je pense que c'est de la plus grande force* (du P.S.), *de sa plus grande capacité d'attraction, que résulteront l'élargissement et la victoire de la gauche. Si la gauche est cohérente, et si son noyau est solide, elle attirera et sera en mesure de remporter non seulement une bataille électorale mais, à partir de là, d'opérer les transformations qui s'imposent. Au contraire, si elle sacrifie tout à l'hypothèse électorale, elle s'élargira mais s'affadira, et, à la limite, se dissoudra.*

» *Dans cette optique, le travail de transformation au sein du P.S. et de la gauche tout entière est primordial. C'est dans les rapports dialectiques entre socialistes et communistes que se prépare l'avenir, pour dans cinq, six ans, peut-être moins d'ailleurs. On ne doit pas revoir août 1914, septembre 1939 et juin 1940. On ne doit pas revoir mai 1958. La régularité de ces effondrements fait réfléchir.* »

M. BILLOTTE APPORTE SON SOUTIEN A LA NOUVELLE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

M. Pierre Billotte (député U.D.R. du Val-de-Marne), ancien ministre et président du M.S.P (Mouvement pour le socialisme par la participation), a été reçu, samedi 27 juillet, par M. Jacques Chirac. A la sortie de l'hôtel Matignon, il a déclaré : « *Comme vous le savez, le M.S.P a pris parti unanimement au second tour de l'élection présidentielle pour la candidature du président Giscard d'Estaing sans s'engager au-delà. Maintenant, après deux mois d'exercice du pouvoir par la nouvelle majorité, je considère que le M.S.P. peut faire partie intégrante de cette majorité et en être un des éléments moteurs.* » M. Billotte estime, en effet, que les « *principes gaulliens, auxquels il demeure fidèlement attaché, lui paraissent tout à fait respectés par le nouveau gouvernement, notamment en matière de politique étrangère, d'institutions et en matière de social* ». Espérant que les travaux de la commission Sudreau (réforme de l'entreprise) permettront la mise en application des projets élaborés par le M.S.P., M. Billotte a affirmé : « *Ma position est fortifiée par la présence à la tête du gouvernement de M. Jacques Chirac, issu des rangs du gaullisme, auquel il est demeuré, à mes yeux, tout à fait fidèle, et à qui je suis tout prêt à faire confiance.* »

● *M. François Bénard*, député de l'Oise, s'est inscrit, vendredi 26 juillet, au groupe des républicains indépendants. Après les élections législatives de 1973, M. Bénard était du nombre des élus U.D.R. « prêtés » aux centristes de la majorité pour leur permettre d'atteindre un effectif de trente membres, nécessaire à la constitution d'un groupe parlementaire. Lors de la récente fusion des groupes de l'Union centriste et des réformateurs, il avait refusé de s'inscrire dans la nouvelle formation.

● *Le président de l'Assemblée nationale* a annoncé la démission de M. Henri Moine, député (U.D.R.) de Côte-d'Or. M. Moine, qui remplaçait à l'Assemblée nationale M. Jean-Philippe Lecat, ancien ministre de l'information, est le sixième suppléant d'ancien ministre qui se démet de son mandat.

LES OBLIGATIONS DES MAIRES EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENTS

En réponse à une question écrite de M. Emile Muller (dép. réformateur du Haut-Rhin), candidat à la dernière élection présidentielle, M. Michel Poniatowski précise, dans le *Journal officiel* que « *les maires ne sont nullement tenus de fournir des renseignements, attestations ou certificats autres que ceux prévus par des dispositions législatives ou réglementaires* ». C'est ainsi, ajoute le ministre de l'intérieur, qu'ils peuvent ne pas répondre à « *des demandes émanant d'avocats ou de compagnies d'assurance concernant l'existence de prescriptions relatives à la circulation, le domicile, la situation familiale, la fortune, la capacité artisanale ou commerciale de leurs administrés* ».

Enfin, si le maire ne commet en principe aucune faute en communiquant certains renseignements, souligne M. Poniatowski, il doit faire preuve d'une grande prudence pour ne pas empiéter sur les attributions d'autres autorités et ne pas engager la responsabilité de l'Etat ou de la commune dans le cas où les renseignements fournis seraient inexacts.

● *Un monument à la mémoire d'Henri Queuille* a été inauguré, samedi 26 juillet, par M. Devinat, président de l'association des Amitiés d'Henri Queuille, sur les bords du lac de Neuvil-d'Ussel (Corrèze).

● *Le comité directeur du Centre national des indépendants et paysans*, s'est déclaré, vendredi 26 juillet, « *particulièrement soucieux de la réussite du plan de lutte contre l'inflation, entrepris par le gouvernement* ». Mais, « *conscient de la gravité de la situation* », il a regretté que « *des mesures uniformes ou trop rigides découragent ceux qui assurent la poursuite de l'expansion par la libre entreprise* »

● ERRATUM. — Une coquille dans la réaction du P.S.U. à la réunion de presse du président de la République publiée dans *le Monde* du 27 juillet a transformé « *les luttes des travailleurs* » en « *élus des travailleurs* ». Il fallait lire : « *Les luttes des travailleurs, dans les mois à venir, montreront la véritable nature des enjeux, et un numéro, même brillant, ne pourra y répondre.* »

UNE ÉLECTION CANTONALE

DEUX-SEVRES, canton de Mauzé-sur-le-Mignon

Inscr., 4 231 ; vot., 2 661 ; suffr. expr., 2 622.

M. Paul Couturier (sans étiq.), maire du chef-lieu, 1 632 voix, élu ; M. Albert Morisset (P.S.), 990 voix.

Le premier tour de scrutin avait donné les résultats suivants :

Inscr., 4 231 ; vot., 2 528 ; suffr. expr., 2 500.

M. Paul Couturier, 1 226 voix ; M. Albert Morisset, 656 voix ; M. Marcel Eon (P.C.), 476 voix ; M. Jacques Clemençon (chrétien démocrate), 142.

[Il s'agissait de remplacer M. Edmond Morisset, réformateur, décédé, qui avait été élu au premier tour le 15 mars 1970. Les résultats avaient alors été les suivants :

Inscr., 4 147 ; vot., 2 691 ; suffr. expr., 2 572. MM. Edmond Morisset (réf.), 1 604 voix, élu ; Tibault (rad. soc. et conseiller sortant), 425 voix ; Marcel Eon, 316 voix ; Jacques Clemençon (U.D.R.), 227 voix.

Au deuxième tour de la dernière élection présidentielle, M. François Mitterrand avait obtenu la majorité des suffrages dans ce canton. Pour la première fois, cent soixante jeunes de dix-huit à vingt et un ans ont pris part au scrutin.]

UNE ÉLECTION MUNICIPALE

VIENNE : Lencloître

Inscr. 1 229 ; vot., 973 ; suffr. expr., 954.

Liste d'Union et de conciliation pour une gestion nouvelle conduite par M. René Pierre, général de gendarmerie en retraite : 424 voix (moyenne de liste), 6 élus ; liste de Défense des intérêts communaux, conduite par M. Bon : 428 voix, 2 élus ; liste d'Action pour le progrès social (U.D.R.), conduite par l'ancien maire, M. André Chalnet : 407 voix, 1 élu.

Le premier tour de scrutin avait donné les résultats suivants :

Inscr., 1 229 ; vot., 937 ; suffr. expr., 904.

Liste de M. René Pierre : 616 voix (moyenne de liste 575 voix), 8 élus ; liste de M. André Chalnet (moyenne 360 voix), aucun élu.

[Il s'agissait de remplacer le conseil municipal, dissous par le conseil des ministres à la suite de divergences entre membres de l'assemblée communale. En 1971, les résultats avaient été les suivants : inscr., 1 156 ; vot., 978 ; suff. expr., 953. La liste du commandant Chalnet (U.D.R.) avait obtenu 9 sièges et la liste Collin (oppos. de gauche) 8 sièges.

A l'issue du premier tour, il restait neuf sièges à pourvoir. Une nouvelle liste est apparue entre les deux tours : celle conduite par M. Bon pour la Défense des intérêts communaux. Quatre-vingt-six jeunes de plus de dix-huit ans s'étaient fait inscrire sur les listes électorales.]

CRÉATION D'UN CENTRE D'ÉTUDES POUR LE SOCIALISME DÉMOCRATIQUE

M. Eric Hintermann, membre du comité directeur du parti socialiste, a annoncé la création d'un Centre d'études pour le socialisme démocratique « *où les partisans d'un réformisme résolu pourront se retrouver* »

« *Le réformisme n'est pas à confondre avec le conservatisme éclairé qui prône juste assez de réformes pour assurer le maintien des privilèges*, ajoute M. Hintermann. *Le Centre d'études du socialisme démocratique fera, au même titre que d'autres clubs, des propositions dans le cadre des choix fondamentaux du parti socialiste. Elles seront élaborées à partir du programme présidentiel de François Mitterrand, projet le plus récent et, par conséquent, le plus actuel de la gauche, d'ailleurs lui-même inspiré par le programme du parti socialiste et le programme commun (...) Pierre Mendès France avait inventé la formule : « Gouverner c'est choisir. » Pour l'opposition dorénavant : « Proposer, c'est choisir.* »

AU TERME DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Le projet de loi portant suppression de l'O.R.T.F.

• A l'Assemblée nationale : le plus dur reste à faire

Trois conseils interministériels, deux conseils des ministres, une *session extraordinaire du Parlement*, soixante-dix heures de débats, trois cent quarante amendements, pour aboutir à cette petite phrase : « L'Office de la radio-télévision française est supprimé. » C'est à la fois beaucoup et peu.

Beaucoup, car il est indéniable que les hommes... et les machines (l'ascenseur du Palais-Bourbon a rendu l'âme dimanche après-midi) ont été soumis à rude épreuve six jours durant. Et le premier ministre, tout en niant qu'il y ait eu hâte, voire précipitation, en l'affaire, n'en reconnaissait pas moins, en rendant hommage aux participants de cette longue marche, les « contraintes » que cette réforme au pas de charge a fait peser sur le Parlement. Un hommage qui rappelait celui adressé par le vice-président Le Douarec à ses collègues, jeudi matin, après une nuit blanche : « Permettez-moi de saluer la performance intellectuelle et physique que vous venez d'accomplir. » « Intellectuelle, c'est beaucoup dire ! », commentait, sceptique, M. Gilbert Faure.

De la belle ouvrage donc, d'un certain point de vue, mais pour quoi faire ? Ou plus exactement, pour aboutir à quoi ?

Deux formules peuvent résumer, selon que l'on *se place du côté de la majorité ou de la gauche*, les positions en présence, une fois tranché le cou de l'O.R.T.F. « Ce n'est qu'un début, continuons la réforme », expliquait en substance M. Chirac. Après la phase parlementaire, en effet, s'ouvre celle de l'élaboration des décrets d'application et de la rédaction de ces fameux cahiers des charges, sans l'existence desquels, il faut bien l'avouer, M. Rossi se fût trouvé souvent en fâcheuse posture. Car un pas de charge, quelque *peu improvisé se transforme parfois en pas de* patineurs. Aussi quand le débat « patinait » sur quelque imprécision gênante ou quelque question suspendue telle une épée de Damoclès sur la tête du secrétaire d'Etat, il y avait toujours un député charitable pour lancer : « C'est dans le cahier des charges ! » Bien pratique, en effet, ce futur petit livre rouge qui fera la pluie et le beau temps sur la radio-télévision de demain. Pour le gouvernement, le principal reste à faire : écrire les partitions, désigner les chefs d'orchestre. Oui, le vote de la loi, ce n'est qu'un début.

Pour l'opposition également. « Ce n'est qu'un début, continuons le combat », scandait-elle. Comme l'a expliqué, en des termes très gaulliens, M. Chevènement : « *Les téléspectateurs ont perdu une bataille, ils n'ont pas perdu la guerre.* » Et la gauche de se porter immédiatement aux avant-postes de la vigilance, désertés depuis peu par le secrétaire général de l'U.D.R. Elle sera au rendez-vous de la rentrée. Elle l'a promis.

Reste, à l'issue de cette session-marathon, le souvenir d'un certain nombre de batailles : la bataille de la centralisation, des missions du service public, du contrôle parlementaire, la bataille des ressources et de la publicité, la bataille de la direction et des conseils d'administration, enfin, la bataille du personnel.

Mais surtout, au centre du débat, la bataille du monopole. Le gouvernement n'a cessé de donner des assurances sur le maintien des notions de monopole et de service public non plus dans un ensemble unitaire, mais dans un système pluraliste. Dont acte. Reste que cette insistance peut apparaître, à certains égards, sinon comme une preuve d'autosatisfaction (ne lui avait-on pas prêté les plus noirs desseins ?), du moins comme un exercice d'autoconviction. Certaines remarques de MM. Marette et Claudius-Petit, par exemple, *pourraient faire penser que le ver est déjà dans le fruit ou que la bataille est perdue d'avance.*

Certes, le principe d'une télévision commerciale, indépendante de l'Etat, s'est vu une nouvelle fois opposer une *fin de non-recevoir*. Le monopole est maintenu. L'O.R.T.F. est supprimé. Mais l'œil du « privé » est dans la tombe et convoite l'héritage. Et lorsque l'opposition juge cette réforme, elle y voit un cheval de Troie nommé « privatisation », ruminant sa manne publicitaire en attendant de croquer, un jour prochain, les morceaux de ce gâteau aujourd'hui éclaté.

Aujourd'hui les jeux *sont faits ;* rien ne va plus. Une formule qui, pour une fois, réconciliera majorité et opposition. Pendant six jours, les parlementaires ont joué, au chevet d'un Office moribond, les gardes-malades favorables à l'euthanasie, les pères adoptifs de bébés-éprouvettes, et les soudeurs s'efforçant de colmater les trop nombreux trous d'une réforme passoire. Rentrés dans leur circonscription, il ne leur reste plus qu'à jouer les Mme Soleil. Un beau programme pour des vacances bien méritées.

PATRICK FRANCÈS.

Dimanche 28 juillet, à 10 h. 30, les députés ont entrepris la discussion du texte de la commission mixte paritaire, texte élaboré à l'issue d'une longue et fort matinale délibération et après confrontation des textes votés par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 26 juillet) et le Sénat.

Rapporteur de la commission, M. DE PREAUMONT (U.D.R., Paris) émet un avis favorable sur ce texte qui « *respecte l'orientation souhaitée par l'Assemblée* ».

Premier orateur inscrit dans la discussion générale, M. HAMEL (R.I., Rhône) rend d'abord hommage à la résistance de M. Rossi et demande au premier ministre de renouveler les trois assurances qu'il a données devant le Sénat : limitation de la durée des émissions de publicité au niveau actuel, interdiction formelle de la coupure des émissions par des messages publicitaires et garanties offertes à la presse écrite.

M. FONTAINE (U.D.R., la Réunion) regrette que le gouvernement ait séparé les départements d'outre-mer de l'organisation administrative de la métropole. « *C'est un choix politique*, déclare-t-il, *dont nous aurons à mesurer les conséquences.* » M. Fontaine déplore également la décision prise au sujet des centres régionaux consultatifs remplacés par des organismes dont le statut ne lui paraît pas clair. Il exprime enfin des réserves sur la qualité des programmes, lesquels ne cessent de se dégrader dans son département. « *Ce texte n'est ni sérieux ni complet ; il est inacceptable*, conclut-il. *Je ne le voterai pas.* »

M. CERNEAU (réf., la Réunion) rappelle qu'il avait, avec M. Fontaine, déposé des amendements tendant à éviter que les DOM ne soient traités comme des départements à part et critique à son tour la qualité des émissions destinées à ces départements. Déplorant que ces amendements aient été repoussés, et constatant que le texte de la commission mixte répond encore moins à ses préoccupations, M. Cerneau se déclare « *extrêmement réservé quant au vote du projet* ».

M. GABRIEL (réf., Saint-Pierre et Miquelon) se déclare surpris par les interventions de MM. Fontaine et Cerneau, qui lui paraissent vouloir séparer les DOM des TOM et estime que leur suggestion coûterait un milliard.

M. PIOT (U.D.R., Yonne) fait valoir que les directions des centres d'émission de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane se sont ralliées au projet du gouvernement, puis la discussion générale est close.

M. CHIRAC, premier ministre, constate que le Parlement a modifié sensiblement le texte du gouvernement, s'en réjouit, souscrit à certaines modifications, mais précise que le gouvernement a déposé quatre amendements.

Le premier, de pure forme, tend à supprimer le mot O.R.T.F. d'un article du projet, « *pour éviter un anachronisme* » Deux amendements concernent la composition *des conseils d'administration de* l'établissement public et des sociétés et visent à réduire le nombre de parlementaires qui y siégeront à respectivement deux et un, contre quatre et deux dans le texte de la commission mixte. « *Il n'est pas de la responsabilité du Parlement*, explique M. Chirac, *d'assurer la gestion des nouvelles unités, mais seulement de représenter les téléspectateurs et les auditeurs* »

En ce qui concerne la publicité, M. Chirac précise que « *le gouvernement n'a pas l'intention d'augmenter les ressources de publicité de la télévision, afin de ne pas accroître les difficultés de la presse écrite. Comme il n'envisage pas non plus une diminution de ces ressources, il propose de maintenir le* statu quo ante *en revenant à la formule de la loi de 1972* ».

Alors que le texte élaboré par la commission mixte stipulait que « *le volume global des recettes publicitaires ne devra pas dépasser 33 % du montant de la redevance* », l'amendement gouvernemental reprend le texte du Sénat *et prévoit que « la proportion des recettes provenant de la publicité de marques ne pourra excéder globalement 25 % du total des ressources des organismes »* créés par la présente loi

M. Chirac confirme ensuite les trois assurances réclamées par M. Hamel, puis assure MM. Cerneau et Fontaine que le gouvernement n'a nullement l'intention de faire un sort à part aux DOM. Pour conclure, il annonce que le gouvernement demandera à l'Assemblée de se prononcer par un vote unique sur le texte ainsi amendé

Au nom de la commission mixte, M. DE PREAUMONT se déclare favorable aux quatre amendements, M. CHAMBAZ (P.C., Paris) juge, en revanche, que « *les amendements du gouvernement n'ont, sur aucun point, rien de rassurant* ». Ils marquent en effet, à ses yeux, un recul non négligeable sur des points décisifs et « *donnent encore plus de latitude au gouvernement pour compléter à sa guise, par des décrets d'application, le contenu de la loi-cadre* ». La réduction du nombre de parlementaires dans les conseils d'administration favorisera, selon lui, la tutelle gouvernementale ; de plus, les représentants du personnel seront nommés et non pas élus. D'autre part, on limite moins étroitement la part de la publicité dans les ressources : « *la création, l'information, le développement culturel seront ainsi davantage soumis au pouvoir de l'argent* ». Enfin, M. Chambaz note qu'on ne garantit plus la survie des *orchestres de l'ex-O.R.T.F.*

Au nom du groupe des socialistes et radicaux de gauche, M. CHEVENEMENT (P.S., Territoire de Belfort) constate que « *le gouvernement revient sur certaines des concessions qu'il avait été obligé d'accorder à la suite de la bataille acharnée livrée à l'Assemblée et au Sénat* ». Extrêmement grave à son avis est, notamment, l'amendement qui, concernant la publicité, tend à substituer le pourcentage de 25 % des ressources globales à celui de 33 % du montant de la redevance « *En fait*, précise-t-il, *à partir du moment où l'O.R.T.F. est cassé en six morceaux, le chiffre d'affaires global va se trouver doublé par rapport au chiffre actuel L'amendement du gouvernement va donc ouvrir les vannes de la publicité.* »

Affirmation contre laquelle M. Chirac s'inscrit en faux. « *Il s'agit simplement*, explique-t-il, *de revenir au « statu quo ante.* »

M. CLAUDIUS-PETIT (réf., Paris) estime que c'est le maintien, au moins provisoire, du monopole qui donne toute son importance à la limitation de la *publicité. Evoquant les engagements verbaux du premier ministre, il se déclare sceptique sur leur portée « dans un pays où même les lois écrites ne sont pas toujours respectées ».*

M FANTON (U.D.R., Paris) rend d'abord hommage à la qualité du dossier de documentation établi par les services de l'Assemblée, puis souhaite que le gouvernement s'emploie à réfuter « les additions spectaculaires » de M. Chevènement.

M. ROSSI note alors que, compte tenu des 5 % de recettes provenant de la commercialisation, la règle des 33 % passe à une proportion comprise entre 36 % et 38 %.

M. CHEVENEMENT suggère alors d'inscrire dans le texte la proportion de 33 %, suggestion repoussée par M. Chirac.

Les explications de vote

Dans les explications de vote, M. Chevènement estime que « *le 28 juillet restera un jour néfaste dans l'histoire de la radio et de la télévision (...). C'est une nouvelle opération « coup de poing ». (...) La prise du pouvoir par Valéry Ier* ». « *Certes*, reconnaît-il, *des modifications positives ont été apportées, mais ce projet de loi est né monstre ; monstre il restera. Les téléspectateurs*, affirme-t-il, *ont perdu une bataille mais ils n'ont pas perdu la guerre.* » Et il annonce que forces de gauche et syndicats se mobiliseront à la rentrée.

« *L'O.R.T.F. est supprimé* », constate M CHAMBAZ au nom du groupe communiste. Ainsi, « *un coup décisif est porté à l'idée que la radio et la télévision, vu leur importance, relèvent de la responsabilité de la nation, idée chère à la Résistance qui voulait émanciper les moyens d'information du pouvoir et de l'argent* ». « *Jusqu'à présent, le gouvernement a tenté d'éluder ses responsabilités*, note M. Chambaz. *Une fois le projet voté, il lui sera plus difficile de le faire. Gouvernement et majorité seront en première ligne et leur responsabilité apparaîtra plus nettement que jamais.* »

Mme FRITSCH (réf., Moselle) rappelle que son mouvement a combattu pour que la réforme tienne compte de l'existence des régions. Elle prend acte que le gouvernement s'engage à exclure du calcul des ressources des divers organismes les prestations pour les services qu'ils se rendront mutuellement. Elle plaide, enfin, la cause des orchestres de l'ex-O.R.T.F avant d'annoncer que son groupe votera le projet du gouvernement.

Après que M. Rossi eut précisé que, dans le calcul des ressources, on ne tiendra pas compte des rémunérations versées par les sociétés de programme à l'établissement public de diffusion, M. FLORNOY (U.D.R., Seine-et-Marne) félicite le gouvernement d'avoir pris l'initiative d'une réforme nécessaire. Il assure que la majorité demeure fidèle au principe du monopole, dans l'optique du service public et non dans la sauvegarde des privilèges. La nouvelle organisation lui paraît de nature à faciliter le contrôle du Parlement, le développement de l'esprit d'initiative et la promotion des hommes. « *Alors bonne chance à ces sociétés nouvelles* », conclut-il.

A la majorité de 289 voix contre 186 sur 475 votants et 475 suffrages exprimés, l'ensemble du projet de loi est adopté par scrutin public. Puis la séance est suspendue en attendant le vote du Sénat.

En début d'après-midi, ce dernier adopte sans modification le texte de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision, qui prend ainsi force de loi.

Avant de déclarer la session extraordinaire close, M. EDGAR FAURE invite les députés à réfléchir, pendant l'intersession, aux leçons à tirer de l'expérience ré*cente quant au fonctionnement* du Parlement. Il constate, pour sa part, combien ce dernier est indispensable pour régler les grands problèmes nationaux. « *Dans le régime présidentialiste, sinon présidentiel, qui est le nôtre*, conclut-il, *le fait parlementaire doit s'affirmer avec vigueur.* »

Revenant, pour sa part, sur les critiques émises quant à la procédure suivie, M. CHIRAC estime que « *l'importance fondamentale du sujet justifiait une collaboration complète entre le gouvernement et le Parlement* » mais requérait, pour que la réforme soit mise en application dès le début de l'an prochain, qu'il fût voté avant les vacances. Pour terminer, il juge, à son tour, souhaitable que l'intersession soit mise à *profit pour faire un effort de* réflexion sur les moyens d'améliorer le travail du Parlement et ses relations avec le gouvernement, afin, notamment, que la prochaine discussion budgétaire se déroule dans les meilleures conditions.

Avant de lever la séance, M. Edgar Faure s'associe, au nom de l'Assemblée, à l'hommage rendu par M. Hamel au personnel pénitentiaire qui poursuit dans des conditions difficiles « *une délicate mission pour assurer avec humanité le maintien de l'ordre* ». — P. Fr.

L'ANALYSE DU SCRUTIN

289 DEPUTES ONT VOTE POUR :

167 U.D.R. (sur 173) ;

62 rép. ind. (sur 63) ;

50 réformateurs (sur 52) ;

10 non-inscrits (sur 18) : MM. Audinot, Boudon, Caurier, Chassagne, Chazalon, Dousset, Duvillard, Forens, Godon, Honnet.

186 DEPUTES ONT VOTE CONTRE :

105 socialistes et radicaux de gauche (sur 105) ;

74 communistes (sur 74) ;

6 non-inscrits (sur 18) : MM. Brun, Cerneau, Cornut-Gentille, Drapier, Fouchet et Le Foll (P.S.U.) :

1 U.D.R. : M. Jean Fontaine.

5 DEPUTES N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

4 U.D.R. : MM. de la Malène, Nungesser, Peyret et Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale ;

1 non-inscrit : Mme Missoffe.

5 DEPUTES ETAIENT EXCUSES :

1 U.D.R. : M. Roux ;

1 rép. ind. : M. Baudis.

2 réformateurs : MM. Commenay et Jean-Jacques Servan-Schreiber :

1 non-inscrit : M. Hunault.

PLUSIEURS ASSOCIATIONS DE JOURNALISTES S'INQUIÈTENT D'UNE MISE A LA RETRAITE ANTICIPÉE.

Les comités des associations de la presse parlementaire, de la presse diplomatique, de la presse présidentielle et de la presse ministérielle se déclarent vivement émus par les dispositions du projet de loi relatif à la radiotélévision concernant le dégagement des journalistes visés aux articles 22 et 23 du projet...

Aux termes du projet, la préretraite proposée aux journalistes dégagés équivaut, disent-ils, à un licenciement sans indemnités : « *L'âge légal de la retraite est et demeure fixé à soixante-cinq ans. Si les articles 22 et 23 étaient votés, la loi serait donc violée et un dangereux précédent serait donc ouvert.* » Au surplus, concluent les comités, les articles 22 et 23 *du projet de loi sont en* contradiction avec le code du travail, qui prévoit la réunion d'une commission arbitrale lorsque l'ancienneté du licencié dépasse quinze ans.

Les principales modifications par rapport au texte voté en première lecture

Les principales modifications par rapport au texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture (le Monde du *26 juillet) sont les suivantes.*

● LES MISSIONS DU SERVICE PUBLIC

Le service public national de la radiodiffusion-télévision française assume la mission de répondre aux besoins et aux aspirations de la population, en ce qui concerne l'information, la communication, la culture, l'éducation, le divertissement et l'ensemble des valeurs de civilisation. Il a pour but de faire prévaloir dans ce domaine le souci exclusif des intérêts généraux de la collectivité.

Il assure un égal accès à l'expression des principales tendances de pensée et des grands courants de l'opinion. Un temps d'antenne est mis régulièrement à leur disposition.

Il participe à la diffusion de la culture française dans le monde. Ses responsabilités lui font un devoir de veiller à la qualité et à l'illustration de la langue française.

● L'INSTITUT DE L'AUDIOVISUEL

Il est chargé notamment de la conservation des archives, des recherches de création audiovisuelle et de la formation professionnelle. Cet institut constitue un établissement public à caractère industriel et commercial.

● LA DELEGATION PARLEMENTAIRE POUR LA RADIODIFFUSION - TELEVISION FRANÇAISE

Cette délégation reçoit notamment communication des rapports particuliers de la commission de vérification des comptes des en*treprises publiques. Elle est obli*gatoirement consultée par le gouvernement sur les dérogations au monopole, sur les accords passés par l'établissement public et les sociétés concernant la production, la diffusion et la reproduction des émissions. Elle peut être consultée, ou rendre des avis, de sa propre initiative dans les domaines concernés par la présente loi.

La délégation parlementaire comprend les rapporteurs généraux des commissions des finances des deux Assemblées, les rapporteurs spéciaux des mêmes commissions et les rapporteurs des commissions des affaires culturelles chargées de la radiodiffusion et de la télévision, cinq députés et trois sénateurs désignés de façon à assurer une représentation équilibrée des groupes politiques.

La délégation rend compte de ses activités aux Assemblées parlementaires et établit chaque année un rapport qui est déposé sur le bureau des Assemblées à l'ouverture de la première session ordinaire.

● L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE DIFFUSION

Son conseil d'administration comprend pour moitié des personnalités représentant l'Etat. Il comprend d'autre part deux parlementaires désignés respectivement par les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que les représentants des sociétés nationales de programme et deux représentants du personnel de l'établissement nommés sur des listes de présentation établies par les organisations syndicales représentatives.

● LES SOCIETES NATIONALES DE PROGRAMME

La Société nationale de radiodiffusion assure la gestion et le développement des orchestres, tant à Paris qu'en province.

Les présidents des sociétés nationales de télévision se réunissent périodiquement pour assurer l'harmonisation des programmes.

Un comité régional consultatif de l'audio-visuel est institué auprès de chaque centre régional de radio et de télévision.

Le conseil d'administration de chaque société nationale comprend six membres : deux représentants de l'Etat, un parlementaire, une personnalité de la presse écrite, un représentant du personnel et une personnalité du monde culturel.

Les membres du conseil d'administration exercent leur mandat pour trois ans.

Le représentant du personnel est nommé sur une liste de présentation établie par les organisations syndicales représentatives du personnel.

Le président, choisi parmi les membres du conseil d'administration, est nommé pour trois ans par décret en conseil des ministres. Il organise la direction et en nomme les membres.

● LE CAHIER DES CHARGES

Il détermine les obligations pour l'établissement public et chaque société nationale au titre de l'information et de la culture conformément aux missions du service public, notamment par la diffusion d'œuvres lyriques, dramatiques ou musicales, produites par les théâtres, festivals ou entreprises d'actions culturelles subventionnées. Il détermine leurs obligations au titre de l'action extérieure et de la coopération.

Il détermine les règles auxquelles est soumise la publicité dans le respect des limites prévues dans cette loi et en fixant la production maximale de recettes publicitaires pouvant provenir du même annonceur

● DISPOSITIONS FINANCIERES

La répartition du produit de la redevance entre l'établissement public et les sociétés nationales est soumise à l'approbation du Parlement.

Les cahiers des charges de l'année en cours, les avenants qui en modifient éventuellement les données pour l'année suivante, les observations du premier ministre ou du ministre délégué par lui à cet effet sur le respect par chaque société des clauses de son cahier sont annexés au projet de loi de finances.

La proportion des recettes provenant de la publicité de marques ne pourra excéder globalement 25 % du total des ressources des organismes créés par la loi.

Lorsque l'édification d'un immeuble de grande hauteur ou d'un groupe d'immeubles nuira à la réception des programmes de télévision par les locataires et copropriétaires du voisinage, les promoteurs devront faire installer à leurs frais une antenne réémettrice de télévision ou assurer par tout autre moyen technique la réception normale des émissions de télévision aux habitants du voisinage.

● DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES AU PERSONNEL

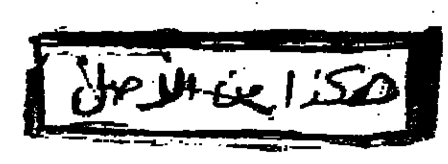
Les agents relevant des statuts de l'Office âgés de cinquante-cinq ans ou plus au 31 décembre 1974 pourront, sur leur demande, être mis en position spéciale.

Les dispositions concernant la mise en position spéciale des agents âgés de soixante ans et plus au 31 décembre 1974 ne sont applicables ni aux agents ayant des parents à charge ni aux agents ayant des enfants à charge notamment au titre de l'impôt sur le revenu.

La répartition des personnels pris en charge par les divers établissements et sociétés est effectuée par décision du P.-D.G. de l'Office après avis d'une commission comprenant notamment les représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives.

● DEBATS PARLEMENTAIRES

La radiodiffusion ou la télévision des débats des Assemblées parlementaires s'effectuent sous le contrôle du bureau de chacune de ces Assemblées. Un temps d'antenne égal est accordé aux groupes parlementaires de la majorité et à ceux de l'opposition.



DU PARLEMENT

l'O.R... est définitivement adopté

• Au Sénat : la satisfaction de jouer un rôle accru l'a emporté sur la mauvaise humeur due à la précipitation

Après deux journées et deux nuits de délibération « non stop », le débat sur la reforme de la radio-télévision s'est achevé dimanche en fin de matinée au Sénat. La longue et minutieuse discussion technique, marquée par l'audition de dix-huit orateurs, le rejet de la question préalable présentée par M. Marcilhacy et l'examen de cent soixante-treize amendements, s'est soldée par un vote politique : la majorité présidntielle a fait bloc en adoptant le projet gouvernemental — notablement modifié — par cent soixante-dix-neuf voix contre quatre-vingt-huit (communistes, socialistes et une partie de la Gauche démocratique).

Au moment décisif, la colère des senateurs s'est comme évanouie, et ce malgré les protestations véhémentes qu'ils avaient exprimées tout au long du débat contre la hâte dont avait fait preuve le gouvernement : « Depuis le début de la session, nous nageons en pleine folie », devait dire M. Etienne Dailly, qui présidait la séance. Il n'en reste pas moins que l'endurance des sénateurs a rendu la tâche difficile à M. André Rossi, secrétaire d'Etat. Plusieurs amendements sénatoriaux ont été adop.és malgré l'avis défavorable du gouvernement C'est le cas, notamment, de celui qui prévoit l'harmonisation des programmes télévisés et qui, donc, limite le jeu de la concurrence entre les chaînes ; c'est le cas aussi de l'amendement sur le partage du temps d'antenne entre majorité et opposition pendant la diffusion radio-télévisée des débats parlementaires ; c'est le cas, enfin, de l'amendement prévoyant la creation de l'institut de .l'audio-visuel rattaché à l'établissement public de diffusion.

En revanche, le gouvernement a fait échouer le Sénat dans sa tentative d'assurer une plus importante représentation des parlementaires dans les conseils d'administration de l'établissement public de diffusion et des sociétés nationales de programme.

Pour l'essentiel, la commission des finances et celle des affaires culturelles sont à l'origine de la plupart des amendements votés en première lecture par le Sénat.

Sur la proposition du gouvernement, le Sénat a accepté que, dans chaque centre régional de radio et de télévision, le comité régional consultatif de l'audio-visuel comprenne un tiers d'élus locaux choisis par les conseil régionaux parmi les maires et les conseillers généraux.

Sur proposition de MM. CAILLAVET et FILIPPI (gauche démocratique), la haute assemblée avait décidé que, pendant la retransmission radio-télévisée des débats parlementaires, un temps d'antenne au moins égal à la moitié de celui dont auraient disposé le gouvernement et les parlementaires de la majorité fût accordé aux parlementaires de l'opposition

Un amendement du gouvernement devait fixer la proportion des recettes provenant de la publicité de marques : elle ne pourra excéder globalement 25 % du total des ressources des organismes

Après le vote du texte en première lecture, le Sénat s'est prononcé par un vote unique sur le texte mis au point par la commission mixte paritaire. Les explications de vote qui ont marqué la fin de la session ont mis en évidence la satisfaction de nombreux sénateurs d'être désormais mieux associés à la définition de la politique gouvernementale. M. GROS (ind.) président de la commission des affaires culturelles a affirmé : *« Le Sénat a connu une très longue traversée du désert. Aujourd'hui, nous debouchons enfin sur une période de concertation et de collaboration, et c'est pour nous une satisfaction qui fait oublier combien notre effort a été dur. »*

Mme LAGATU (P.C.) s'est adressée en ces termes au gouvernement : *« Les personnels et le pays vous condamneront, et quant à nous, nous continuerons à nous battre. »*

Après avoir souligné qu'il avait suivi lui aussi le débat de *« bout en bout »*, M. HABERT (non-inscr.) a déclaré : *« Un esprit nouveau s'est manifesté en particulier à la commission mixte paritaire, où je n'avais jamais vu une aussi bonne coopération. »*

M. FILIPPI (gauche démoc.), bien que la « philosophie du projet » ne fût pas la sienne a reconnu que *« le texte de la commission mixte est cohérent »*.

M LAMOUSSE (soc.) a expliqué le vote négatif de son groupe par les mauvaises conditions dans lesquelles le texte avait été examiné : conditions qui n'avaient pas permis un *« travail approfondi »*.

M. CHAUVIN a pour sa part donné les raisons du vote positif de l'Union centriste : *« Nous sommes*, a-t-il dit, *sur un sujet difficile et nous n'avons pas fini d'en débattre. »*

M. DE BOURGOING (ind.) a souligné : *« Ce long débat s'achève dans la sérénité dominicale et même dans une certaine satisfaction. Les indépendants et les républicains indépendants d'action sociale voteront le projet de loi en souhaitant qu'il contribue à l'amélioration d'un grand service public. »*

Avant d'annoncer que son groupe voterait le texte, M. DE MONTALEMBERT (U.D.R.) s'était associé aux louanges qui venaient d'être décernées au gouvernement pour la façon dont il avait associé le Sénat à l'élaboration de la loi.

(Intérim.)

La victoire du « censeur » de l'Office

L'O.R.T.F. n'existe plus. La loi a été votée, dans ses grandes lignes. C'est-à-dire dans ses deux principaux articles : l'article premier, qui supprime l'Office, et les articles 24 et 26 qui chargent M. Marceau Long de la liquidation des biens, des obligations et du personnel — transferts et, éventuellement, licenciements.

Ce qui est changé, en revanche — enfin, ce qui peut avoir changé, car tout dépend de l'application de la loi, — c'est l'esprit de cette réorganisation « Concurrence, compétition », *disait le gouvernement* « Harmonisation, concertation », *a répondu le sénateur centriste du Nord, M André Diligent Et son amendement a été retenu, en définitive.*

C'est une victoire pour ce sénateur, « censeur » de l'O.R.T.F., défenseur du « monopole » et du « service public » Depuis 1965, on le voit, attaché aux questions de l'information, étudier patiemment, juger sans complaisance, « la mainmise du pouvoir » sur la télévision, puis dévoiler l'affaire qui allait faire trembler l'Office sur ses bases, en 1972, la fameuse « publicité clandestine » Mais il ne s'intéresse pas seulement aux institutions. Lorsque, en 1969, le président Pompidou institue déjà la « concurrence des chaînes », il proteste ; il préconise — il n'y a alors que deux programmes — qu'une chaîne soit dite « grand public » et l'autre « culturelle », à l'image des chaînes 1 et 2 de la B.B.C. Il affirmait que le choix des téléspectateurs en serait simplifié, sans que cela détruise l'émulation.

Reste à savoir comment la coordination entre les trois sociétés de programmes peut être institutionnalisée Car ce n'est pas tout de définir qu'il n'y aura pas trois films le même soir : il faudrait également que les trois programmes proposés soient suffisamment différenciés pour que chaque catégorie de téléspectateurs puisse y trouver satisfaction dans la diversité Le contenu du cahier des charges remis à chaque société sera déterminant à cet égard. — M. E.

Deux projets prévoient l'application du droit de réponse à la radio et à la télévision

Prévu, jusque dans le moindre détail, par la loi du 19 juillet 1881 qui régit le droit de la presse, le droit de réponse ne s'applique actuellement qu'à la presse écrite. Cette lacune importante, étant donné le développement qu'ont pris la radio et la télévision, est sur le point d'être comblée. Simultanément, le Haut Conseil de l'audio-visuel et le Comité des ministres du Conseil de l'Europe viennent de remettre des conclusions pour son adaptation à la radio et à la télévision.

Suggéré par le rapport Diligent en 1968 et par le rapport Paye en 1970, le droit de réponse a été institué dans son principe à la radiodiffusion et à la télévision par l'article 8 de la loi du 3 juillet 1972 Il devrait être repris tel quel dans les nouveaux statuts mais ne figure pas expressément dans le projet de loi. Saisi par le premier ministre, qui était alors M. Pierre Messmer, le Haut Conseil vient de remettre son avis qui permettra au Conseil d'Etat de fixer les décrets d'application

Il propose que le droit de réponse s'applique *« dans le cas où des imputations portant atteinte à l'honneur, à la réputation ou aux intérêts d'une personne physique auraient été diffusés par l'Office »* (1), et que le décret soit rédigé selon les recommandations suivantes :

— Toute personne demandant à bénéficier du droit de réponse doit, dans un délai de dix jours, adresser au président-directeur général de l'Office une lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle il indique la date de l'émission contestée, la chaîne ou la station qui l'a diffusée et les imputations qui ont pu porter atteinte à sa réputation ou à son honneur ;

— Le P.D.G. de l'Office se doit obligatoirement de prononcer et notifier sa décision au demandeur par lettre recommandée dans un délai de dix jours. La rectification doit être diffusée dans les plus brefs délais, à une heure d'écoute équivalente à celle de l'émission incriminée et être destinée à un même cercle d'auditeurs ou de téléspectateurs ;

— Si la réponse du président ne satisfait pas le demandeur, s'il ne répond pas dans les délais à la demande ou si les modalités de diffusion paraissent insuffisantes, celui-ci disposera d'un délai de dix jours pour saisir une commission arbitrale chargée de se prononcer, par une décision motivée, sur le bien-fondé de la demande présentée et, le cas échéant, sur les modalités de la demande à diffuser.

Cette commission arbitrale comprend sept membres nommés par le premier ministre. Cinq d'entre eux sont choisis au sein du Haut Conseil de l'audiovisuel et nommés pour la durée de leur mandat. Les deux autres sont désignés pour trois ans parmi les membres du Conseil d'État et les magistrats de la Cour de cassation. Chacun des membres est assisté d'un suppléant. La recommandation prévoit en plus que la commission sera assistée d'un représentant, à titre consultatif, de l'Office :

— La commission doit se prononcer dans un délai de dix jours. A défaut de décision rendue dans ce délai, la demande est réputée rejetée Les membres de la commission sont soumis à l'obligation du secret professionnel, dans les conditions prévues à l'article 378 du code pénal.

Enfin, le haut comité est d'avis que le gouvernement examine les conditions dans lesquelles le champ d'application des dispositions législatives pourrait être ultérieurement élargi — d'une part aux personnes morales, d'autre part aux organismes privés de radiodiffusion. Il suggère aussi que les délais indiqués dans cet avis soient raccourcis en période électorale.

A l'échelle européenne

Le comité des ministres du Conseil de l'Europe a, pour sa part, approuvé récemment des règles relatives à la législation sur le droit de réponse individuelle dans la presse, à la radio et à la télévision. Ce texte a été adopté par les dix-sept Etats membres du Conseil. Il prévoit essentiellement que tout individu, sans considération de nation ou de résidence, prétendant avoir fait l'objet d'informations inexactes divulguées au public, peut exercer le droit de réponse dans les journaux, les périodiques, à la radio et à la télévision.

Ces règles, qui doivent servir de base à la législation des Etats membres du Conseil, prévoient également un « recours effectif » contre la publication de faits et d'opinions qui constituent une ingérence injustifiée dans la vie privée d'un individu ou une atteinte à sa dignité, à son honneur ou à sa réputation. Toutefois, il est précisé qu'aucune disposition des règles ne pourra être invoquée à l'appui d'une censure.

C'est la première fois que le droit de réponse est envisagé par une organisation internationale en ce qui concerne, outre la presse écrite, la radio et la télévision.

(1) Le Haut Conseil parle de l'Office, mais les obligations de celui-ci seraient évidemment transférées aux sociétés nationales de programmes.

FEUILLETON

NUMERO 17

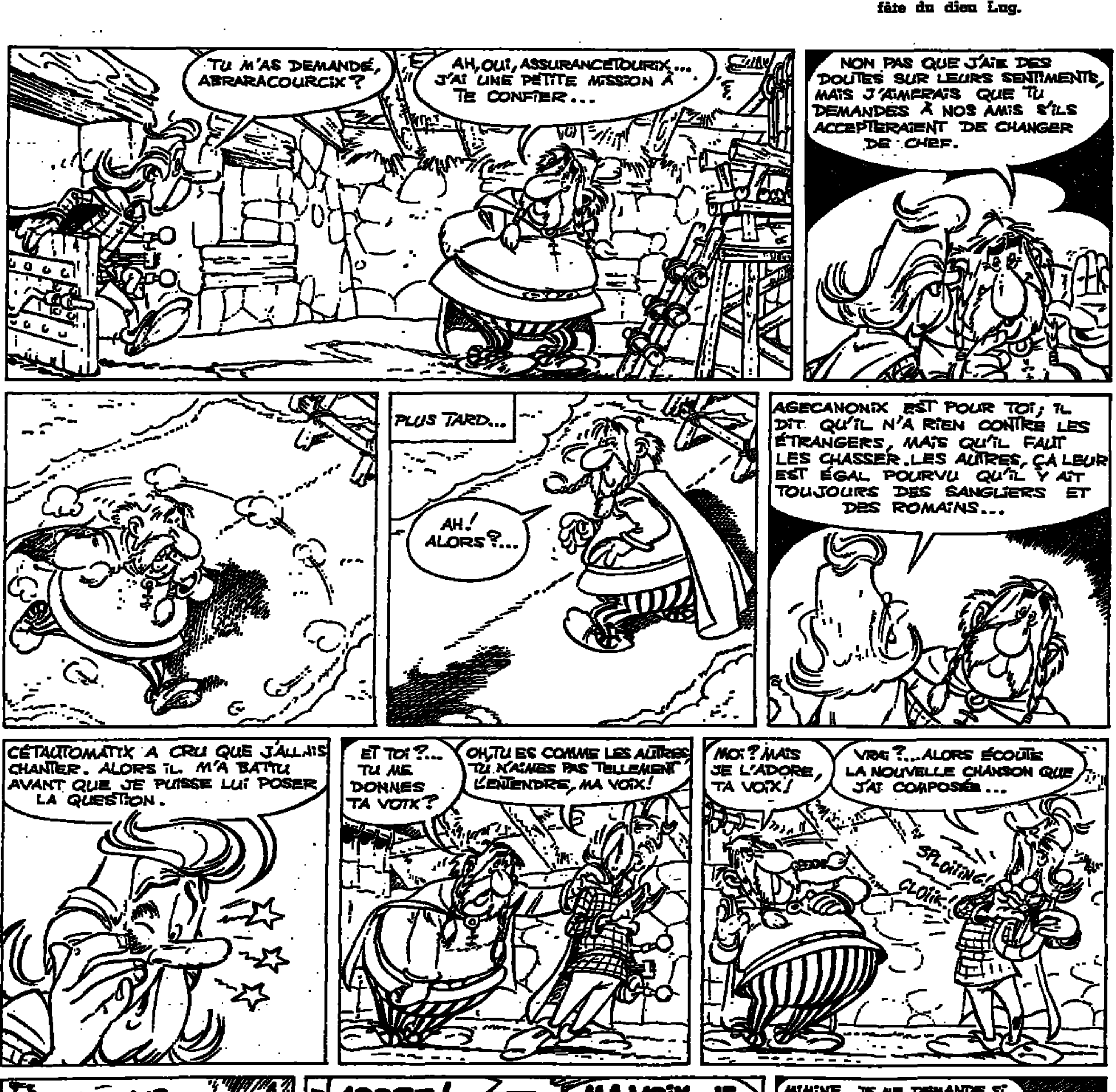
Une aventure d'Astérix le Gaulois

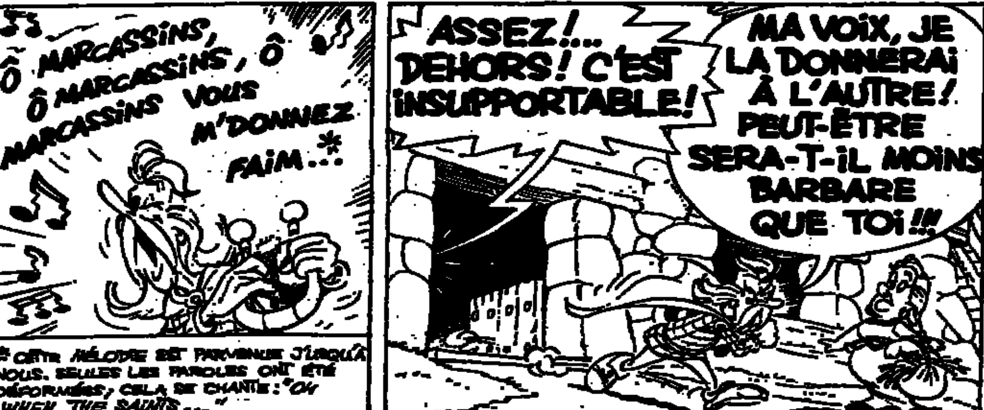
LE CADEAU DE César

Texte de René Goscinny

Dessins d'Albert Uderzo

Orthopédix et sa famille, propriétaire d'un village gaulois acquis contre quelques bouteilles de vin à un légionnaire romain insolvable, se heurtent au chef en titre du village, Abraracourcix. Il est donc décidé de procéder à l'élection du chef lors de la fête du dieu Lug.







(A suivre.)

JUSTICE

L'EXTENSION DE L'AGITATION DANS LES PRISONS

RENNES : les détenus se sont rendus maîtres de la prison pendant plusieurs heures

Les deux cent quatre-vingt-huit détenus de la maison d'arrêt de Rennes se sont rendus maîtres de l'établissement, samedi 27 juillet, vers 23 heures. La dizaine de gardiens de cette prison, où sont détenus des condamnés à de courtes peines et des personnes non encore jugées, ont été immédiatement évacués, et gendarmes et C.R.S. ont, dès 23 heures, pris position le long des murs d'enceinte.

Après avoir été repoussés des toits par des grenades lacrymogènes et offensives, les mutins commencent — là comme ailleurs — à tout casser : matériel et mobilier sont brisés et deux incendies sont allumés dans l'atelier de menuiserie et dans la lingerie. Les pompiers maîtrisent rapidement le feu et réussissent à couper le gaz.

Quelques détenus qui profitaient de la mutinerie pour s'échapper sont immédiatement repris. Une trentaine d'autres — dont quelques non-violents qui appartiendraient aux Témoins de Jéhovah — sortent de la prison et se rendent.

Des négociations s'engagent peu après entre M. Henri Saludo, procureur général et les détenus dont une partie sont remontées sur les toits. Les prisonniers exigent la révocation du directeur de la prison, une meilleure rétribution de leur travail, l'autorisation de posséder des transistors et, enfin, une entrevue avec Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire. Cent cinquante des détenus regagnent leurs cellules dans pourtant que leurs revendications soient satisfaites.

Les quelque cent mutins qui sont encore sur les toits ne réclament plus alors que deux douches par semaine au lieu d'une et un cachet de la prison moins visible sur leur courrier, revendications plus faciles à satisfaire.

Peu après 5 heures, dimanche 28 juillet, tous les détenus avaient regagné leurs cellules sans que les forces de l'ordre aient eu à intervenir. Il n'y avait ni blessé ni évadé.

SAINT-ÉTIENNE : une information judiciaire est ouverte après la mort d'un détenu tué par un gardien

Saint-Etienne. — Le tumulte déclenché le dimanche 28 juillet à la maison d'arrêt de La Talaudière, près de Saint-Etienne, qui devait être marqué par le décès d'un détenu mortellement blessé par balle par un surveillant, peut être considéré comme s'inscrivant dans le mouvement général qui agite depuis plus d'une semaine l'ensemble des prisons françaises.

Mais il a aussi ses raisons spécifiques, s'agissant d'un établissement où depuis plusieurs mois déjà se sont succédé des incidents divers. Car pour être une maison d'arrêt « moderne », ouverte le 11 octobre 1968, en remplacement de l'ancienne prison de Saint-Etienne vieille de plus d'un siècle, celle de La Talaudière, avec ses cent trente-neuf détenus, dont quatre-vingt-dix-neuf en détention provisoire, reste à l'image de tout un système contre lequel ses pensionnaires s'étaient déjà révoltés.

Aussi, la direction de l'établissement comme son personnel s'attendaient à de nouveaux troubles dans le contexte actuel.

Ceux-ci eurent pour origine ou pour prétexte, le 28 juillet, le refus opposé initialement par un groupe de prisonniers en promenade de réintégrer leur cellule. Il était alors 15 h. 15. Cet incident paraissait réglé une demi-heure plus tard, après d'assez longues palabres avec le personnel, mais, de ce fait, on avait dû retarder l'heure de la séance dominicale de cinéma qu'attendaient une quarantaine d'autres prisonniers.

Ces derniers, sans doute en raison d'un climat qu'ils ne pouvaient pas ignorer, se mirent à leur tour en révolte. Plus nombreux que leurs gardiens, qui n'étaient qu'une quinzaine et auxquels ils s'affrontèrent, ils parvinrent à s'emparer d'un trousseau de clés, ce qui leur permit d'ouvrir plusieurs cellules et d'en appeler les occupants à la rescousse.

Si, parmi ceux-ci, tous n'acceptèrent pas de se joindre à l'agitation, les rebelles n'en furent pas moins renforcés en nombre et se retrouvèrent pour continuer leur action. Devant la tournure prise par l'événement, le directeur, qui avait fait appel aussitôt à la police et à la 50e compagnie républicaine de sécurité (C.R.S.), décida de faire retirer son personnel du quartier de la détention.

Mais entre ce moment et celui où les forces de l'ordre purent intervenir, les prisonniers en révolte furent maîtres des lieux. C'est ainsi qu'ils purent non seulement gagner les toits mais aussi mettre le feu à la partie supérieure du bâtiment, notamment dans une salle de conférences.

C'est dans le même temps que d'autres surveillants qui, normalement, n'étaient pas en service, furent appelés à se rendre à la prison, mais sans pénétrer dans le quartier de la détention. C'est ainsi que l'un d'entre eux, M. Verniot, qui était armé d'une carabine 22 long rifle — arme réglementaire pour les membres du personnel de l'administration pénitentiaire, chargés de surveiller les abords extérieurs d'une prison — aperçut un des détenus qui avait réussi à atteindre un mirador. Y eut-il sommations ? On l'affirme. En tout cas, M. Verniot devait tirer et atteindre d'une balle au côté gauche ce détenu, M. Gilbert Besnard, âgé de vingt-deux ans, qui devait succomber pendant son transfert à l'hôpital.

M. Besnard cherchait-il à s'évader à l'occasion du tumulte propice ? Déjà plusieurs fois condamné pour vol, il se trouvait actuellement en détention provisoire à la maison d'arrêt de La Talaudière, sous l'inculpation de meurtre, pour avoir tué le protecteur d'une prostituée. En 1970, il avait tenté, pour sa part, de s'évader du palais de justice de Saint-Etienne, où il avait été amené pour les besoins de l'instruction d'une affaire précédente dans laquelle il était impliqué.

Quoi qu'il en soit, ce décès, qui devait faire dire au directeur de la prison, M. Villard, que *« les surveillants, à force d'être sur les nerfs, finissent par en arriver à des choses qui n'auraient jamais eu lieu en période normale »*, fut assez vite connu des prisonniers. Si bien que, vers 20 heures, l'agitation initiale qui avait été maîtrisée sans trop de heurts par les C.R.S., reprenait, certains détenus criant alors depuis leurs cellules : *« On a tué un gosse qui ne leur avait rien fait »*.

Vers 22 heures, le calme, comme on dit, était revenu, mais ici ou ailleurs, pour combien de temps ? Le parquet de Saint-Etienne a ordonné l'ouverture d'une information pour recherche des causes de la mort de M. Gilbert Besnard.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

« LE PERSONNEL PÉNITENTIAIRE EST PRÊT A ABANDONNER SES FONCTIONS », affirme le directeur de la Santé.

« Je ne sais plus ce qu'il faut faire, le personnel pénitentiaire est désemparé et prêt à abandonner ses fonctions », a déclaré, dimanche 28 juillet, au cours de l'émission « Vingt-Quatre Heures sur la une », M. Ange Calisti, directeur de la maison d'arrêt de la Santé et secrétaire général adjoint du syndicat F.O. des personnels pénitentiaires.

M. Calisti s'est déclaré certain qu'on était en présence d'un mouvement coordonné de prison en prison par un petit nombre de détenus qui veulent aboutir à l'autogestion des établissements pénitentiaires. *« Ce que je crains*, a-t-il ajouté, *c'est que, dans les jours à venir, si ça continue, le personnel pénitentiaire quitte les établissements; ce sont alors les forces de l'ordre qui seront obligées d'assurer le fonctionnement des prisons. Je ne pense pas que les prisonniers y gagnent. Ce n'est pas la meilleure solution pour régler le problème. »*

Le directeur de la maison d'arrêt de la Santé a conclu : *« La meilleure solution, c'était d'être réaliste et de voir ce que le président de la République voulait faire pour humaniser les prisons; c'était de se rendre compte qu'il faut du temps pour installer les structures, pour construire de nouvelles prisons. En effet, tout ce qui a été brûlé, démoli, ces temps-ci, il va falloir le reconstruire. »*

Avant d'être nommé à la direction de la Santé, au mois de janvier 1972, M. Calisti avait succédé à M. Nablas, qui dirigeait la maison centrale de Clairvaux, où deux otages furent assassinés quatre mois plus tôt par Claude Buffet et Roger Bontems.

DE COLMAR A LA SANTÉ

La contagion des mutineries

Pour le seul département du Haut-Rhin, des manifestations de *détenus ont éclaté dans trois* prisons, le samedi 27 juillet.

● A COLMAR, c'est vers 16 heures, au cours de la promenade, qu'une soixantaine de détenus de la maison d'arrêt ont *« capturé »* les deux gardiens qui les surveillaient. Après une brève tractation, ils les ont libérés, puis sont montés sur les toits d'où ils ont jeté des tuiles sur les forces de l'ordre venues sur les lieux. Ils ont également mis le feu à divers endroits de la prison. Dès le début de la mutinerie, une vingtaine de détenus s'étaient échappés et huit d'entre eux *étaient encore, dans la soirée*, recherchés par la police. La manifestation s'est achevée vers 17 h. 30 après l'intervention des gendarmes.

● A MULHOUSE, quelques minutes plus tard, une centaine des trois cent vingt détenus sont montés sur les toits, jetant des projectiles sur les pompiers et les forces de l'ordre. Rapidement maîtrisés les prisonniers ont regagné leurs cellules. Les dégâts sont peu importants. Un détenu a été légèrement blessé par une grenade lacrymogène.

● A ENSISHEIM, enfin, dans la soirée, une centaine de prisonniers de la maison centrale ont refusé de regagner leurs cellules pour exprimer leur solidarité avec leurs camarades de Colmar et Mulhouse. Ils ont occupé toute la nuit la cour de la prison, éclairée par des projecteurs et ont cessé leur action dimanche, vers 5 heures, sans que les forces de l'ordre aient eu à intervenir.

NANTES : une centaine de mutins

● A NANTES, une centaine de prisonniers de la maison d'arrêt se sont mutinés, dimanche 28 juillet, en fin d'après-midi. Après avoir retenu comme otage un gardien — qu'ils ont relâché peu après sans aucune violence — ils sont montés sur les toits, *tandis que quelques détenus* mettaient le feu à trois endroits différents dans les bureaux. Immédiatement des gendarmes et des C.R.S. sont intervenus, tandis que les pompiers s'employaient à *combattre le feu qui a détruit* des archives et endommagé assez sérieusement les bâtiments.

Trois prisonniers, considérés comme des « meneurs » ont été arrêtés et le calme est revenu peu à peu.

● A LAVAL, huit détenus de la maison d'arrêt sont montés sur le toit, dimanche vers 14 heures à la sortie du réfectoire. Ces huit prisonniers suivent les cours du centre de formation professionnelle et bénéficient, de ce fait, à l'intérieur de la prison d'un régime spécial. Ils n'ont aucun contact avec les soixante autres détenus. Après être restés une heure sur le toit deux des hommes ont accepté de descendre pour parlementer avec le préfet et le procureur de la République présents sur place. A la fin de cette discussion, qui a duré près d'une demi-heure, les deux délégués sont remontés voir leurs camarades et les huit mutins ont réintégré leurs locaux dans le calme. La police *n'est pas intervenue*.

● A AMIENS, les cinq cents détenus de la maison d'arrêt ont manifesté, à l'intérieur de leurs cellules, dans la nuit de samedi à dimanche. Vers 22 h. 30, le mouvement a gagné tous les bâtiments.

L'agitation a baissé d'intensité assez rapidement, en raison des possibilités d'action limitées des détenus, chacun d'entre eux étant enfermé dans sa cellule. A 2 heures, le silence est revenu.

AUXERRE : après la promenade

● A AUXERRE (Yonne), un mouvement a éclaté dimanche après la promenade du matin. Trente-sept détenus de la maison d'arrêt ont refusé de regagner leurs cellules et cinq d'entre eux escaladant un mur séparant deux cours intérieures ont appelé les les autres prisonniers à manifester. Une centaine de gendarmes et de gendarmes mobiles ont aussitôt pris position autour du bâtiment, tandis que l'administration pénitentiaire et M. Pierre Manière, préfet de l'Yonne, tentaient de parlementer. Les prisonniers ont consenti à regagner leurs cellules qu'ils avaient partiellement détériorées. L'ordre a été progressivement rétabli et à 17 heures, la mutinerie était terminée.

● A CHALONS-SUR-MARNE, une vive effervescence a régné dans la maison d'arrêt au cours de la journée le dimanche. Pendant la promenade, soixante-dix détenus, — sur deux cent vingt que compte l'établissement — ont réussi à se réunir dans une même cour, ils ont refusé de regagner leurs cellules avant d'avoir exposé leurs revendications au procureur de la République. Ce dernier est entré seul dans la cour, et les détenus lui ont présenté leurs doléances. Après un long dialogue, le procureur de la République a mangé devant eux le plat du jour *de la maison d'arrêt. Les détenus* ont accepté de regagner leurs cellules vers 14 heures, lorsque le procureur leur eut promis notamment qu'il n'y aurait pas de sanctions prises à leur encontre.

● A VARCES (Isère), vingt-six détenus ont refusé samedi soir de regagner leur cellule. Ils demandaient notamment que toutes leurs revendications soient mentionnées dans la presse, et qu'il soit précisé qu'ils ne sont pas rebelles, mais qu'ils manifestent pacifiquement pour une amélioration de leurs conditions de détention.

● A MURET (Haute-Garonne), les détenus de la maison centrale se sont réunis dans une cour, dimanche soir après une séance de cinéma. Il semble que ce mouvement ait été dicté plus par solidarité *avec les détenus des autres* prisons que par des motifs revendicatifs. Le calme a été rapidement rétabli.

● A NICE, de légers incidents se sont produits dimanche soir *dans le quartier des mineurs de la* maison d'arrêt. Les gardiens ont réussi à contenir les troubles.

● A MARSEILLE, un tapage d'une demi-heure a été provoqué samedi soir dans la prison des Baumettes par trente détenus transférés de la centrale de Nîmes à la suite de la mutinerie qui y avait éclaté le 20 juillet.

Dans la région parisienne

● A PONTOISE, cent quatre-vingts détenus de la maison d'arrêt se sont mutinés dans la nuit de dimanche à lundi. Quelques dizaines *sont montés sur les toits* et des heurts les ont opposés aux forces de police, intervenues pour les déloger. Un jeune détenu et un gardien de la paix auraient été blessés. L'ordre a été rétabli vers 2 h. 30.

● A FRESNES, les incidents survenus samedi matin n'ont provoqué, selon M. Vaudeville, préfet du Val-de-Marne, *« ni violence, ni dégât »*. Deux cents détenus ont *refusé* de rentrer dans leurs cellules, mais la vue des forces de l'ordre a suffi pour convaincre la majorité des mutins de se rendre. Une trentaine sont cependant montés sur les toits d'où ils ont *été délogés par des jets de* grenades lacrymogènes.

● A LA SANTE, une certaine agitation a régné samedi à midi aussitôt après les incidents de Fresnes. Des slogans ont été criés, *mais le calme est revenu rapidement*. Peu après, un détenu âgé de vingt-quatre ans est mort, mais, selon le directeur de l'établissement, ce décès, dû à une crise cardiaque, *« n'a aucun rapport avec les événements qui se sont déroulés dans un autre quartier que celui où était incarcéré le jeune homme »*.

Le CAP donne une version très différente des faits : *« Ce détenu de la quatrième division de la Santé (annexe psychiatrique) est décédé faute de soins*, affirme le CAP. *Bien que ses voisins de cellule aient appelé à l'aide à grands cris, le médecin n'est arrivé que quarante minutes plus tard. »* Le CAP ajoute que la responsabilité des médecins de la prison n'est pas à mettre en cause, parce qu'au moment où le drame s'est produit *« ces derniers n'étaient pas autorisés à se rendre dans les quartiers de détention »*.

● *Le quotidien* Libération *proteste contre l'arrestation*, devant la prison de la Santé, d'une de ses collaboratrices, Mme Zina Rouabag, qui assurait, samedi 27 juillet, le compte rendu de la mutinerie de cette prison. La journaliste a été gardée à vue pendant plusieurs heures au commissariat du treizième arrondissement après avoir été arrêtée par un policier : selon *Libération*, celui-ci aurait déchiré sa carte de journaliste avant de l'appréhender.

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

LE PARISIEN LIBERE : c'est la chienlit... aux frais du contribuable !

« Des milliards s'envolent en fumée... A l'heure où les paysans, les commerçants, les épargnants, sont en colère pour des raisons plus que légitimes, on ajoute à leur mécontentement le spectacle du gâchis des prisons. »

L'HUMANITE : avant que la crise s'aggrave.

« C'est que la prison, dans cette perspective, c'est et ce n'est que la punition. On parle bien cependant de réinsertion. On a même prévu et réalisé des ateliers où l'on ne se contente plus exclusivement de fabriquer des chaussons et de rempailler des chaises. Mais, en fait de réinsertion, c'est à une exploitation renforcée que l'on assiste. Il faut dire que voilà une main-d'œuvre intéressante pour certains, soumise à une surveillance constante et payée 2,50 F par jour !

» — La prison, quelle qu'elle soit, n'est pas un hôtel. Ni un lieu de vacances. Et la question n'est pas de la rendre telle. Mais de chercher les solutions qui empêchent des hommes, des femmes aussi, d'y retourner. De trouver comment un faux pas dans la vie peut demeurer une exception. Sans doute serait-il illusoire de compter sur cette société pour réaliser cette réelle réinsertion. Cependant, des mesures immédiates s'imposent. Elles sont connues. Il suffit de les appliquer. Mais il est juste temps. Avant que la crise s'aggrave. Avant que le dénouement se solde par trop de sang. »

(CLAUDE LECOMTE.)

COMBAT : mai 68 qui se lève dans l'univers carcéral.

« On parle d'épidémie, mais cela ressemble plus à mai 1968 qui se lève dans l'univers carcéral. Comme un gigantesque mouvement de revendications qui reprend toutes les formes de luttes possibles, de l'émeute violente, où l'on brûle et où l'on détruit, au simple chahut, en passant par l'arrêt de travail la grève générale le cahier de doléances et la manifestation pacifique. »

Le courage de déplaire

(Suite de la première page)

Il paraît ainsi en appeler à des méthodes « radicales » de rétablissement de l'ordre. Il répond à la peur, négligeant (pour un temps ?) ce qui en est la cause.

Ces mots sont destinés, bien sûr, à l'opinion dominante. Est-ce bien à elle qu'il faut, en l'espèce, s'adresser ? Est-ce elle que l'on doit, à court terme, rassurer ? Ou bien aura-t-on, malgré elle, le courage d'engager le dialogue avec détenus et surveillants ? Le ton menaçant maintenant employé n'en apporte pas la preuve. A moins qu'il ne faille y voir la marque de l'affolement.

Mais quelqu'un a parlé un autre langage : le président de la République, en rappelant, ce qui n'était pas inutile, que la détention, c'est la privation de la liberté, rien d'autre.

Que le chef de l'Etat ait pris la parole sur un tel sujet, quitte à étonner ceux qui l'auraient cru trop vulgaire pour lui, est légitime. Car les prisons qui, comme l'on dit, renvoient à la société une certaine image d'elle-même, sont un problème d'Etat. Quelles que soient les opinions manifestées par les uns et par les autres devant les mutineries, c'est effectivement en ces termes que la question se pose. En appeler dans ce cas à l'ordre, ou bien à la concertation, c'est toujours faire référence à une méthode de gouvernement que l'on voudrait voir partout.

Le choix est entre les mains de M. Giscard d'Estaing, qui va, ce faisant, pour la première fois, semble-t-il, depuis son accession à la magistrature suprême, dire vraiment ce qu'il croit bon et être ainsi affronté aux réelles difficultés de l'homme d'Etat. Car il est assez légitime de dire qu'elles lui ont jusqu'à présent été épargnées.

Mises à part les mesures visant l'inflation pour lesquelles il n'est pas, tant s'en faut, un débutant, les décisions qu'il a prises ailleurs, si elles étaient effectivement de grande portée, ne pouvaient pas déplaire au plus grand nombre. Abaisser la majorité à dix-huit ans, dans le principe, devait susciter l'approbation, même si l'on n'a pas assez vu, peut-être, qu'elle comportait, au moins pour le début, au profit de ces nouveaux citoyens, plus d'obligations (responsabilités) que de droits : l'exercice de ceux-ci étant essentiellement fondé sur des facultés économiques qu'ils n'ont pas.

Un contenu concret

La libéralisation de la contraception, pour autant qu'elle ne sera pas le moyen d'écarter une décision sur l'avortement (mais l'engagement a été pris que ce ne serait pas le cas), n'était que l'extension d'un principe voté voilà sept ans.

Mais les prisons marquent, pour ce mandat présidentiel, à peine commencé, la rapide arrivée de ce que les Américains appellent *the acid test* : quelque chose comme le seuil entre ce qui va de soi et ce qu'il faut faire comprendre et admettre.

Or M. Giscard d'Estaing est, si l'on ose dire, prisonnier de mots, dont certains estiment qu'il n'avait pas mesuré toute l'ampleur. Il peut évidemment, pour s'en libérer, en altérer le sens, dire qu'il est à la privation de liberté d'inévitables accessoires contraignants et ainsi complaire au plus grand nombre : non pas gouverner, mais laisser à d'autres le soin de décider pour lui.

S'il s'en tenait là, devant qui surveillants et détenus pourraient-ils faire appel de cette abstention ? Les premiers attendent qu'on fasse de leurs fonctions mieux qu'un métier inavouable. Car il est tel, mal payé, mal considéré, quand il en est peu d'aussi difficiles. Pour les salaires, pour la revalorisation des études préparatoires, c'est simple, dans la mesure où ce n'est qu'affaire d'argent. Pour la considération, rien ne peut être fait sans réviser la nature de leurs fonctions. Les maintenir dans un rôle de gardiens de troupeaux (des hommes !), c'est rendre impossible toute évolution de leur métier.

Si l'on souhaite mieux, il faut alors accepter de changer la condition des détenus. Le président de la République doit donner, vite, dès le conseil des ministres du mercredi 31 juillet, un contenu concret à ses propos. Des dizaines de milliers de personnes l'attendent : des coupables et des innocents, tant il est vrai que se trouvent rassemblés dans une même préoccupation les condamnés et les autres. Si l'on renonçait, le pire serait à craindre : pour tout de suite et pour plus tard. Les événements de la semaine passée ont démontré, n'ayons garde de l'oublier, que les détenus ne se tiennent en paix que s'ils le veulent bien ; que lorsque la discipline est observée, elle l'est, dans une large mesure, volontairement.

Ce qui sera décidé va, d'une autre manière, déplaire à des millions de gens, entretenus dans l'idée sans nuance qui leur nuit plus qu'elle ne leur profite : que l'ordre est une panacée. L'homme d'Etat n'est-il pas avant tout celui qui, sachant qu'il a raison contre le nombre, a le courage de déplaire ?

PHILIPPE BOUCHER.

● *La fédération de Moselle et de Meurthe-et-Moselle du parti communiste révolutionnaire* (marxiste-léniniste) signale, dans un communiqué, que deux de ses membres et un animateur du comité d'action des prisonniers ont été interpellés le 26 juillet, à 6 heures, à leur domicile, à Nancy, sur ordonnance du préfet de Meurthe-et-Moselle, suite à l'attentat survenu aux environs de 1 heure, au ministère de la justice, à Paris. Ils ont été gardés à vue au commissariat central de Nancy jusqu'à 15 h. 45. Des affiches, des tracts et du matériel de propagande ont été saisis à leur domicile lors d'une perquisition.

« Nous n'avons rien à voir avec l'attentat parisien, est-il dit dans ce communiqué. *C'est un faux prétexte. Les militants inquiétés n'avaient aucun rapport avec la lutte actuelle des détenus. Les interrogatoires ont, en fait, eu trait à nos activités politiques. Ceci démontre bien le caractère répressif du pouvoir, malgré le masque du libéralisme qu'il tente de se donner. »*

CERTAINS DÉTENUS LANCENT UN APPEL A LA RAISON

M. Ange Calisti, directeur de la maison d'arrêt de la Santé, a reçu, samedi 27 juillet, d'un certain nombre de détenus, une lettre dont voici le texte :

« A la suite des propos empreints de libéralisme tenus par le président de la République, et qui traduisent son profond désir de réformes, en réponse aux déclarations de M. Calisti, directeur de la Santé, qui a exprimé une vue très réaliste de la situation dans les prisons en tenant un langage raisonnable et modéré, les détenus de la Santé, dont l'action pour le changement ne saurait être mise en doute, demandent à tous les détenus de France de mettre un terme à leurs actes de violence.

» Le but recherché étant maintenant atteint, il est temps de se montrer raisonnables et d'attendre que les réformes qui seront adoptées par un prochain conseil des ministres soient appliquées par le gouvernement.

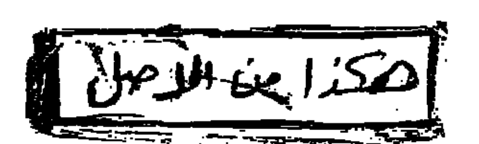
» Il ne faut pas donner raison à ceux qui pensent et disent que les prisons ne sont peuplées que d'assassins, d'illettrés et d'irresponsables. Il faut montrer que les détenus sont aussi capables de raison que de manifester lorsque le besoin s'en fait sentir, capables d'attendre dans la sérénité que le gouvernement donne les preuves de sa volonté de changement. »

LE C.A.P. : si le gouvernement, qui se prétend libéral...

Alors que *« le gouvernement parle de libéraliser et d'humaniser le régime carcéral »*, le Comité d'action des prisonniers (CAP) constate, dans un communiqué, que *« les prisonniers continuent à se révolter un peu partout en France »*. Le CAP voit trois raisons à cette situation : *« La crainte légitime de la part des détenus que ces promesses, encore une fois, ne soient qu'un leurre comme les précédentes; les réticences des syndicats de surveillants à toute libéralisation effective du régime pénitentiaire qui les priverait enfin de cette autorité inhumaine et abusive qui faisait d'eux des gardes-chiourme détestables et qui a conduit, quoi qu'on prétende aujourd'hui pour essayer de conserver cette autorité, à créer des conditions de détention telles qu'aucune raison n'est plus aujourd'hui à l'abri d'une explosion de violence.*

» Enfin, malgré les promesses de libéralisation, les détenus ne sont pas dupes que le climat reste à la violence, détenus morts ou gravement blessés après l'assaut des C.R.S. et interpellations arbitraires dans toute la France des membres du CAP, que la police garde à vue dans ses locaux pour les relâcher ensuite faute d'avoir pu leur reprocher quelque chose.

» En face de cette situation, conclut le communiqué, *le CAP affirme avec force que les révoltes dans les prisons dureront aussi longtemps que les conditions de ces révoltes ne seront pas abolies. »*



Le Monde DE L'ÉCONOMIE

La querelle sur l'« impôt négatif » ou le jeu des trois familles

TOUJOURS à l'affût d'un nouveau fricot, notre civilisation boulimique consomme quantité de mets inédits ; en matière d'idées et de techniques, aussi bien qu'en gastronomie. Le vocabulaire économique suit comme il peut ces agapes renouvelées, contraignant l'usager à une digestion parfois difficile. Le résultat n'est pas toujours heureux : telle recette dite originale n'est finalement qu'un ragoût banal, l'« invention du siècle » une simple mise à jour d'une technique éculée.

Par GILBERT MATHIEU

Dernier-né de la série (avec la « taxe conjoncturelle »), l'« impôt négatif » est en train de faire les frais de cette étonnante cuisine. Au moment même où l'opinion fait sa connaissance, les experts s'interrogent pour savoir s'il n'y a pas erreur sur le plat : les spécialistes ont tant écrit sur l'impôt négatif qu'on se demande aujourd'hui s'il n'y a pas eu finalement confusion de termes, les mêmes deux mots (*negative taxes* dans la littérature sociale anglo-saxonne qui a lancé l'expression) servant à désigner des réalités très différentes. Ce qui expliquerait en partie le dialogue de sourds qui s'est peu à peu instauré sur le sujet (1).

Tel qu'il a été présenté en France depuis un an, l'impôt négatif mérite assez bien son nom : de la même façon qu'au-dessus d'un certain revenu chaque contribuable paie un impôt croissant, au-dessous de ce seuil, il devrait avoir droit à une subvention d'autant plus forte que ses ressources sont plus basses. C'est simple et apparemment équitable. Comme toujours en fiscalité, les difficultés commencent dès qu'il s'agit de définir l'assiette, les taux et les bénéficiaires de l'imposition négative.

En réalité, cette version, qui justifie parfaitement l'expression et fait l'objet en Europe de longues dissertations, n'est pratiquement proposée par aucun groupe politique. Dans les Etats américains où l'on a expérimenté la formule (New-Jersey, notamment), dans les pays où elle a été proposée aux parlementaires (Etats-Unis, Grande-Bretagne), il s'est agi de bien autre chose :

● Ou bien de *remplacer par une subvention le crédit d'impôt* que les personnes trop pauvres pour être taxées sur leurs ressources ne peuvent pas utiliser actuellement (ne payant pas d'impôt sur le revenu, elles n'ont pas, en effet, la possibilité de déduire le crédit d'impôt auquel elles ont droit).

● Ou bien encore de *remplacer certaines prestations sociales* (ou avantages correspondants) *par une subvention d'Etat* calculée sur des bases plus équitables. C'est à cette troisième famille que se rattachait, pour l'essentiel, le plan Barber de 1972 (dit « *Tax-Credit-System* »), qui fut longuement étudié par une commission parlementaire, mais jamais voté. C'est à elle aussi que s'apparentent les tentatives américaines. C'est à elle, enfin, que pense apparemment le groupe de travail du Plan français, puisque Christian Stoffaës estime (2) qu'on pourrait remplacer de la sorte les allocations familiales, l'aide minimale aux vieux, les subventions aux handicapés, l'aide sociale... ce transfert concernant au minimum, selon lui, six millions de foyers.

Deux idées simples

Pourquoi l'usage a-t-il regroupé sous le même sigle des réalités différentes ? L'O.C.D.E., qui vient de publier une étude comparative sur le sujet (3), ne pose pas la question. Mais on peut répondre que les spécialistes ont rapproché très naturellement des formules fiscales ou budgétaires qui avaient en commun :

— De tenter une compensation entre une partie de ce que le citoyen doit à la collectivité (impôt ou cotisation sociale) et une partie de ce qu'il en reçoit (prestations, subventions, restitutions fiscales) ;

— De vouloir proportionner au revenu des citoyens les avantages (ou dédommagements) que la collectivité leur accorde, qu'il s'agisse de prestations familiales, de Sécurité sociale ou d'abattements fiscaux. Car — n'en déplaise aux partisans français du *statu quo* sur le quotient familial ou aux adversaires du déplafonnement des cotisations de la Sécurité sociale — partout dans le monde s'affirme la volonté de mieux moduler l'aide collective en fonction des ressources des bénéficiaires.

On ne reprochera pas aux vulgarisateurs d'avoir ainsi simplifié le jeu, confondant sous le même sigle trois familles de solutions ; la pédagogie a effectivement ses contraintes. Mais il est grand temps d'apporter des nuances aux explications habituelles, si l'on veut éviter au débat de sombrer dans une querelle philosophique. Car, à l'évidence, les avantages et les inconvénients de la formule ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'un impôt négatif généralisé ou simplement d'une des deux autres variantes plus limitées, voire d'un genre mixte retenant un peu des deux techniques, comme ce fut le cas de l'ex-plan Barber.

Pour abréger, contentons-nous de trois exemples :

1) L'impôt négatif vise-t-il à remplacer tout le système d'aide sociale ou seulement telle ou telle prestation particulière ?

S'il a pour but de remplacer tout le dispositif en place, l'affaire est capitale dans les pays (France, Pays-Bas, Etats scandinaves, Grande-Bretagne...) qui possèdent un système étendu de protection des catégories défavorisées ; l'enjeu est beaucoup moins important ailleurs.

Dans le premier cas, il faut apporter un soin méticuleux à la solution des cinq problèmes essentiels, dont dépend le résultat de l'opération, progrès ou régression sociale :

● Le MONTANT GLOBAL des sommes en question. La tentation des libéraux « friedmaniens » qui ont lancé la formule est grande, bien entendu, de profiter de l'occasion pour réduire le volume des prestations sociales, à leurs yeux de faible efficacité économique. Serait au contraire « progressiste » une substitution qui viserait à augmenter les transferts sociaux pour mieux répartir le revenu national.

● La fixation du REVENU MINIMUM GARANTI : le sujet est capital si l'on doit définir, par ce biais fiscal, un nouveau SMIC élargi ; il est beaucoup moins important si l'on précise simplement à cette occasion un nouveau mode de calcul et d'attribution de telle ou telle prestation secondaire.

● La définition des BENEFICIAIRES : la mise au point de la liste des ayants droit est une « affaire d'Etat », si ceux-ci ont droit à une aide globale qui remplace toutes les prestations spécifiques actuelles ; de leur présence ou non sur les rôles dépend, d'une certaine façon, leur droit à la vie, s'agissant des vieux (ou des très jeunes), des handicapés, des malades... Si, au contraire, l'émargement ne donne droit qu'à une prestation limitée, la question perd de son acuité.

(Lire la suite page 10, 1re col.)

(1) Voir notamment, dans *le Monde* du 23 avril, l'article en faveur de l'impôt négatif de Christian Stoffaës, rapporteur du groupe de travail du Plan sur le sujet, et dans *le Monde* du 14 mai, les critiques adressées à ce système par Jean-Jacques Dupeyroux et Pierre Martel.

(2) *Le Jaune et le rouge*, revue des anciens élèves de Polytechnique, juillet-août, pages 22 à 27.

(3) *L'Impôt négatif sur le revenu*, 61 pages, 10 francs (O.C.D.E., 2, rue André-Pascal, Paris-16e).

Une nouvelle politique agricole à l'affût du consommateur ?

ALORS que les missions conjoncturelles arrêtées au cours de la deuxième quinzaine de juillet, tant à Bruxelles qu'à Paris, n'ont pas désamorcé la grogne paysanne, le ministre de l'agriculture, M. Bonnet, a fait mettre à l'étude par ses services ce qui pourrait déboucher sur une nouvelle politique agricole. Deux idées sont à la base de cette réflexion : l'agriculture moderne doit être insérée plus complètement dans les mécanismes économiques ; les paysans les plus défavorisés doivent être plus particulièrement soutenus. Et, au bout du compte, il s'agit de rapprocher la production des exigences de la consommation.

« *Une France économiquement forte, cela implique nécessairement, pour moi, une agriculture puissante et dynamique. La qualité des hommes, la richesse des sols font que cet objectif est à l'évidence à notre portée. Je dirai même qu'il est déjà en grande partie atteint.* »

Enoncée par M. Giscard d'Estaing, cette considération peut se résumer brutalement de la façon suivante : les paysans français ont globalement atteint la parité de revenu avec les autres catégories sociales. Donc, s'il faut aider les plus défavorisés, il convient au contraire de cesser d'apporter des concours aux agriculteurs les plus riches. Le langage politique des gouvernants, sinueux par nature, ne s'autorise pas les raccourcis ; c'est néanmoins sur ces chemins que se sont engagés M. Bonnet et son cabinet, avec pour objectif une paysannerie prospère, bien intégrée dans les rouages économiques nationaux.

Pour l'instant, le ministre de l'agriculture nous a assuré qu'il n'était pas question de faire de nouvelles lois d'orientation agricole qui viendraient relayer celles de 1960 et 1962. Il se méfie « *de l'accumulation inconsidérée de textes législatifs, car trop nombreux, mal connus, ils sont voués souvent à l'oubli plus qu'à l'application* ». En revanche, le ministre pense que « *le moment est venu de faire le point de ce qui a été fait depuis douze ans et d'infléchir la politique agricole française vers certains objectifs* ».

Moderniser les structures

— Quels sont ces objectifs ? En simplifiant, on peut les ramener à deux :

● LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DES STRUCTURES DE PRODUCTION, en clair, l'accroissement de la taille des exploitations. La rentabilité reste en effet fonction, dans la plupart des entreprises, du nombre d'hectares mis en valeur. Or, la libération des terres par le départ d'agriculteurs âgés va être ralentie, car ce sont les « classes creuses » des années 14-18 qui sont à la veille de la retraite. En outre, les indemnités viagères de départ (I.V.D.) ont été distribuées, depuis 1963, à la quasi-totalité de ceux qui pouvaient en bénéficier : plus de quatre cent quarante mille exploitants. Il s'agit donc d'éviter un rétrécissement du marché des terres agricoles, qui est déjà passablement perturbé par la spéculation.

Cela serait possible en donnant aux SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) les moyens de « traiter » 100 000 hectares par an (c'était en fait l'un des objectifs du VIe Plan), alors qu'elles plafonnent aux alentours de 80 000 hectares. Le ministère étudie, en outre, les possibilités de libérer des terres :

— Soit en subordonnant l'attribution aux retraités du Fonds national de solidarité à la cessation complète d'exploitation ; curieusement, ce n'est pas le cas actuellement ;

— Soit en permettant les engagements anticipés de libération de terres.

Ces mesures pourraient être complétées par l'augmentation des aides à la mutation professionnelle, c'est-à-dire de primes de reconversion pour les agriculteurs encore jeunes, dont l'exploitation a peu de chance d'être jamais rentable. Enfin, M. Bonnet souhaiterait que les agriculteurs renoncent à l'I.V.D. lorsqu'ils ne l'ont pas demandée avant soixante-sept ans.

S'adapter à la consommation

● L'INTEGRATION DE LA PRODUCTION AVEC LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION. Le ministre étudie la possibilité de faire participer les producteurs aux responsabilités de l'écoulement de leurs produits : « *Développer notre agriculture ne signifie pas se laisser engager dans n'importe quelle voie* », a-t-il déclaré. Les pouvoirs publics s'efforceront donc de donner un contenu plus substantiel à l'organisation des marchés afin d'éviter le développement de certaines productions sans que cela corresponde à un besoin réel de la consommation. Pour contraindre la masse des producteurs qui restent hostiles à toute forme d'organisation économique de la production — arguant qu'ils veulent être libres de produire ce qu'ils veulent et autant qu'ils le veulent — il a été envisagé de refuser toute aide (crédit, subventions, primes) à ceux qui refusent de se soumettre. Les disciplines pourraient dépasser les problèmes quantitatifs.

Le prix des produits varierait en fonction de leur qualité, celle-ci étant contrôlée « *par une action qui sera analogue à celle que le président de la République, alors ministre des finances, a menée en matière fiscale* ». Ce « modèle » pourrait reposer sur la création de groupements inter-professionnels par produits, analogues aux « *produktschappen* » néerlandais qui, mettant en relation les organisations de producteurs, des transformateurs et des commerçants, réglementent leur secteur d'une extrémité à l'autre de la chaîne de production.

La formulation de ces objectifs est, au demeurant, fort audacieuse dans le contexte de la crise agricole actuelle, car le décalage social de certaines catégories d'agriculteurs — éleveurs, arboriculteurs... — est exacerbé. Aussi, la mise en œuvre de ce qui pourrait être finalement une N.P.A. (nouvelle politique agricole) devra passer par une meilleure connaissance des revenus réels des exploitants qui permettra de moduler des mesures d'accompagnements, volet social de cette N.P.A. L'aspect le plus original serait de donner une garantie de ressources minimum aux producteurs.

Toutefois, l'idée qui a été lancée par les paysans-travailleurs se heurte, actuellement, à des obstacles considérables. Elle impliquerait, en effet, une refonte complète des mécanismes de la politique agricole commune. Vraisemblablement, le projet n'aboutira pas rapidement. Plus facile à réaliser, en revanche, est la modification de la politique du crédit. Les prêts pourraient être sélectifs en fonction de leur objet et de la personne à qui ils sont attribués.

ALAIN GIRAUDO.

(Lire la suite page 10, 5e col.)

BULLETIN

Taux d'intérêt : une accalmie possible

LA flambée des taux d'intérêt est-elle terminée ? Aux Etats-Unis, le taux privilégié des grandes banques (prime rate), qui augmentait pratiquement tous les quinze jours pour atteindre récemment le niveau record de 12 %, est resté stationnaire depuis trois semaines : on a même enregistré depuis deux mois, pour la première fois, une contraction de l'encours des crédits bancaires à New-York, dont la forte progression avait alarmé les autorités monétaires américaines et entraîné de leur part une action restrictive.

Sur le marché des euro-dollars, une détente sensible vient de faire baisser les taux de 14 % à 12 1/2 %. A Paris, la Banque de France a limité à 14 % la hausse du loyer de l'argent sur le marché monétaire, tandis qu'en Grande-Bretagne le gouvernement fait appliquer une baisse du taux pour favoriser la reprise de l'économie. Les pétro-dollars commencent à affluer sur le marché des capitaux, et, chose nouvelle, certains d'entre eux se fixent maintenant à moyen terme, alors que, jusqu'à présent, ils ne se plaçaient qu'à court terme.

Tous ces phénomènes concordants sont-ils le prélude à une baisse durable des taux ? C'est peu probable. Dans l'immédiat, certes, une détente est prévisible, après la flambée des derniers mois. Mais, à plus longue échéance, deux facteurs sont de nature à entretenir ou ranimer la tension.

Tout d'abord la politique restrictive du crédit, avec des taux élevés, est l'arme principale, parfois la seule, de l'arsenal anti-inflationniste utilisé par les gouvernements. En Allemagne fédérale, la Bundesbank s'ingénie à maintenir l'argent « rare et cher ». *Aux Etats-Unis, M. Burns, président de la Réserve fédérale, se résigne à être le seul à lutter contre l'inflation. En France, l'on projette seulement de faire baisser les taux à court terme pour favoriser les emprunts à long terme.*

Ensuite et surtout, l'O.C.D.E. prévoit pour 1975 une reprise modérée de l'économie mondiale au rythme de 3 %, contre 0,5 % en 1974. Cette légère accélération, combinée avec une inflation persistante, sera suffisante pour créer de nouvelles tensions au niveau des approvisionnements et des taux d'intérêt.

Une explication sociologique de l'inflation

Le corps social, divisé, se dispute les fruits de la croissance

Par BRUNO DURIEUX (*)

LES causes de l'inflation sont-elles multiples ? Ne confond-on pas ce phénomène mal connu avec ses effets ? Inflation par la demande, inflation par les coûts, inflation importée, inflation de croissance, inflation par la création monétaire, auto-inflation des prix et des salaires... On a tout dit sur le sujet. Et pourtant, une explication se détache : l'inflation, c'est-à-dire la hausse des prix, trouve son origine dans l'affrontement permanent des groupes sociaux pour maintenir ou élargir leur part de la richesse nationale. Tous les mécanismes économiques par lesquels l'inflation se répand ne sont que les reflets variés des tactiques ou des stratégies adoptées par les différents groupes.

L'idée que l'inflation est l'expression d'une compétition n'est pas neuve. Henri Aujac la proposait en 1950, dans un article d'une grande rigueur (1), « *une hypothèse de travail : l'inflation, conséquence monétaire du comportement des groupes sociaux* ».

L'économiste britannique Slichter déclarait au début de l'année 1948 que l'inflation « *est avant tout un problème politique et à un moindre degré un problème administratif beaucoup plus qu'un problème économique* ».

Aujourd'hui, nombre d'acteurs ou d'observateurs de la scène économique admettent cette interprétation. Dans son rapport sur les effets de l'inflation, l'association des grandes entreprises françaises note que l'inflation « *a un effet dissolvant sur le corps social, dont elle fait éclater le consensus* ». Nous pensons que la causalité est exactement inverse, que c'est bien l'éclatement du consensus qui se manifeste au travers de l'inflation. Mais le rapprochement est fait. J. Boissonnat écrit dans un récent éditorial de l'*Expansion* que « *la raison fondamentale de l'écart entre les taux de hausses de prix allemands et français est d'ordre politique et social. La société française est plus divisée que la société allemande...* » Cette réflexion aborde effectivement le fond de la question.

Le thème de l'inégalité, source de l'inflation, a été développé par le candidat de la gauche aux dernières élections présidentielles. C'est une thèse au fond assez proche des précédentes. Lorsqu'une couche de la société considère la répartition des revenus inégalitaire, elle n'a pas de raison d'adhérer à l'équilibre en vigueur. Les mécanismes de revendications ou de pressions se déclencheront alors, qui engendreront presque sûrement une dose supplémentaire d'inflation.

Avec les armes classiques de toute rivalité...

La richesse nationale (ou mondiale) est le fruit d'une activité collective qu'il faut répartir entre les diverses catégories : actifs, inactifs, salariés, non-salariés, entreprises du secteur industriel, du secteur commercial, du secteur bancaire, grandes entreprises, petites entreprises, détenteurs de capitaux, etc. Les économies capitalistes libérales confient l'essentiel de cette répartition au marché dont les mécanismes régulateurs assurent en principe l'équilibre. En fait, cet équilibre est rarement atteint et appelle constamment d'importantes mesures correctives de la part des pouvoirs publics. Pourquoi ? Parce que les agents économiques ne se comportent pas, comme le postulent la plupart des théories, de manière rationnelle dans un univers où l'information serait parfaitement fluide et transparente. Le jeu économique fonctionne au contraire avec les armes classiques de toute rivalité et en particulier à coups de ruse, de secrets, de demi-vérités. La répartition actuelle des fruits de la croissance dans nos économies résulte d'une succession d'escarmouches, de conflits ouverts ou de situations de force qui, la plupart du temps, ont été arbitrés par l'inflation.

(Lire la suite page 10, 3e col.)

(1) François Perroux, Jean Denizet, Henri Bourguignat : *Inflation, dollar, euro-dollar*, chez Gallimard, 1971.

(*) Ancien élève de l'Ecole polytechnique.

La querelle sur l'« impôt négatif »

(Suite de la page 9.)

● Le fameux problème de l'« ENCOURAGEMENT A L'OISIVETE ». Les expériences américaines d'impôt négatif ont paru montrer *qu'il s'agissait d'un faux problème, les travailleurs* dont le revenu minimum avait été garanti n'ayant pas quitté leur emploi pour autant (ils auraient, en effet, perdu une grande partie de leurs ressources).

Supposons qu'en Europe la psychologie des adultes soit différente et qu'existe un risque réel de voir des travailleurs profiter de leur nouveau « droit à la paresse ». Le danger est important s'il s'agit d'une formule globale de revenu concernant tous les actifs ; il est nul si l'on songe seulement à subventionner différemment les inactifs (jeunes, vieux, malades...). Une étude américaine a montré que les personnes défavorisées qui pouvaient être concernées par une formule d'impôt négatif étaient pour plus de 60 % situées en dehors du monde du travail (moins de treize ans, plus de soixante-cinq ans). Le fameux danger de l'encouragement à l'oisiveté ne sera sans doute, dans nombre de cas, qu'un simple épouvantail, ce qui réduit *beaucoup l'intérêt des querelles actuelles* sur le taux de pénalisation à appliquer aux oisifs dans le calcul de la subvention.

● Enfin, la SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE des tâches, objectif assigné à la compensation entre les impôts et les subventions, apparaît un but majeur si l'impôt négatif doit avoir une portée générale (il s'agirait notamment d'économiser du travail aux services actuels des impôts et de la sécurité sociale) ; ce n'est, au contraire, qu'un problème subalterne si l'on vise simplement à calculer et à répartir plus justement quelques prestations.

Dans ce dernier cas, au contraire — si, par exemple, on décidait d'utiliser la taxation négative pour remplacer les prestations familiales, — l'important serait de s'assurer que le résultat final est plus juste que l'actuel (avantage accru pour les familles populaires, réduit pour les familles aisées). *Il serait indispensable de calculer à quel* niveau de restitution fiscale la mère de famille se trouve en position de choisir librement d'occuper ou non un emploi. Le point de savoir si c'est la mère ou le père — ou les deux — qui doit recevoir la restitution fiscale mériterait de même un *long examen, comme cela a été le cas en* 1973 en Grande-Bretagne. Ces trois questions apparaîtraient au contraire secondaires — par rapport aux autres — s'il était question de réinventer tout le barème fiscal.

2) L'Etat songe-t-il ou non à accroître son effort social ?

Les problèmes politiques et pratiques soulevés diffèrent complètement selon la réponse apportée : alourdissement ou allégement de la pression fiscale ; nivellement ou non des revenus ; duplication ou unification des services publics chargés de la mise en œuvre du système... Il a été question, aux Etats-Unis, de distinguer à cette occasion les besoins *généraux* des citoyens (pensions, allocations de chômage, etc.) qui pourraient être satisfaits par l'impôt négatif, des besoins *spécifiques* (liés à tel ou *telle situation particulière à l'individu), qui* en resteraient exclus. La distinction n'est pas sans rappeler certaines disputes françaises sur la limite entre l'assistance, qui relèverait de la collectivité, et l'assurance complémentaire contre certains risques de l'existence, qui incomberait aux particuliers.

3) L'impôt négatif suppose-t-il une connaissance parfaite et actuelle des revenus des particuliers ?

Oui, s'il s'agit d'un système général, modulant de façon décisive les ressources *des citoyens. Les petits salariés et les* cadres supportent déjà mal, à l'heure actuelle, de voir un bon nombre de contribuables vivant aussi bien qu'eux payer peu ou pas d'impôt sur le revenu, parce qu'ils peuvent frauder le fisc ; ils ne toléreraient pas une aggravation du mal. Mais la condition de sincérité fiscale n'est pas aussi impérative si le niveau du revenu conditionne seulement l'octroi d'un modeste crédit d'impôt.

On retrouve d'ailleurs, à cette occasion, deux difficultés connues.

Première difficulté : le revenu pris en con*sidération pour le calcul de la restitution* fiscale comprendra-t-il seulement les gains résultant d'un travail ou devra-t-il inclure en outre les avantages résultant de la possession d'un appartement et de biens hérités et, à l'inverse, les dettes contractées pour se loger ? La volonté de répartir plus justement les aides publiques risque, si l'on n'y prend garde, de contrarier à ce propos la politique d'encouragement à l'épargne (ou à *l'acquisition de son logement*) menée par divers Etats.

Seconde difficulté : faut-il généraliser le prélèvement de l'impôt à la source avant d'appliquer l'impôt négatif (comme le croient les Britanniques, qui appliquent ce système de perception fiscale), ou bien peut-on se contenter de déclarations volontaires des contribuables leur ouvrant automatiquement droit à l'impôt négatif ? L'Etat aurait, dans ce second cas, à contrôler par la suite s'ils étaient bien dans leur droit ; dans le cas contraire, il se ferait restituer le trop-perçu.

Pas de remède miracle à la pauvreté

Ce ne sont là que des exemples, qui *sont loin d'épuiser le sujet. Nombre de* questions délicates seront encore à évoquer le jour où le gouvernement décidera de s'intéresser sérieusement au dossier. Il paraît en tout cas souhaitable que, dès à présent, partisans et adversaires de la formule fassent effort pour sortir des débats philo*sophiques où ils se sont trop souvent can*tonnés — et l'affaire valait, certes, ces considérations éthiques, puisque c'est la conception que l'on se fait de la solidarité nationale et du rôle de l'Etat qui est ici en cause.

Mais, après les exposés généreux — *ou méfiants — des motifs, il faut en venir* aux modalités pratiques du système. Ce qui évitera aux uns de promettre la lune et aux autres de pourfendre des moulins. L'opinion y verra ainsi beaucoup plus clair. Et chacun vérifiera que l'impôt négatif, même dans sa conception extensive, s'il *peut panser des plaies, ne constitue pas* le remède miracle aux causes de la pauvreté.

Le sous-emploi, la sous-qualification professionnelle, l'absence de recyclage technique, la léthargie régionale... ne disparaîtront qu'avec d'autres remèdes. Quelle que soit la finesse du filet de protection sociale que l'on aura tissé — par amélioration patiente des dispositifs actuels, ou par instauration d'un impôt négatif répondant sérieusement à tous les problèmes posés, — il ne remplacera pas les effets bénéfiques d'une économie active. Ce serait une erreur d'en attendre trop, ou de s'en méfier à l'excès.

GILBERT MATHIEU.

Une explication sociologique de l'inflation

(Suite de la page 9.)

A la suite de revendications, les salariés obtiennent 20 % d'augmentation, tandis que, simultanément, l'indice national des prix augmente de 16 %. Pourquoi les partenaires ne s'entendent-ils pas sur 4 % pour les salaires et 0 % pour les prix ? Bien entendu, après une dose d'inflation de 16 %, la richesse n'est plus exactement distribuée comme auparavant, car les divers revenus ne progressent pas de manière homothétique, mais la cause essentielle n'est pas là. Il a fallu payer 16 % à l'inflation, car c'est le prix d'un rapport de forces tendu pour une modification de la répartition des biens et des services produits dans le pays.

Si l'inflation prend racine dans les conflits économiques, elle en mesure naturellement l'intensité. Ces conflits sont d'autant plus âpres que le corps social présente de profondes divisions, ce qui se traduit très généralement par l'affaiblissement du pouvoir politique. Faiblesse de l'autorité politique et ab*sence de cohésion sociale sont les conditions* — exclusives selon nous — de l'inflation. Celle-ci pourrait être finalement le meilleur étalon de l'état des rapports politiques et sociaux au sein d'une communauté.

Les taux d'inflation plus ou moins *modérés* que connaissent les économies d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord rendent bien compte d'un libéralisme ou d'un laisser-aller qu'on ne rencontre pas dans les démocraties populaires. Le corps social sécrète plus d'inflation. Parmi les pays occidentaux, les différences de comportement des groupes expliquent très largement les *différences de hausse des prix*. On l'a vu de l'Allemagne et de la France. La Grande-Bretagne, qui avait admirablement contenu l'inflation au lendemain de la seconde guerre mondiale, a largement dépassé les taux français depuis dix ans : 5,3 % en moyenne contre 4,4 % en France. La poussée inflationniste considérable qui affecte nos voisins d'outre-Manche serait-elle le signe de l'effritement de leur équilibre social ? Nous le pensons. Le drame irlandais, les mutations qu'impose à la Grande-Bretagne son entrée dans le Marché commun, la dureté de la dernière grève des mineurs sont autant d'indices inquiétants d'une tendance à la dissolution.

Comment expliquer que les Etats-Unis connaissent des taux d'inflation constamment plus réduits que ceux des pays de l'Europe de l'Ouest autrement que par un consensus social plus profond. Les syndicats ouvriers, organisés et disposant de moyens importants, sont des interlocuteurs reconnus d'un patronat peut-être plus pragmatique que le nôtre. La concertation entre des partenaires qui, sur le fond, ont des options non totalement divergentes sur la société, devient réellement possible et permet d'éviter le pis-aller de l'arbitrage inflationniste.

1963-1967 : les fruits de l'autorité

L'histoire économique récente de la France ne peut que renforcer notre conviction. Les deux dernières campagnes électorales de mars 1973 et de mai 1974 n'ont pas facilité la maîtrise des tensions inflationnistes pour la principale raison que, au cours de ces périodes, le pouvoir politique n'exerce plus d'autorité contraignante.

La crise sociale de mai 1968 a marqué brutalement le refus par les salariés des conditions du partage des revenus qui prévalait alors. L'explosion des *salaires, à laquelle le* gouvernement de l'époque devait se résigner, a immédiatement engendré un mouvement de rééquilibrage du partage des revenus par le biais de la hausse des prix. Il est difficile de nier ici que la causalité va des antagonismes sociaux vers l'inflation. La hausse des prix n'a pas dépassé 2,8 % en moyenne par an entre 1963 et 1967. Ce taux qui aujourd'hui fait rêver on le doit sans doute au plan de stabilisation de septembre 1963, mais surtout à l'autorité des pouvoirs publics, qui, épaulés par des institutions stables, affranchis du problème algérien et forts de leur succès contre les mineurs en grève, étaient en mesure d'engager une politique économique rigoureuse. Les groupes sociaux avaient accepté, avec résignation, semble-t-il pour certains d'entre eux, l'objectif d'industrialisation et de compétitivité, du moins jusqu'en mai 1968.

Et la hausse du pétrole brut ? Voilà une cause d'inflation réellement importée que nul pays, aussi soudé soit-il, ne peut éviter. Mais il suffit, ici, de transposer les antagonismes sociaux au niveau mondial. Les hausses des produits de base en 1973, et pas seulement du pétrole, ne résultent de rien d'autre que de la remise en cause par les pays producteurs, de la répartition mondiale des richesses. Ces groupes de pays, prenant conscience de leur pouvoir de négociation, ont amélioré leur part en provoquant délibérément de l'inflation, c'est-à-*dire des hausses de prix sur des biens* en quantité et qualité inchangées.

● L'INFLATION PAR LA DEMANDE est une théorie chère aux économistes classiques ou néo-classiques. Pour eux, les prix librement déterminés par le marché réalisent — Dieu soit loué ! — la meilleure allocation possible des ressources : c'est la solution d'un système d'équation du genre de celui de Walras. Que la demande de produits vienne à excéder l'offre, automatiquement un nouvel ajustement s'opérera grâce à un niveau plus élevé des prix. Cette théorie n'explique rien, et certainement pas l'inflation, puisqu'elle n'explique pas pourquoi la demande a soudain dépassé l'offre. Elle est aussi inexacte puisque chacun sait que, par exemple, les prix de détail des produits agricoles ne cessent de s'élever alors que l'offre est très lar*gement excédentaire.*

En réalité, les niveaux des prix des produits agricoles sont déterminés au cours des célèbres marathons européens : il s'agit de garantir le revenu des agriculteurs. Jugeant sa part de la richesse nationale insuffisante, ce groupe a fait preuve de combativité et obtenait, en 1973, que le ministre de l'agriculture reçoive largement satisfaction à Bruxelles. Quoi qu'en ait dit alors le ministre de l'agriculture, l'inflation n'y a pas perdu, et la preuve a été faite une fois de plus qu'elle prend bien racine dans l'antagonisme, sinon *l'égoïsme, des comportements* des groupes sociaux. Cependant, la théorie de l'inflation par la demande n'est pas sans intérêt, car elle signifie au fond que, lorsqu'un bien est rare par rapport à la demande, les détenteurs de ce bien, en position favorable, peuvent exercer une pression efficace sur les prix. Le feront-ils pour préserver l'optimum d'allocation du bien ? On ne leur en demande pas tant ?

● L'EXPLICATION DE L'INFLATION PAR LA HAUSSE DES COUTS n'est pas moins décevante. Elle frise *la tautologie imputant la hausse des* prix à l'augmentation des coûts : matières premières, produits intermédiaires, salaires évidemment, frais financiers, etc. Plus précisément, si leur progression est plus rapide que leur part « normale » des gains de productivité, il y a *nécessairement inflation*. C'est en quelque sorte une explication de l'inflation par l'inflation... On n'est guère avancé ! Les thèses de l'inflation importée procèdent du même raisonnement. On a vu ce qu'il faut en penser à propos des hausses de prix du pétrole brut.

● LES INTERPRETATIONS MONETARISTES. Pour Milton Friedman, « *l'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire* ». C'est la reprise de l'ancienne « théorie quantitative de la monnaie » complétée du postulat selon lequel la monnaie agit également à court terme sur l'activité économique et les prix. Les monétaristes sont cependant modestes et renoncent à expliciter les mécanismes d'action à court terme tant ils leur paraissent compliqués. Du coup, ils déconseillent l'usage de la politique monétaire à court terme, car nul ne peut réellement la *maîtriser*. Leur recommandation : ne pas faire croître à moyen et long terme la masse monétaire plus vite que la croissance réelle ; tout excédent se traduirait inévitablement et intégralement en hausse du niveau général des prix.

Là aussi, on a le sentiment d'une explication très incomplète. Si l'augmentation trop rapide des liquidités engendre l'inflation, qu'est-ce qui provoque cette augmentation excessive ? Les banques, de leur propre chef ? Les banques, stimulées par les pouvoirs publics ? Les banques, sollicitées par le secteur industriel ? Voilà les questions de fond dont on se doute bien qu'elles ne trouveront une réponse satisfaisante qu'au moyen de l'analyse en termes de comportement de groupe.

● LES APPROCHES DE L'INFLATION *PAR LE BIAIS DES DESAJUSTEMENTS SECTORIELS ET GEOGRAPHIQUES*, des hétérogénéités, des blocages localisés paraissent plus riches, bien qu'encore peu développées. Le professeur Perroux en est un ardent promoteur : l'inflation sectorielle fait voir, selon lui, la juxtaposition possible « *de zones inflationnistes et de zones neutres ou même déflationnistes. L'excès d'offre monétaire, caractéristique de l'inflation, est une résultante des balances sectorielles : il n'est intelligible que si l'on connaît les types et itinéraires des changements propagés qui émanent des foyers d'inflation* » (2). Et, plus loin, : « *Si — comme faire se doit — on adopte la vue essentielle selon laquelle l'inflation est liée à la lutte entre détenteurs de pouvoir d'achat pour le partage d'un produit réel insuffisant pour les satisfaire tous ensemble, on renvoie très justement, selon nous, aux niveaux d'aspiration, aux niveaux d'attente, aux capacités de revendication, aux capacités de résistance des employeurs ou de l'Etat, tous éléments qui varient de secteur à secteur* (2). »

Cette analyse ouvre les voies d'une véritable compréhension de l'inflation, à condition de ne pas considérer seulement les secteurs d'activité « *comme des combinaisons imparfaitement plastiques de biens de capital réel, de travaux courants qualifiés, spécialisés* », mais aussi comme des ensembles dont certains intérêts convergent, notamment face à l'inflation.

La maîtrise des prix compromet-elle l'emploi ? Si l'inflation reflète fondamentalement des oppositions d'intérêt entre groupes sociaux, est-ce à dire que la désinflation passe inéluctablement par la défaite des salariés, et plus précisément des ouvriers et des employés dont la vulnérabilité au chômage est la plus forte ? Le plan de « refroidissement » présenté par M. Fourcade, en juin dernier, tente de répartir au mieux le poids de l'austérité en faisant donner les trois armes, monétaire, budgétaire et fiscale, complétées d'une protection spéciale pour les moins favorisés. Il s'agit toujours de mesures techniques. Elles ne peuvent venir à bout du fléau qu'à l'aide d'une volonté très ferme d'obtenir ou d'imposer un certain accord sur le partage du produit national. L'efficacité d'un programme de lutte contre l'inflation doit s'apprécier en fonction de la réponse qu'il fournit à la cause profonde de l'inflation. Le seul énoncé des mesures techniques est, à cet égard, insuffisant.

BRUNO DURIEUX.

(2) *Economie appliquée*, numéro 2, avril-juin 1960.

Une nouvelle politique agricole ?

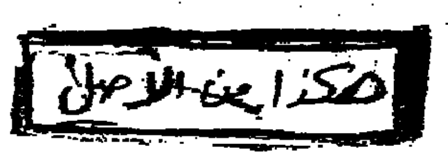
(Suite de la page 9.)

Les deux critères pourraient conduire à *introduire* la progressivité des taux d'intérêt : les conditions favorables consenties au démarrage d'un investissement seraient, par la suite, aggravées pour tenir compte de la rentabilité de l'opération engagée. D'un autre côté, le gouvernement a, semble-t-il, l'intention de reconcentrer les activités du Crédit agricole mutuel sur des affaires plus purement agricoles.

Cet ensemble n'est encore qu'un canevas sur lequel la toile sera tissée peu à peu. Toutefois, quelques remarques s'imposent dès à présent. On retrouve, pour l'essentiel dans cette ébauche, des idées défendues depuis plusieurs années par le C.N.J.A. (Centre national des jeunes agriculteurs) : l'exploitation familiale reste la poutre maîtresse de cette charpente, bien que les mortaises en soient désormais « *la responsabilité personnelle* ». Bref, cette N.P.A. aurait deux volets : l'accompagnement du dynamisme économique et l'action sociale auprès des plus défavorisés.

Jusqu'à présent, il n'a pas été possible de les faire se joindre. La nouvelle équipe gouvernementale y arrivera-t-elle ? Ce serait un changement ! D'autant qu'après avoir glissé de la rue de Varenne vers les hôtels professionnels de l'avenue Marceau et de l'avenue George-V, le centre d'impulsion de la politique reviendrait au ministère. Reste à savoir si M. Bonnet — et derrière lui le chef de l'Etat — aura les moyens de sa politique, car il devra opérer à vif, et le malade se tord déjà de douleur.

ALAIN GIRAUDO.



INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis numéro daté du dimanche lundi un supplément radio télévision avec les programmes complets de la semaine

LUNDI 29 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 15 Feuilleton : Un curé de choc.

20 h. 30 Série dramatique : Elizabeth R. « Les feux du mariage ».
Marie Tudor est morte, Elizabeth, devenue reine d'Angleterre, a une grande idylle avec Dudley, comte de Leicester

22 h. Cinéastes témoins de leur temps. « Le mythe automobile », par P. Knapp.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Valerie.
20 h. 35 Actuel 2 : Nos prisons.
Dossier filmé sur le régime pénitentiaire
21 h. 35 Le cabaret de l'histoire, de G. Breton et A. Tarta.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes : Les trois ours.
19 h. 55 Court métrage : Laurel et Hardy. « Les éléphants volants ».
20 h. 30 Film : « le Mépris », de J.-L. Godard (1963), avec B. Bardot, M. Piccoli et J. Palance
La femme d'un scénariste, venu travailler à Rome avec un producteur américain et Fritz Lang, se met à le mépriser
Les problèmes du couple et la création cinématographique selon Godard. D'après un roman d'Alberto Moravia.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Avignon : Impressions de la Chartreuse (2), par J. Pivin. — 21 h. 30, L'Occitanie en question (1), par D. Wahiche. — 22 h., Concert salle Gaveau, Orchestre Fernand Oubradous, direct. T. Aubin : « Suite éolienne pour flûte, clarinette et orchestre » (T. Aubin), « Concerto pour violoncelle et orchestre d'harmonie » (J. Ibert), « Sérénade en ré majeur K 185 » (Mozart). — 23 h. 15, Libre parcours récital. — 23 h. 40, Poétiques (1), par J. Monire.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Musique ancienne. Une Journée musicale au château de Marly : « Motet latin » (Montéclair), « Air à boire ; vaudeville en duo » (Mouret), Airs sérieux : « Doux liens », « les Solitaires » (Couperin). Cantate : « Orphée » (Clérambault), « Issé » (Destouches), « Chansons à manger le maire », par E. Selle, soprano ; J. Villisech, basse ; L. Boulay, clavecin. — 22 h. (S.), Hors gravures. — 23 h., Reprises symphoniques (M. Mihalovici, J.-J. Werner, A. Trebinsky). — 24 h. (S.), Renaissance de la musique de chambre (Dvorak). — 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

MARDI 30 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 10 Feuilleton : Un curé de choc.
20 h. 30 Documentaire : Histoires d'animaux, de F. Rossif. « Amazonie ».
20 h. 55 Documentaire : les Haies d'antan », film de D. Cobham (Prix de l'environnement, Monte-Carlo 1973).
Le rôle important des haies dans la formation des micro-climats et l'équilibre naturel.
21 h. 45 Moment musical : le Quatuor Amadeus.
« Quintette à cordes en ut majeur opus 163 pour deux violons, alto et deux violoncelles » *(Schubert)*.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 44 Feuilleton : Valerie.
20 h. 30 Les dossiers de l'écran : « les Aventures extraordinaires de Cervantes », film de I. Fery et V. Sherman (1966), avec H. Buchholz, G. Lollobrigida.
La jeunesse de Miguel Cervantes, futur auteur de Don Quichotte. Ses amours avec une courtisane, l'Espagne, Rome, la bataille de Lépante et les prisons d'Alger.
Un somptueux film de cape et d'épée. Mais y montre-t-on vraiment Cervantes ?
« L'Europe chrétienne contre le monde arabe au XVIe siècle ». Débat : avec la participation de professeurs à Barcelone et Tunis, Paris-I, l'E.P.H.E. et l'Institut catholique

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes. Les trois ours.
19 h. 55 Initiation artistique : L'œil apprivoise. « Monde moderne ». Réal. L. Barby.
On peut trouver la beauté dans la courbe d'un viaduc de béton, dans une autoroute ou une turbine aussi bien que dans un site pastoral ou une ruine ancienne.
20 h. 30 Dramatique : « Un léger accident », de J. Saunders, version française S. Lombard. Réal. R. Saint-Pierre. Avec M. Rayer, M. Machado, R. Dubillard
Par quels parcours intérieurs Pénélope en est-elle venue à tuer son mari ?
21 h. 20 Reportage. L'Allemagne, passeport pour le monde. Réal. J. de Nesle.
La présence économique française en Allemagne un enjeu fondamental d'exprimer l'essentiel de son génie.

● FRANCE-CULTURE

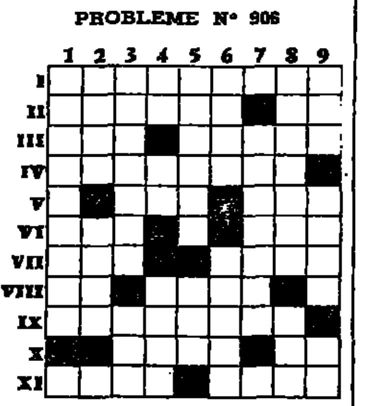
20 h., Avignon. Au cloître des Célestins : « Rabelais en liesse », opéra choral instrumental et électro-acoustique, de G. Reibel.
A travers dix épisodes de l'œuvre de Rabelais, l'auteur, par un dispositif musical où la prédominance vocale illustre la profusion verbale du père de Pantagruel, tente

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Soirée lyrique : « Doktor Faust » (Busoni), avec D. Fischer-Dieskau, K.-Ch. Kohn, W. Cochran, A. de Ridder, H. Hillebrecht, F. Grundheber, orchestre et chœurs de la radio bavaroise, direct. F. Leitner. — 23 h. 20 (S.), Concours international de guitare. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques. — 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 906



HORIZONTALEMENT

I. C'est bien souvent inciter à recommencer. — II. Invite à prêter l'oreille. Bienheureux. — III. Possessif. Sert dans l'auxiliaire. — IV. N'arrivent pas toujours sans dommages. — V. Ses dehors un peu vifs cachent une réelle douceur. Vient de rire. — VI. Figure équivoque de l'histoire de France. Atome. — VII. Repaire fréquenté par des spécialistes du vol. Très attaché. — VIII. Démonstratif. Enveloppe recommandée. — IX. On la jette toujours avec quelque espoir. — X. Intéressait la vie familiale antique avant que d'être mêlée à la vie sociale actuelle. Vient d'aller. — XI. Poire des quatre saisons. Ne vole pas de ses propres ailes.

VERTICALEMENT

1. Sorte de gomme servant à effacer les fautes. — 2. Embarcation. Donnèrent l'alerte lors d'un épisode de l'histoire romaine. — 3. Auteur dramatique français. Très relatif. — 4. Source d'affaire pour un huissier. Arme (épelé). Séduit des parieurs. — 5. Elle peut, tout au plus, apprendre l'alphabet morse. Coule en France. — 6. N'a pas le cœur tendre. Fort simple. — 7. Vieille famille turbulente. — 8. Réduction pratiquée sur un article d'usage courant. Disons, pour l'excuser, qu'elle manquait un peu de distractions. — 9. Pièce dont on fait l'éloge en la déchirant à belles dents. Coltineur improvisé. Article.

Solution du problème n° 905

HORIZONTALEMENT

I. Naturel. — II. Er. SR. — III. Courbette. — IV. Ote. Usées. — V. Talus. Rat. — VI. Isle. Erra. — VII. Es. Sein. — VIII. Na ! Pô. NC. — IX. Enchantée. — X. Noir. — XI. Sélection.

VERTICALEMENT

1. Nicotiane. — 2. Otas. Anne. — 3. Truelle. Col. — 4. Ues. Hie. 5. Rébus. Parc. — 6. Eres. Eson. — 7. Terre. Tri. — 8. Stéarine. — 9. Prestance.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 29-7-74 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 30-7-74 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses ⌈ orages ➞ Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 29 juillet à 0 heure et le mardi 30 juillet à 24 heures :

Au nord des hautes pressions qui persistent des Açores à l'Europe centrale, les perturbations, faibles, du courant océanique continueront à circuler des îles Britanniques à la mer Baltique. De l'air humide passera donc encore sur le nord-ouest et le nord de la France, tandis que partout ailleurs subsisteront des masses d'air chaud et sec.

Mardi 30 juillet, du nord de la Bretagne à la Flandre, le ciel sera encore nuageux le matin, mais les éclaircies seront belles l'après-midi. Les vents d'ouest seront faibles.

Sur tout le reste de la France, mis à part quelques brumes dans l'intérieur et quelques nuages bas très passagers le matin près des côtes, le temps sera chaud et très ensoleillé. Des nuages d'instabilité se développeront localement sur les Pyrénées l'après-midi et le soir. Les vents resteront faibles.

Lundi 29 juillet, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 023,4 millibars, soit 767,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Biarritz, 25 et 17 degrés ; Bordeaux, 30 et 13 ; Brest, 20 et 15 ; Caen, 24 et 13 ; Cherbourg, 20 et 12 ; Clermont-Ferrand, 29 et 12 ; Dijon 28 et 13 ; Grenoble, 25 et 11 ; Lille, 24 et 14 ; Lyon, 30 et 13 ; Marseille, 31 et 18 ; Nancy, 25 et 11 ; Nantes, 29 et 12 ; Nice, 24 et 19 ; Paris-Le Bourget, 27 et 11 ; Pau, 29 et 16 ; Perpignan, 33 et 20 ; Rennes, 28 et 12 ; Strasbourg, 28 et 12 ; Tours, 29 et 11 ; Toulouse, 30 et 16 ; Ajaccio 26 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 21 et 15 degrés ; Bonn, 23 et 16 ; Bruxelles, 23 et 13 ; Le Caire, 33 (max.) ; Iles Canaries, 25 et 21 ; Copenhague, 21 et 15 ; Genève, 29 et 11 ; Lisbonne, 32 et 19 ; Londres, 23 et 11 ; Madrid, 36 et 17 ; Moscou, 21 et 11 ; New-York, 26 et 23 ; Palma-de-Majorque, 31 et 17 ; Rome, 27 et 19 ; Stockholm, 18 et 12.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 28 juillet 1974 :

UN DECRET
● Relatif à la redevance pour droit d'usage des récepteurs de télévision

DES ARRETES
● Modifiant le tarif interministériel des prestations sanitaires

DES LISTES
● Des élèves ayant obtenu le diplôme de l'école supérieure des sciences économiques et commerciales.
● D'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air.
● D'admission à l'école navale en 1974.
● D'admission à l'école spéciale de Saint-Cyr en 1974.
● D'admission au concours d'entrée à l'école normale supérieure de l'enseignement technique (session 1974).
● Des candidats autorisés à continuer les épreuves orales du concours de recrutement des maîtres de conférences agrégés des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ouvert en 1974 (section droit public et science politique).

BRIDGE

● *Le onzième Festival mondial de Deauville* s'est achevé dimanche 28 juillet pour la troisième séance du tournoi par équipes, qui a vu une nouvelle victoire des champions italiens, succès partagé par l'acteur égyptien Omar Shariff, qui était associé pour cette ultime compétition à Garozzo, Belladonn, Avarelli et Vivaldi.

Par ailleurs, Omar Shariff s'est vu décerner la coupe du meilleur joueur. Sur l'ensemble des quatre tournois disputés au cours du onzième Festival mondial, l'artiste a en effet terminé premier du tournoi par équipes, cinquième du « Paire Open », quinzième du « mixte » et huitième de l'individuelle.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne, tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

CARNET

Naissances

— M. André Palacci et Mme, née Florence Vienot, sont heureux d'annoncer la naissance de
Benoît.
La Celle-Saint-Cloud, le 23 juillet 1974.

Fiançailles

— M. et Mme Louis Valssade,
M. et Mme Henri Lebhar,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants
Christiane et Jean-Marc.

Mariages

— M. et Mme Albert Cébeillac sont heureux d'annoncer le mariage de leur fille Mireille avec M. Carlo Gervasoni.
La cérémonie aura lieu le 7 septembre 1974 à Clermont-Ferrand.
32, rue Clemenceau,
63 000 Clermont-Ferrand.
Via Nevio, 78, 80 122 Naples.
Via Bellaria, 97, Milan.

— Myriam Schmit,
Bernard Cassaignau,
font part de leur mariage, célébré le 19 juillet à Luxembourg.

Nécrologie

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Marcel BARBA,
née Marie Lemoine,
survenu le 23 juillet 1974, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, à Fontenay-aux-Roses (92 260).
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale à La Neuville-en-Hez (Oise), le vendredi 26 juillet 1974.
Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Elie BOUKRIS,
survenu à Tunis le 26 juillet.
Cet avis tient lieu de faire-part.
De la part de
Mme Emilie Boukris, née Lellarche,
Ses enfants, Mlle Gisèle Boukris,
MM. André et Georges Boukris.
M. et Mme Roger Boukris et leurs enfants.
Les familles Houri, Chemami, Lellarche, Moatty, Gamem, Canamella, Brami, Saada, Malka, parents et alliés
Tunis (Tunisie), 29, avenue du Ghana.

— Mme Pierre Carle
Et ses enfants Edith et Michel,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre CARLE,
chevalier de la Légion d'honneur,
inspecteur des finances,
directeur
de l'Etablissement public d'aménagement
de Marne-la-Vallée,
survenu brusquement à Sainte-Maxime, le 26 juillet 1974.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, le mercredi 31 juillet 1974, à 11 heures, à la basilique de Saint-Quentin (02).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le président,
Le conseil d'administration et le personnel de l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée,
ont la douleur de faire part du décès de leur directeur général,
M. Pierre CARLE,
chevalier de la Légion d'honneur,
inspecteur des finances,
survenu le 26 juillet 1974.
Les obsèques auront lieu le 31 juillet 1974 dans la plus stricte intimité.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Gabrielle GIDEL,
née Ritter-Ciampi,
de l'Opéra,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu à Loguivy-de-la-Mer, à quatre-vingt-huit ans, le 18 juillet.
De la part de
Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
De son frère, de sa sœur,
Et de toute sa famille.
Les obsèques ont eu lieu, selon son désir, dans la plus stricte intimité.

— Maître Pierre Gonon, avocat honoraire au barreau d'Alger,
Mme Yves A. Gonon et ses enfants,
M. et Mme Patrice Gonon et leurs enfants,
M. Frédéric Gonon,
M. et Mme Jean-Pierre Gonon et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Maître Yves A. GONON,
avocat au barreau d'Alger,
membre du Conseil national des avocats d'Algérie,
survenu à Paris le 24 juillet 1974.
[Né en Algérie en 1922 dans une famille de juristes implantée dans le pays depuis plusieurs générations, Me Yves A. Gonon avait su assumer son « algérianité » avec une détermination lucide et sans passion.
Après avoir défendu de nombreux militants algériens devant les tribunaux répressifs il continua, après l'indépendance, à vivre sur une terre qu'il considérait comme sienne et dont il estimait que la nationalité lui revenait de droit. Il participa ensuite, dans le cadre de sa profession, à la construction de l'Algérie nouvelle, persuadé que l'avenir ne pourrait que renforcer les liens qui s'étaient tissés entre les deux rives de la Méditerranée.
Membre du Conseil national des avocats d'Algérie et de plusieurs commissions juridiques, il prenait une part active à l'évolution du droit et à l'adaptation aux réalités nouvelles du métier d'avocat.]

— M. Germain Margulies,
M. et Mme Bernard Zaquine, son gendre et sa fille,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Germain MARGULIES,
née Rosy Wienerbett,
décédée le 27 juillet, à l'âge de soixante-sept ans.
L'inhumation aura lieu le mardi 30 juillet, à 14 h. 15, dans le caveau de famille.
Réunion au cimetière parisien de Bagneux, entrée principale.
Ni fleurs ni couronnes.
6, boulevard Ornano, Paris-18e.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

— Mme Jacques Pasquet, son épouse,
Mme veuve Georges Pasquet, sa mère,
Martine, François et Antoine Pasquet, ses enfants,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jacques PASQUET,
officier de la Légion d'honneur,
survenu tragiquement le 22 juillet, en son domicile, 1, rue Guénégaud à Paris-6e, et vous prie d'assister à la cérémonie religieuse qui sera célébrée le mardi 30 juillet 1974, à 16 h., en l'église Saint-Germain-des-Prés, 1, place Saint-Germain-des-Prés, à Paris-6e, où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu au cimetière Montmartre, à Paris
75 006 Paris, 1, rue Guénégaud

— Les sociétés EURODIF et USSI ont la douleur de faire part du décès accidentel, survenu le 22 juillet, de
M. Jacques PASQUET,
officier de la Légion d'honneur,
directeur
des sociétés EURODIF et USSI,
ancien président-directeur général
de la société SOCALTRA
et vice-président
de la société GEXA.
Ses nombreux collaborateurs et amis assurent sa famille éprouvée de leur profonde sympathie et partagent sa douleur.

— Cannes, Bastia.
Mme Auguste Pierangeli,
M. et Mme Dominique Musso et leurs enfants,
M. et Mme Henri Pierangeli et leur fille,
M. et Mme Bernard Pierangeli et leurs enfants,
Mlle Louise Pierangeli,
M. et Mme Guy Gaucher,
Mlle Josette Pierangeli,
Leurs familles et leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Auguste PIERANGELI,
préfet honoraire,
leur époux, père, grand-père, frère et beau-frère,
survenu le 26 juillet 1974 à Cannes (Alpes-Maritimes)
Les obsèques seront célébrées le mardi 30 juillet 1974, à 10 h. 30, en l'église Saint-Jean à Bastia.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Germaine Thyssens-Valentin, son épouse,
M. et Mme Richard Valentin et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Ingold et leurs enfants,
M. et Mme Jean Rolland et leurs enfants,
M. et Mme Noël Lancien et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Levigoureux et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Nora Hartmans-Thyssens, sa cousine,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du rappel à Dieu de
Paul VALENTIN,
survenu le 23 juillet 1974, dans sa soixante-quinzième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 26 juillet 1974 à Boran-sur-Oise, dans la plus stricte intimité familiale, selon le vœu du défunt.
Une messe de souvenir sera célébrée ultérieurement à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.
21 bis, rue Jean-Leclaire,
75 017 Paris.

— Le président du conseil d'administration,
Le conseil d'administration et les actionnaires,
Le personnel de la société Valentin et Barousse,
ont le regret de faire part du décès de leur président-directeur général honoraire
Paul VALENTIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
décoré
de l'ordre du Mérite du travail,
ancien président
du Conseil des prud'hommes
de Paris (bâtiment),
survenu le 23 juillet 1974, dans sa soixante-quinzième année
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 26 juillet 1974 à Boran-sur-Oise, dans la plus stricte intimité familiale, selon le vœu du défunt
Une messe de souvenir sera célébrée ultérieurement à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.
30, rue des Epinettes 75 017 Paris

Remerciements

— Mme R. Gutmann,
Ses enfants et toute la famille,
expriment leur profonde gratitude à tous ceux qui les ont soutenus de leur sympathie lors du décès de
M. Rodolphe GUTMANN,
conseil en brevets d'invention.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :
Quinze jours .... 14 F
Trois semaines .... 20 F
Un mois .... 25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :
Quinze jours .... 20 F
Trois semaines .... 29 F
Un mois .... 38 F

EUROPE (avion) :
Quinze jours .... 31 F
Trois semaines .... 45 F
Un mois .... 60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

ARTS ET SPECTACLES

Lundi 29 juillet

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : Ondine.
Palais des congrès, 21 h. : le Lac des cygnes, par le Ballet de l'Opéra.

Les autres salles

Comédie-Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou, 21 h. : les Portes claquent.
Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Tertre, 20 h. 30 : le Sauvage.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre — Salle II, 22 h. : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; (Galerie), 21 h. : les Ombres.

Les cafés-théâtres

Au bec fin, 21 h. 30 : Oraison et les Dactylos ; 22 h. 30 : Je suis à vendre ; 24 h. : Yann B...
Petit Casino, 21 h. 30 : la Rentrée de Greta Garbo ; 23 h. : le Beau Rôle.

Le music-hall

Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q du...
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.

Le cirque

Carré Thorigny, 20 h. : le Cirque Gruss.

Les chansonniers

Caveau de la République : Sept ans pis ou sept ans mieux.

Les festivals

ESTIVAL

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Studio der Fruhen Musik de Munich (saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure).

La danse

Palais des congrès, 21 h. : le Lac des cygnes, par le Ballet de l'Opéra.
Biothéâtre, A... : Danses de l'Inde du Sud.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Harkness Ballet of New York.
Théâtre du Châtelet, 21 h. : Ballet-théâtre Joseph Russillo.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

Les films nouveaux

LE BRISE-CŒUR, film américain de Elaine May, avec Charles Grodin, Cybill Sheppherd, Jeannie Berlin, Audra Lindley. V.O. : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72), France-Elysées, 8e (225-19-73) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Artel (Nogent), Gamma (Argenteuil).

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e ; (v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral, 14e (734-20-70), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96).
AXEL (all., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Ambassade, 8e (359-19-08), Gaumont Sud, 14e (331-51-16).
LA CONVERSATION SECRETE (am., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Concorde, 8e (359-92-84), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LE CUISINIER DE LUDWIG (all., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
DRACULA VIT TOUJOURS A LONDRES (ang., v.f.) : Gramont, 2e (742-95-82), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Elysées 2 SF, 8e (225-67-29), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
EMMANUELLE (fr.) (**) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparnasse, 14e (I et II) (326-22-17), Boulmich, 6e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Maillot, 17e (I et II) (747-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34).
LA FEMME DE JEAN (fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
FLICS ET VOYOUS (am., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; (v.fr.) : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Hollywood-Boulevard, 9e (824-62-52).
FRANCE S.A. (fr.) (**) : Studio-Médicis, 5e (633-27-97), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GENERAL IDI AMIN DADA (fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
MONOLOGUE (Sov., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
PORTIER DE NUIT (It., v.f.) (**) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Dragon, 6e (548-54-74), Ermitage, 8e (359-14-71) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-87), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont Sud, 14e (331-51-16) ; Madeleine-Gaumont, 8e (073-65-03), Galaxie, 13e (580-76-86).
SWEET MOVIE (Fr.-Can., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48).
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Quintette, 5e (033-35-40) ; Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TERRE BRULEE (Arg., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
THE SUGGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16) ; v.f. : Vézelay, 13e (589-28-57) ;
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Bré., v.o.) (**) : Studio Alpha, 5e (033-38-47).
TOUTE UNE VIE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN HOMME QUI DORT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. 15 et 22 h. 15 (jusqu'à dimanche).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Magic-Convention, 15e (828-20-32), mer. et jeu. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Ermitage, 8e (359-15-71) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Méry, 17e (522-69-54).
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Maxéville, 9e (770-72-87) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).
WATTSTAX (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

Les rééditions

BEN HUR (A., v.o.) : Danton, 6e (326-08-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Bosquet-Gaumont, 7e (551-44-11), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Images, 18e (522-47-94), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
BOULEVARD DU RHUM (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54), Le Mercury, 8e (225-75-90) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) (**) : Panthéon, 5e (033-45-04), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Gramont, 2e (742-95-82), Murat, 16e (288-99-75).
LE CLAN DES SICILIENS (Fr.) : Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19), Hollywood-Boulevards, 9e (824-62-52).
LE DERNIER TRAIN DE GUN HILL (A., v.f.) : Concorde, 8e (359-92-84), Lumière, 9e (770-84-64), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Caravelle, 18e (387-50-70).
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES, Action Christine, 15e 325-85-78).
PARIS BRULE-T-IL ? (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Ermitage, 8e (359-15-71), Telstar, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (734-20-70).
LA POISON (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

Les festivals

PREMIER FESTIVAL D'ETE. — La Clef, 5e (337-90-90) : Pandemonium, Tour d'ivoire, l'Oie bleue.
HUMPHREY BOGART (v. o.) — Jean Cocteau, 5e (033-47-62) : High Sierra. — Plaza, 8e (073-74-55) ; Oklahoma Kid. Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : le Grand Sommeil. — Action-République, 11e (700-21-65) : les Fantastiques Années vingt. — Paramount-Maillot, 17e (747-24-24) ; le Port de l'angoisse.
FRED ASTAIRE (v. o.) — Studio des Ursulines, 5e (033-72-71) : Gay divorcee.
INGMAR BERGMAN (v. o.) — Racine, 6e (633-43-71) : La Fontaine.
ETE 74. — Pagode, 7e (551-12-15) : Ça va, ça vient. le Bonheur dans vingt ans.
HISTOIRE DE L'OUEST VUE PAR LE WESTERN (v. o.) — Action La Fayette I, 9e (878-80-50) : Deux hommes dans l'Ouest.
U.S.A. LA RELEVE (v. o.). — Studio de la République, 11e (805-51-97) : l'Epouvantail.
VINGT ANS DE CINEMA ITALIEN (v. o.). — Olympic Marilyn, 14e (783-67-42) : Saint Michel avait un coq.
HITCHCOCK (v. o.) — Les Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : l'Etau.
VINGT ANS DE CINEMA ITALIEN (Fellini, Visconti, Pasolini). — les Nuits de Cabiria.
JOHN HUSTON, SERIE NOIRE (v. o.) — Boîte à films, 17e (754-51-50) (1), 14 h. : Davey des grands chemins ; 16 h. : Dieu seul le sait ; 18 h. : les Grands Espaces ; 20 h. : Juges et Hors-la-loi ; 22 h. : Reflets dans un œil d'or — (2), 14 h. : le Détective ; 16 h. : Frenzy ; 18 h. : Fat City ; 20 h. : le Piège ; 22 h. : A bout portant.
PARIS EN FILMS. — Musée des Arts décoratifs, 109, rue de Rivoli, 1er, pavillon Marsan, tous les jours, sauf le lundi : deux séances à 17 h. et 20 h. 30.

Festivals

OUVERTURE A BAYREUTH

« Tristan et Isolde » par August Everding

Avec son grand cérémonial inchangé, le Festival de Bayreuth s'est ouvert en présence de nombreuses personnalités, notamment le président de la République fédérale, M. Walter Scheel, le capitaine de l'équipe championne du monde de football, Franz Beckenbauer et, bien sûr, la Bégum. L'ère de Wieland Wagner est bien achevée : l'an prochain, son frère Wolfgang mettra en scène, pour la première fois, « Parsifal », et le festival de cette année a débuté par une nouvelle production de « Tristan et Isolde » due à August Everding, dans des décors de Josef Svoboda.

Everding n'a donné qu'un coup de chapeau assez sec à Wieland : « J'espère que mon entreprise ne fera pas figure de défi ». *C'est peu probable, car le metteur en scène semble avoir surtout ignoré son devancier, comme si celui-ci n'avait jamais existé, ce qui est la meilleure manière de le nier. Tout est rentré dans l'ordre, selon le vœu de Richard Wagner, qui écrivait à Mathilde Wesendonck :* « Je ne peux compter, pour sauver mon œuvre, que sur des réalisations de qualité moyenne. Celles qui seraient d'une qualité parfaite rendraient fatalement le public fou ; c'est vraiment là le fond de ma pensée. »

Un bon spectacle, avec les puissants moyens de Bayreuth, tel est donc ce Tristan, *mais pas davantage. Dès le prélude, la direction de Carlos Kleiber donne le ton : claire, lisible, d'une très pure qualité plastique, riche en pulsations très marquées et montant en épingle les leitmotive, elle mouvemente et fait briller cette musique plus qu'elle n'en épouse la fantastique continuité intérieure, comme chez Karajan, le bondissement passionné, comme chez Böhm, ou l'intense lucidité, comme chez Boulez. Kleiber nous donne une certaine distance par rapport à l'œuvre, ce qui permettra de l'admirer sans trop nous y consumer.*

* * *

On se retrouve en pays de connaissance avec les décors, simplifiés mais assez fidèles aux indications de Wagner. Un vrai bateau sur un ciel bleu avec, en guise de tente, une immense voile séparant Isolde de Tristan, qui veille à la poupe, tout en haut d'un escalier, au premier acte. La tour, mangée par une belle forêt aux éclairages chinés pour le deuxième acte. Le mur d'enceinte de Karéol, dominé par un tilleul gigantesque, dans une atmosphère bleutée plus mélancolique, virant au blanc, au dernier acte. Pour ces beaux climats lumineux, Josef Svoboda a utilisé une matière assez étonnante, un rideau de fils de verre transparent qui prend, sous les éclairages, un relief et une profondeur remarquables. A chacun des actes, quand Tristan et Isolde se trouvent réunis, le décor s'efface et l'attention se rencontre sur les deux amants, « isolés ainsi dans un bois noir ». Décors de qualité mais sans surprise, qui accompagnent et localisent le drame sans vraiment en condenser le sens et le faire éclater dans nos têtes.

La mise en scène, enfin, nous tient pareillement à une distance rassurante, en revenant à une gestique assez convenue, même si tous les mouvements sont minutieusement étudiés. Ils illustrent de façon extérieure les sentiments et les rapports entre les personnages indiqués par le texte et la musique plutôt qu'ils n'en jaillissent. Ainsi de la scène du philtre où Tristan, hypnotisé, garde longtemps un bras suspendu en avant, Isolde un bras en arrière, après avoir jeté la coupe ; tous deux baissent ensuite la tête comme des enfants pris en faute et enfin seulement se regardent quand ils prononcent le nom de leur partenaire.

* * *

Tout est ainsi d'une pudeur assez étrange pour ce drame au-delà de toute pudeur ; dans le duo du deuxième acte, les amants multiplient les gestes, les poses, se rapprochent, se tiennent les mains, s'éloignent, s'agenouillent, s'asseyent, regardent sagement le ciel avec beaucoup d'innocence et peu de sensualité — de quoi apaiser les inquiétudes de Wagner et des spectateurs, — tandis qu'au troisième acte, ce Tristan enveloppé dans sa couverture comme un malheureux grabataire, ou partant à quatre pattes, puis en chancelant, à la recherche d'Isolde, excite plutôt la pitié que l'admiration. Tant il est vrai que le réalisme tue le sublime.

Mais sans doute ne peut-on toujours vivre avec des héros tels que les Birgit Nilsson et Jon Vickers de l'incomparable Tristan d'Orange l'an dernier. Catarina Ligendza a sans doute une grande voix, encore qu'elle ne la déploie réellement que dans les sommets de l'œuvre, mais le métal n'est pas d'une qualité et d'un accent qui fascinent et laissent un souvenir durable ; il est vrai que, fatiguée, elle avait failli renoncer à son rôle. Plus inquiétant est le cas d'Helge Brilioth, un Tristan boudeur et pincé, dont la vaillance ne peut dissimuler un timbre à l'étoffe terne et réduite qui parfois perd toute homogénéité.

Yvonne Minton (Brangaene), Kurt Moll (le roi Marke) et Donald McIntyre (Kurwenal) ont une solidité vocale et une prestance dramatique tout autres, qui rééquilibrent la distribution, mais ne peuvent suffire à transformer cette représentation, assez banale pour Bayreuth, d'un chef-d'œuvre qui, en d'autres circonstances, vous prend à la gorge de la première à la dernière note.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Du 25 juillet au 28 août, le Festival de Bayreuth donne six représentations de *Tristan*, de *Tannhaüser* et des *Maîtres Chanteurs*, ainsi que trois cycles complets de la *Tétralogie*. Signalons l'excellente traduction de *Tristan* (avec indication des leitmotive) que Jean d'Ariéges vient de faire paraître en édition bilingue chez Aubier-Flammarion (n° 59, 252 pages).

LE REQUIEM DE BERLIOZ AUX CHORÉGIES D'ORANGE

« Le Vaucluse c'est aussi cela », lisait-on sur les banderoles au cours d'une manifestation de cultivateurs, organisée dans les rues d'Orange, quelques heures avant l'exécution du « Requiem » de Berlioz. « Cela » : *la baisse à la production des fruits, du vin et des légumes, la hausse du prix du fuel, des machines et des engrais, l'arrivée des travailleurs immigrés employés l'été aux récoltes ;* quelques centaines de visages tannés, des torses bronzés, des mains calleuses, réunis à proximité du théâtre antique en prévision de la venue de M. Giscard d'Estaing. Mais le président de la République avait averti dès l'avant-veille que ses fonctions l'appelleraient ailleurs et la ville, où déambulaient cependant déjà de très nombreux mélomanes, semblait bien décidée à faire la sourde oreille : les porte-parole du quotidien passent pour des rabat-joie lorsque résonne le nom magique de « festival ».

Le soir venu, pas une place n'était inoccupée dans l'immense amphithéâtre romain. La *Missa solemnis* n'avait pas, l'an dernier, connu un tel succès : Beethoven, pour une fois, venait loin derrière Berlioz. Le *Requiem* avait trouvé un cadre à sa mesure, et conforme à ses origines.

L'œuvre — opus 5 — fut, en effet, créée aux Invalides à l'occasion des obsèques du général Damrémont, tué devant Constantine. C'était en 1837, l'année des *Illusions perdues* et des *Voix intérieures*, dix ans après Cromwell, en une période où Delacroix aiguisait déjà l'expression picturale par l'emploi de « la nuance pour la nuance ». Berlioz démontre lui aussi dès cette première messe (et bien avant le *Te Deum*) les pouvoirs de « la *sonorité pour la sonorité* ». En enfreignant avec délice, presque avec rage, toutes les lois de l'orchestration classique. Sans lésiner sur le nombre des exécutants (six cents au total, dont un double chœur, un orchestre considérablement renforcé, huit paires de timbales et quatre fanfares autonomes). En déployant ces effectifs sur un espace quadraphonique (comme le faisait au dix-huitième siècle Gabrieli à Saint-Marc) ; en traitant chaque accord comme un ensemble de molécules vivantes, différenciées par la matière, la densité, la couleur ; et en imaginant pour chaque phrase de nouvelles, d'incroyables, « *mélodies de timbres* ».

La grimace d'un orphéon en plein requiem, la modulation des violoncelles ouverte comme une faille au début du *Tuba mirum*, le rugissement des cuivres opposés aux voix blanches des chœurs *(mors stupebit)*, l'étincelle jaillissant comme par hasard de deux timbres antagonistes (les trombones et les flûtes dans *l'Hostia)* et ces extraordinaires « accords de bruits » mêlant dans le *Sanctus* les cymbales aux cordes, sont des moments où le sacré bascule dans le fantastique. Chaque détail vise à l'impression foudroyante. Chaque trouvaille, pour signifier davantage, contrarie la durée intérieure, trouble l'espace imaginaire, la poésie s'infiltre par le « bouleversement de tous les sens ». Mais l'ensemble reste soudé, l'expression perceptible et le sentiment s'enfle dans l'outrance.

Ce *Requiem* (qu'avait enregistré Charles Munch) pose, en raison de ses dimensions, des problèmes techniques évidents. Mais il contraint les interprètes à un tel dépassement d'eux-mêmes que l'indifférence, en tout cas, n'est pas à craindre. Au pupitre de l'Orchestre de Paris, des chœurs New Philharmonia de Londres et des Stadtisher Musikverein de Düsseldorf, Lorin Maazel a fait mieux encore : il n'a pas laissé la tension se relâcher une seconde.

ANNE REY.

★ Un raccourci historique nous a fait écrire (*le Monde* daté 14-15 juillet) que Berlioz avait composé son orchestration de *la Marseillaise* pour le centenaire de la République, alors qu'il était mort en 1869. On avait simplement envisagé de choisir son œuvre avant de retenir celle d'Ambroise Thomas, qui dirigeait alors le Conservatoire.

■ Le comédien britannique Ernest Milton, qui fit une longue carrière théâtrale à Londres, notamment à l'Old Vic, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Télévision

LE CINÉMA C'EST MIEUX

On a beau savoir d'expérience que la dramatique policière du samedi soir (première chaîne) n'est jamais une réussite, on se laisse aller quand même à un vague espoir. Eh bien ! l'Ange de la rivière morte, *c'est raté. Pourtant, le roman de Georges Blond est un excellent roman de suspense et d'atmosphère. Mais, à la télévision, un sujet comme celui-ci doit rentrer dans un « standard ».* L'île des Peupliers à Créteil fin 1945, les lendemains de la guerre, le monde des journalistes de faits divers et la vie secrète d'une communauté repliée sur elle-même, l'enquête qui se déplace en Lozère et dans les rues de Paris, cela coûterait sûrement trop cher à reconstituer. Alors on coupe, on rogne, on réduit l'île sauvage, les bords de Marne, à deux ou trois pavillons de banlieue et à un bout de paysage ; on resserre l'action dans de tristes décors de studio, on fait raconter par les comédiens ce que la mise en scène devrait montrer. Et le roman devient une guenille d'images avec des fantômes de personnages.

Comment s'étonner dans ces conditions que les téléspectateurs préfèrent les films si « commerciaux », si desservis par le petit écran qu'ils puissent être parfois ? La Nef des fous *(dimanche soir, première chaîne) est une adaptation simplifiée, pour ne pas dire simpliste, d'un gros roman de Katharine Anne Porter, et la mise en scène de Stanley Kramer ne brille certes pas par l'originalité. Mais, au moins, cela tient debout, cela n'a pas l'air fauché, c'est joué par des vedettes. Autre Stanley Kramer, dimanche après-midi (deuxième chaîne),* Orgueil et Passion, *grand spectacle et vedettes. Que dire ? On voit bien les défauts, mais c'est tellement mieux qu'une dramatique.*

Mauvaises habitudes qu'il faudrait bien changer en cessant de produire de mauvaises dramatiques auprès desquelles le moindre film de cinéma fait figure de chef-d'œuvre. A l'édition du soir de « 24 heures sur la une », dimanche, une rétrospective rapide de la R.T.F.-O.R.T.F. a souligné les progrès techniques accomplis jusqu'à nos jours, cité les directeurs généraux, mais avec seulement une vague mention de la qualité des programmes. Un enterrement de dernière classe.

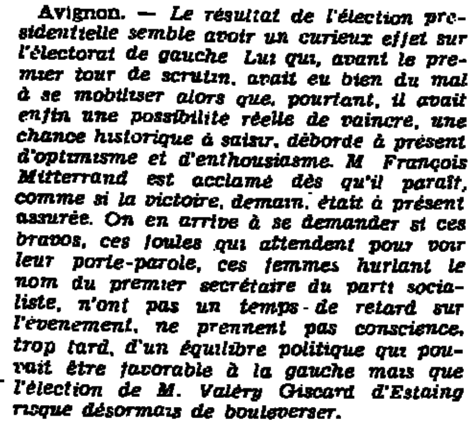
JACQUES SICLIER.

ARTS ET SPECTACLES

LES RENDEZ-VOUS D'AVIGNON

A L'OCCASION D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

M. Mitterrand ébauche la définition d'une politique culturelle de la gauche



Avignon. — *Le résultat de l'élection présidentielle semble avoir un curieux effet sur l'électorat de gauche Lui qui, avant le premier tour de scrutin, avait eu bien du mal à se mobiliser alors que, pourtant, il avait enfin une possibilité réelle de vaincre, une chance historique à saisir, déborde à présent d'optimisme et d'enthousiasme. M François Mitterrand est acclamé dès qu'il paraît, comme si la victoire, demain, était à présent assurée. On en arrive à se demander si ces bravos, ces foules qui attendent pour voir leur porte-parole, ces femmes hurlant le nom du premier secrétaire du parti socialiste, n'ont pas un temps-de retard sur l'événement, ne prennent pas conscience, trop tard, d'un équilibre politique qui pouvait être favorable à la gauche mais que l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing risque désormais de bouleverser.*

Le public du Festival d'Avignon n'a pas échappé à la règle en témoignant avec chaleur son soutien à M Mitterrand, transformant du même coup, dimanche 28 juillet, la conférence de presse du député de la Nièvre sur les problèmes culturels en une véritable réunion publique Depuis quarante-huit heures, vendredi 26 et samedi 27 juillet, le secrétariat national du P.S. à l'action culturelle, animé par M Dominique Taddei, avait, il est vrai, préparé le terrain en discutant dans des colloques très libres d'une part des minorités culturelles et ethniques en France, d'autre part des orientations générales d'une politique d'action culturelle à partir d'un document élaboré par Bernard Pingaud

La politique culturelle de la gauche n'est pas celle qui a été le mieux définie durant la campagne pour l'élection du président de la République, c'est le moins que l'on puisse dire. La réunion que M. François Mitterrand avait consacrée à ce sujet le 30 avril au Palais des congrès de la porte Maillot avait été d'une rare médiocrité, tranchant même sur une campagne qui fut dans l'ensemble d'un haut niveau. Le député de la Nièvre avait donc à se rattraper C'est ce qu'il a fait à Avignon.

En homme cultivé et intelligent, il a fait montre d'une réflexion personnelle sur ces sujets, témoignant par exemple de plus d'intérêt que les responsables de son parti pour l'Institut de recherche et de coordination acoustique et musicale, que Pierre Boulez devrait, en principe, animer dans le cadre du centre Beaubourg. Les contacts noués à Avignon entre le P.S. et de nombreux créateurs et animateurs culturels vont à présent se poursuivre et doivent déboucher, au début de l'année prochaine, sur des assises nationales consacrées aux problèmes culturels. Ces assises seraient ouvertes à des non-membres du P.S. La plus grande réussite du parti socialiste à Avignon, tant dans ses contacts avec les minorités ethniques qu'avec les animateurs culturels, consiste, en effet, à les avoir associés à ses travaux. Le P.S. semble être à présent en mesure de réussir la promesse de rassembler presque tous ceux qui, se situant à gauche, ne se reconnaissent pas pour autant dans le parti communiste.

De notre envoyé spécial

Au cours de sa conférence de presse, M. François Mitterrand commence par rendre hommage au Festival d'Avignon, « *festival polyvalent qui tend à devenir populaire et doit le devenir de plus en plus* » Répondant par avance aux critiques qui sont parfois adressées à la municipalité, à direction socialiste, d'Avignon (1), le premier secrétaire du P.S. note qu'une municipalité de gauche ne peut mener à son terme une expérience qui s'inscrit dans un cadre budgétaire et dans une société qui ne correspondent pas à ce que souhaite la gauche. « *Il n'y a pas d'expérience de création qui puisse aboutir dans le cadre de la société présente*, explique-t-il. *Mais nous ne sommes pas de ceux qui refusent de travailler dans la société présente. Nous cherchons à renverser l'ordre des choses, à étendre au niveau populaire une culture réservée soit à une élite soit à une classe.* »

Après avoir déploré que le P.S. soit resté à ce point absent du débat culturel, M. Mitterrand explique que sa formation a un retard à combler. Il définit trois axes d'une politique socialiste d'action culturelle.

1) « *Il est vain*, note-t-il, *de rechercher les formes d'une liberté culturelle sans le postulat d'une liberté économique. Il n'y a pas de révolution culturelle si elle n'accompagne pas une réforme des rapports de production.* » M. Mitterrand réclame alors, une nouvelle fois, « *la conquête du temps de vivre* ».

2) « *Seules la libération économique et les réformes de structures ne peuvent automatiquement lever l'oppression culturelle. Il faut obtenir la libération de l'homme. Il existe des Etats socialistes qui sont des Etats d'oppression.* » M. Mitterrand dénonce en particulier les nouvelles classes bureaucratiques et technocratiques qui se substituent aux masses et explique qu'il convient de préserver l'expression culturelle, même contradictoire, aux formes institutionnelles.

3) « *La culture se passe de définition parce qu'il y en a trop*, ajoute M Mitterrand. *C'est un ensemble de représentations contradictoires allant vers une synthèse, c'est-à-dire vers un langage. Il n'est pas possible de mener une action culturelle en s'intéressant seulement à ces modes d'expression directe que sont, par exemple, le livre, le disque, la danse, le théâtre... si en même temps n'existe pas une politique du cadre de vie autour de l'organisation de la ville et de la communauté humaine arrachée depuis deux générations à la société pastorale.* » Après avoir dénoncé les villes, construites uniquement au nom du profit maximal, qui interdisent les communications — « *il n'y a pas de culture sans langage* », — M. Mitterrand ajoute : « *Il n'y a pas aujourd'hui d'intermédiaires entre les groupes multiformes qui naissent à la base et l'Etat. Il faut des intermédiaires au moins au niveau de la région. (...) L'autogestion est une virtualité que le travail du politique a pour charge de préciser. C'est seulement par la décentralisation et la démultiplication que pourront être révisées les formes d'une culture.* »

« *(...) Pour l'instant l'action culturelle s'apparente à celle d'un ministre de l'intérieur procédant à un mouvement préfectoral.* »

A ce propos le premier secrétaire du P.S. a déploré que le ministère des affaires culturelles soit redevenu un secrétariat d'Etat. Puis il note que « *l'éducation nationale est l'axe fondamental de tout développement culturel* ». Evoquant la notion de « minimum de savoir » avancée par M. Valéry Giscard d'Estaing lors de sa réunion de presse, le député de la Nièvre souligne : « *Il s'agit d'une intention intéressante, pas de la définition d'une politique La manière de Valéry Giscard d'Estaing est souvent originale et personnelle. Il dit des choses cent fois dites par d'autres. Que recherche un instituteur sinon de donner un minimum de savoir ? Je suis d'accord avec Giscard d'Estaing. Il reste à discuter où l'on place la barre de ce minimum. Il ne faut pas confondre une définition littéraire avec la définition d'une politique.* »

En réponse à d'autres questions, M François Mitterrand affirme, par exemple : « *Du jour où il y aurait un art socialiste, je ne serais plus socialiste* », et il ajoute :

« *L'objectif des socialistes est de mettre un terme aux luttes de classes et de tendre donc à l'universel. Le socialisme n'est pas un dogme ni une philosophie, moins encore une religion. C'est une méthode* ». En ce qui concerne la chanson, le premier secrétaire du P.S. dénonce « *le scandale des contrats léonins* » par lesquels un imprésario peut réduire au silence « *la moitié de son cheptel* » afin de favoriser la carrière d'une de ses vedettes. Ironique, M. Mitterrand ajoute encore en faisant référence aux prises de position des artistes de variétés durant la campagne électorale : « *Tout chanteur qui se trouve en situation de contrôle fiscal a tendance à faire voter pour le ministre de l'économie et des finances.* »

THIERRY PFISTER.

(1) Le maire d'Avignon est M. Henri Duffaut, député socialiste.



La culture en deux colloques

● « La place des intellectuels dans l'union du peuple de France » : c'est sur ce thème que s'est déroulé le dernier débat du colloque organisé par le comité central du parti communiste et la fédération du Vaucluse. François Hincker, maître-assistant à l'université de Paris-I, s'est attaché à définir les rapports entre les travailleurs et les intellectuels. « Aucun changement profond et durable, dit-il, ne peut s'opérer sans que ce qui se passe dans la culture aille au même pas que ce qui se passe ailleurs dans la société. »

« Nous sommes à une époque, dit-il encore, où pour longtemps et même sous le socialisme, subsistera la séparation entre travailleur manuel et intellectuel. » Si l'on tient compte de cette ségrégation, le terme même d'alliance entre ces deux catégories sociales prend un sens politique très net. Jacques Chambaz, député de Paris, membre du comité central, l'exprima en ces termes : « Il faut se garder de dire : le premier pas doit être fait par les intellectuels. L'alliance des intellectuels et des travailleurs se fait à égalité et respecte l'originalité de chacun. Elle permettra à cette condition de lutter contre la crise de la culture. »

Dans la salle, un auditeur s'étonna que deux colloques soient organisés par les deux grands partis de la gauche unie, le parti communiste et le parti socialiste, en même temps, à Avignon. « Ces deux initiatives, répondit Jacques Chambaz, ne sont pas du tout hors du programme commun. Bien au contraire. Le thème général de notre colloque : « Reconnaître » le rôle irremplaçable de la » culture », est une phrase tirée du programme. Le développement de l'union des forces de la gauche ne signifie d'ailleurs pas l'atténuation, encore moins la disparition des différences entre nos partis. »

Jack Ralite, député de la Seine-Saint-Denis, intervint dans le débat sur l'alliance entre les travailleurs et les intellectuels pour relancer l'idée d'« une culture de transition, qui miraculeusement permettrait de réaliser l'union ». Avec humour, il posait en fait une question essentielle : sur quoi fonder cette alliance ? Les participants au colloque n'ont pas estimé devoir s'interroger sur ce sujet. Ils ont débattu longuement de problèmes de formes. Ne faudrait-il pas aussi réveiller la curiosité des militants de la culture ?

● Faire davantage confiance [illegible] qu'aux structures. [illegible] les structures. Ce [illegible] réponses de la Fédération [illegible] centres culturels com[illegible] qui regroupe deux cent [illegible]-cinq villes (soit [illegible] d'habitants), réu[illegible] en « journées [illegible] à Avignon.

[illegible] « exemplaires » [illegible] Toulouse, Aix-en-[illegible] « Musique dans [illegible] et Champigny-sur-[illegible] servi de base à cette [illegible] cause. Avec des [illegible] petits, et une appro[illegible], elles ont prouvé [illegible] l'inefficacité des [illegible] lourdes et coûteuses [illegible] Mulhouse (où, avec un [illegible] plus de 20 millions [illegible] Opéra du Rhin ne tou[illegible] dix mille spec[illegible] d'une politi[illegible] menée « d'en [illegible] Mieux vaut que les [illegible] village s'asso[illegible] une fête que [illegible] une fête d'un haut [illegible], donnée par [illegible] », a affirmé [illegible], président de [illegible] nationale des monu[illegible]. C'est la no[illegible] de Maison de la [illegible] est rejetée ainsi. On [illegible].

« Le Retour du Graully »

(Suite de la première page.)

On voit que les images d'un Graully, sur la scène publique et dans la tête des habitants, s'articulent avec les images que des gens de théâtre peuvent proposer à la sortie des usines et sur les places de marchés, comme le fait le Théâtre populaire de Lorraine à Metz et dans cette province. Sur quel versant du théâtre, les paroles et les gestes des comédiens s'emboîtent-ils aux paroles et aux gestes des sectes païennes ou des occupants romains, ou de Clément, ou de leurs répondants d'aujourd'hui ? A quel moment, au contraire, s'en déboîtent-ils ? A quel moment les paroles et les gestes des comédiens agissent-ils comme un révélateur, comme un précipitant ?

Toutes ces questions se pressent pendant que se joue *le Retour du Graully*, toutes ces questions sont physiquement présentes comme une multitude de petits êtres concrets qui circuleraient dans le théâtre. Oui, le travail du Théâtre populaire de Lorraine est incroyablement concret.

Cela saute aux yeux dès les premières secondes Les sens du spectateur sont immédiatement saisis, requis par ce qui se passe là devant, qui est une sorte de machine sonore colorée en relief dont toutes les petites roues travaillent ensemble. Pourtant, il y a de l'air, la liberté éclate, tout est clair, simple, la gentillesse est là, si proche, et aussi une grande gaieté, à chaque instant : mais toutes les petites roues sont ajustées à un point tel que le spectateur est, disons, totalement branché sur le secteur C'est que sur ces tréteaux tous les éléments jouent : l'air, le courant de l'air et sa coloration, et les mots les mots comme des personnes vivantes, leur musique, leurs harmoniques, la marche ou la course des voyelles, des diphtongues et, derrière, la mer montante des musiques d'orchestre. Tous ces éléments croisent leurs itinéraires avec les mains des acteurs, avec les yeux, les bouches, les chapeaux, les parapluies et tout ce qui s'anime dans cette arène de résonance Tous les éléments résonnent l'un sur l'autre, au point que le spectateur se croit d'abord l'objet d'une illusion. Mais non, c'est le contraire d'une illusion : chacune des composantes visibles et audibles garde ici son autonomie, et ces composantes sont entières, s'y jalousent, s'accordent dans le plaisir.

Le spectateur du Graully est mis alors dans une position inhabituelle. Il n'est plus comme un être qui assiste à quelque chose représentant autre chose, signifiant autre chose. Il est plutôt embarqué corps et âme, sens et esprit, dans une sorte d'« état » immédiat mais second, mais bien réel, qui est un peu comme un nouveau poste d'observation, de réflexion, à partir duquel les choses lui apparaissent sous un jour plus clair, plus vrai.

Les responsables de ce théâtre exemplaire se nomment, entre autres, Jacques Kraemer (texte, mise en scène), René Loyon et Charles Tordjman (mise en scène, dramaturgie), Danièle Rozier (costumes, décors), Max Rongier (musique). Les acteurs : René Loyon, Chantal Mutel, Patrick Larzille, Dominique Verde, Michel Valmer et Michel Daoudi. Il faut les citer tous, parce que l'on n'a pas, devant ce Graully, le sentiment d'un travail collectif, au sens habituel des mots, mais d'un bonheur et d'une entente au sein desquels chaque liberté individuelle s'est exprimée à plein, de même que chaque vocable, chaque geste, chaque silence du *Retour du Graully* ont eu, séparément et dans la foulée, toute leur chance. C'est même ce qui détermine chez le public un plaisir aigu.

Au plan du théâtre comme au plan de la politique, qui sont ici physiquement confondus, ce *Retour du Graully* est un exploit neuf, qui ouvre des voies que les autres compagnies peuvent considérer avec attention.

MICHEL COURNOT.

En bref

Expositions

La Joconde revient de Moscou

Plus de trois cent mille Soviétiques sont venus admirer *la Joconde* au musée Pouchkine, à Moscou, où elle a été exposée du 15 juin au 29 juillet. Cent vingt mille visiteurs seulement avaient été prévus. Devant le succès remporté par l'œuvre de Léonard de Vinci, l'exposition avait été prolongée de trois semaines.

Théâtre

Planchon à R.T.L.

Interrogé samedi au micro de R.T.L., où il dirigeait le « Journal inattendu », sur ce qu'il pensait de la réforme de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, M. Roger Planchon, codirecteur du T.N.P. de Villeurbanne, a répondu qu'il avait les mêmes positions qu'il y a douze ans ou quinze ans C'est-à-dire qu'il pense qu'une expérience doit se dérouler sur une durée assez longue pour qu'on puisse en juger et qu'il souhaiterait que se crée l'habitude de « mœurs politiques » « *Les hommes de théâtre ne sont ni des fonctionnaires ni des hommes politiques* », a dit Roger Planchon ; ils devraient être « convoqués » quand un ministre « décide d'un changement » les concernant. Roger Planchon a déclaré, d'autre part, que l'idée d'un organisme central de diffusion l'inquiétait. Car il craint que ce ne soit à la fois un organisme central de production. Et qu'il « *ne fonctionne pas* ». — C. H.

ARCHÉOLOGIE

UN VAISSEAU GREC VIEUX DE DEUX MILLE ANS MENACÉ DE DESTRUCTION A KYRENIA

Kyrénia (A.F.P.). — L'une des pièces d'antiquité les plus vieilles de Chypre, un vaisseau grec vieux de deux mille ans, est menacé de destruction. Le bâtiment, qui avait été retiré de la mer à 1 kilomètre au large de Kyrénia en 1969, se trouve actuellement à l'intérieur de la citadelle médiévale de la ville. Il doit demeurer dans une humidité constante de 65 degrés et à une température de 18 degrés centigrades. Or, à la suite de la prise de Kyrénia par les forces turques, l'électricité a été coupée et la climatisation n'est plus assurée.

PRESSE

A partir du 1er août

Le prix de vente des quotidiens est porté à 1 F

Voici le texte du communiqué de la Fédération nationale de la presse française annonçant que le prix de vente des quotidiens passe à 1 franc.

« *A partir du 1er août, l'ensemble des quotidiens français de grande diffusion porteront leur prix de vente à 1 franc, s'inscrivant ainsi dans la moyenne des prix des quotidiens européens*

» *Ils expriment à leurs lecteurs leurs regrets de n'avoir pas pu reculer plus longtemps cette décision.*

» *En effet, aux conditions économiques particulières que connaît la presse sont venues s'ajouter, les unes après les autres des difficultés qui ont commandé cette mesure hausse du prix de l'énergie et des matières premières, augmentation nouvelle de 26,61 %, à partir du 1er juillet, du prix du papier, qui s'est accru ainsi de 70 % depuis le 1er janvier, élévation des charges salariales, majoration des services comme l'A.F.P., etc., etc.*

» *Nous ne doutons pas que chacun comprendra que l'ajustement annoncé aujourd'hui est indispensable à la survie d'une presse libre, qui s'efforcera chaque jour d'apporter à ses lecteurs les informations et les services de plus en plus complets qu'ils sont en droit d'attendre de leur quotidien.* »

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

Dupuy-Compton & Ass IBM 7408 A

(X) Votre futur patron, peut-être?

Si vous êtes de formation supérieure et débutant, ou si vous avez déjà un passé professionnel, hommes et femmes qui êtes *imaginatifs et* entreprenants, nous avons besoin de vous dans nos Divisions Ordinateurs. Besoin de votre enthousiasme, de votre esprit d'initiative.

Vous travaillerez au sein d'une petite équipe de vente ayant son autonomie, ses objectifs, ses moyens d'action propres. Libre, mais pas seul, vous pourrez immédiatement assumer vos responsabilités. Vous bénéficierez aussi d'un environnement intellectuel exceptionnel favorisé par des cycles de formation continue: IBM est la société dont l'effort financier en matière d'éducation du personnel est l'un des plus importants en France.

Avec nous, vous pourrez apprendre, comprendre, évoluer, participer aux décisions et réussir.

Des mots? Absolument pas, venez bavarder avec nous.

(X) PS: Un de vos "patrons" possibles est sur cette photo. Il y en a chez nous beaucoup comme lui. Peut-être aurons-nous l'occasion de vous voir sur une telle photo, dans quelque temps...

Ecrivez à : Monsieur Bohl
Chef du Service Recrutement
Division Ordinateur et
Division des Systèmes de Grande Diffusion. IBM France,
2, rue Marengo 75001 PARIS.

IBM

JEUNES INGÉNIEURS

(T.P., CENTRALE, A. et M., PONT)

LA SOCIÉTÉ
est une entreprise bâtiment T.P. d'importance nationale. La qualité de ses techniques et la rigueur de sa gestion lui donnent la première place en rentabilité dans la profession.

Nous vous offrons :
la possibilité de démarrer votre carrière à PARIS dans un poste correspondant à vos aspirations dans les secteurs :

— Commercial ;
— Etudes ;
— Méthodes ;
— Travaux,

et d'accéder rapidement à des responsabilités élevées.

Nous recherchons :
des hommes décidés à faire leurs preuves et dont les qualités personnelles s'appuient sur une solide formation.

Afin que nous puissions étudier ces possibilités, adressez C.V. et photo ss réf. 7.133 à : ORGANISATION et PUBLICITE, 2, rue Marengo, 75001 Paris, qui transmettra.

industrie pharmaceutique

SECTEUR INTERNATIONAL

Notre laboratoire est un des premiers leaders du marché pharmaceutique français. Nos implantations à l'étranger sont de plus en plus importantes et nombreuses.

Affirmant encore sa volonté d'expansion, le Directeur MARKETING DES TERRITOIRES EUROPEENS recherche son

ASSISTANT

Il aura des missions temporaires dans chacune des filiales avec des responsabilités à caractère Marketing (dans le sens opérationnel du terme).

Ce poste implique donc des déplacements fréquents et de longue durée. Evolution de carrière probable vers une direction de filiale.

Nous demandons : • une expérience de l'industrie *Pharmaceutique et plus particulièrement d'encadrement* de Visiteurs Médicaux • une formation supérieure, si possible • de bonnes connaissances des langues : anglais, allemand et dispositions pour apprendre d'autres langues.

Adresser C.V. détaillé et lettre manuscrite sous référence 28 716 M. à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

IMPORTANT BUREAU d'ÉTUDES FRANCE et ÉTRANGER

recherche

INGÉNIEURS BATIMENT

- Études techniques
- Pilotage, Coordination et Direction de Travaux

Adr. C.V. détaillé et prét. ss réf. 7.130 à :

organisation et publicité 2, RUE MARENGO - 75001 - PARIS QUI TRANSMETTRA

SPIE-BATIGNOLLES

PREMIER ENTREPRENEUR FRANCAIS A L'EXPORTATION

recherche

DES INGENIEURS D'AFFAIRES

responsables de la préparation et de la gestion de contrats «clés en main» d'usines chimiques ou pétrochimiques à l'étranger.

Les candidats devront :
- disposer d'une solide expérience en matière de contrats internationaux,
- avoir la pratique du chantier de construction d'ensembles industriels,
- parler couramment l'anglais.

DES INGENIEURS SPECIALISTES

- PROCESS PETROLE et CHIMIE MINERALE : spécialement chargés d'assurer les liaisons entre l'Entrepreneur Général et les bailleurs de licence.
- MECANICIEN HYDRAULICIEN : responsable de la définition et de la conception des réseaux de fluides ainsi que du choix technique des pompes et machines tournantes.
- COORDINATEURS DE PROJET : chargés de diriger et de coordonner les études d'exécution.

DES DESSINATEURS D'ENCADREMENT

pour les spécialités :
— Installation d'usine
— Tuyauterie pétrole
— Chaudronnerie.

Envoyer C.V. manuscrit à SPIE-BATIGNOLLES Tour Anjou, 33 quai National 92806 PUTEAUX C&C 3354

Etablissement Bancaire de la région parisienne, recherche un

conseiller clientèle privée

POSITION CADRE

pour tous les problèmes touchant la gestion patrimoniale (plan juridique, fiscal et de placement).
Le candidat retenu devra posséder :
• un bon niveau de culture générale (diplôme d'enseignement supérieur souhaité), • un esprit ouvert et méthodique et le sens de l'analyse et de la synthèse.
POSTE A POURVOIR TRES PROCHAINEMENT.

Adresser CV et prétentions annuelles brutes au service 5266.

plein emploi 118, rue réaumur paris 2e



emplois internationaux

RUHRCHEMIE

Wir beschäftigen 2.600 Mitarbeiter. Unsere Produkte und Verfahren werden im In - und Ausland eingesetzt. Das Werk liegt am Niederrhein unmittelbar an der Autobahn Düsseldorf - Hannover sowie Oberhausen - Holland. Unser Aktienkapital befindet sich zu je einem Drittel im Besitz der Hoechst AG., der Mannesmann AG. und der August Thyssen-Hütte AG.

Wir suchen für die Verfahrensentwicklung und -verbesserung

ZWEI INGENIEURE

mit Kenntnissen in der chemischen Verfahrenstechnik und der deutschen Sprache.

Ein Team qualifizierter Mitarbeiter gewährleistet gute Einarbeitung. Es handelt sich um entwicklungsfähige Dauerstellungen. Bei der Wohnungsbeschaffung sind wir behilflich.

Zur Kontaktaufnahme bitten wir, Unterlagen mit den wichtigsten persönlichen und beruflichen Daten zu richten an die :

RUHRCHEMIE AKTIENGESELLSCHAFT
Personalabteilung
D - 42 OBERHAUSEN 13 - Postfach 35.

SOCIÉTÉ ENGINEERING

recherche

UN INGÉNIEUR

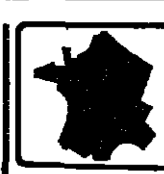
DEUX TECHNICIENS

Spécialisés dans le domaine des essais électromagnétiques, interférences et comptabilités (E.M.I. - E.M.C.)

NATIONALITE FRANÇAISE EXIGEE

Affectation dans un pays membre de la C.E.E.

Ecr. avec C.V. et prétentions, no 61.893, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm



emplois régionaux

SPIE-BATIGNOLLES

recherche pour son activité de tuyauteries nucléaires, en pleine expansion :

DES INGENIEURS D'AFFAIRES confirmés

UN INGENIEUR DE BUREAU D'ETUDES confirmé

UN INGENIEUR DE FABRICATION

UN INGENIEUR DE METHODES et PREPARATION

Les candidats devront :
- avoir une solide formation mécanique,
- avoir l'expér. des problèmes de tuyauteries,
- avoir du goût pour le travail en équipe, dans un cadre dynamique,
- exercer leurs activités à FERRIERE - LA - GRANDE, à 5 kms de MAUBEUGE (Nord).

Envoyer C.V. manuscrit à SPIE-BATIGNOLLES Tour Anjou, 33 Quai National 92806 PUTEAUX C&C 3355

Médecins du travail. Ds agréab. ville moyenne de l'Ouest proche gdes villes universitaires, service départemental inter-entreprises (industrielles) de médecine du travail, rech. médecins à tps complet ou partiel. Petite équipe, pas de camions. Indépendance exerc. fonct. Bon niv. rém. Ecr. HAVAS PARIS 553.

PROGRAMMEUR FORTRAN est recherché pour un an à compter du 1-10-1974 par laboratoire à Grenoble. Niveau souhaité : D.U.T., maîtrise ou équivalent. Candidatures avec C.V. à adresser à M. BOISSON, Institut des sciences nucléaires, B.P. 257, 38044 GRENOBLE-CEDEX.

UN DES LEADERS SUR LE MARCHE DU CONNECTEUR ELECTRIQUE

recherche pour son usine de TOULOUSE

UN ASSISTANT AU DIRECTEUR DE PRODUITS

— 28 ans minimum ;
— Formation supérieure mécanique ;
— Expérience technique et commerciale souhaitée ;
— Anglais courant exigé.

- Sera en outre responsable de la rentabilité de plusieurs lignes de produits et ce, en étroite collaboration avec les services Techniques et Commerciaux ;
- *Devra se déplacer fréquemment.*

Ce poste est à pourvoir immédiatement

Adresser C.V. avec photo et prétentions à : M. CROS - B.P. 20 - 31770 COLOMIERS.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PROPULSION

ETABLISSEMENT DE VERNON

recherche

CADRES TECHNIQUES

OU

AGENTS TECHNIQUES PRINCIPAUX

adjoints à l'ingénieur responsable des équipements mécaniques et systèmes fluides d'installations d'essais cryogéniques pour suivi des fabrications, du montage et de la mise au point de bancs d'essais.

PROFIL SOUHAITÉ :

— Expérience en mécanique, montage et mise au point sur chantier ;
— Aptitude au suivi de sous-traitances et organisation de chantier ;
— Compétence et expérience suffisantes pour affirmer autorité.

Adresser curriculum vitae et prétentions à : S.E.P., « Service du Personnel », B.P. 802, 27207 VERNON.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ NORD DE LA FRANCE

recherche

CADRE ADMINISTRATIF

(35 ans minimum)
H.E.C. ou formation équivalente ayant solide expérience comptable et juridique pour exercer fonctions

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Adresser curriculum vitae et prétentions, no 8.893, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transmettra.

Equipe de prévention, banlieue de Bordeaux, recherche un éducateur spécialisé pour travail de rue. Ecrire A.J.A.L., 68, rue Lavergne, 33310 LORMONT.

IMPORTANTE INDUSTRIE CHIMIQUE
EST de la FRANCE
offre
situation stable et d'avenir à

JEUNE INGÉNIEUR CHIMISTE

Pour poste TECHNICO-COMMERCIAL

spécialisé matières plastiques et posséd. qq. années d'expérience. Promotion de produits nouveaux dans industries plastiques. Connaissance langues étrangères appréciées.
Ce poste nécessite de fréquents déplacements de courte durée en France et éventuellement étranger. Résidence : Est de la France.

Poste disponible immédiatement ou entrée en fonct. à négocier.

Il sera répondu à tte lettre man. accompagnée C.V. dét., adr. à B.E.O. (réf. 5.988), 3, rue de Téhéran, 75008 Paris.

CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE (TOULOUSE), recrute immédiatement jeune cadre informaticien dynamique (niveau minimum : maîtrise informatique). Ecrire avec C.V. au Service du Personnel.

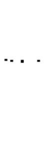
HOPITAL-HOSPICE DE GISORS (Eure)
Un poste de chirurgien chef de service plein temps va être vacant à la suite du départ à la retraite du chirurgien titulaire de ce poste.
Cet hôpital est un établissement neuf, récemment mis en service, et comprend 2 services de chirurgie plein temps de 36 lits chacun.
GISORS est situé à 70 km. de PARIS.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Directeur. Téléphone : 680.

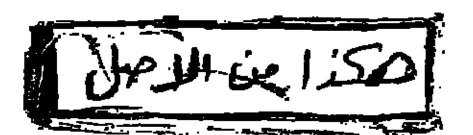
Diriger notre **EQUIPE DE VENTE**
Participer activement à la **GESTION**
seront tâches de

CADRE COMMERCIAL

30 ans minimum
Diplômé - E.S.C.
recherché
pour l'un de nos
CENTRES REGIONAUX
dont le C.A. est de 30 millions
Notre activité ALIMENTATION
COUVRE 6 Dépts
Résidence
Important centre FRANCHE-COMTE

CRES C.V. dét. se réf. 4203 M à CRES 11, place A.-Briand, 69003 Lyon.





	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

Avions Marcel DASSAULT BREGUET Aviation

recherche pour son

DÉPARTEMENT ÉQUIPEMENT (D.E.D.)

Usine de
- SAINT-CLOUD (92)
- ARGONAY (74) près Annecy

● **JEUNES INGÉNIEURS MÉCANICIENS et ÉLECTRONICIENS**
niveau A. et M., INSA ou équivalent pour postes d'adjoints aux chefs de service dans les domaines fabrication mécanique (machines à commande numérique), entretien d'usine et de machines, montages d'équipements hydrauliques prototype et série, contrôle mécanique.

● **JEUNES CADRES**
pour fonctions commerciales et administratives — niveau licence en droit ou sciences économiques (pour Saint-Cloud).

● **CHEF DES MAGASINS**
(SAINT-CLOUD)
âge minimum 30 ans
Expérience dans ce poste, connaissances de gestion et d'informatique.

● **CONTROLEURS expériment.**
pour réception d'équipements hydrauliques sur bancs d'essais.

● **DOCUMENTALISTE**
pour rédaction de notices techniques hydrauliques sur bancs d'essais.

● **AJUSTEURS-MONTEURS**
de mécanique de précision pour équipements hydrauliques.

Statut mensuel.
NOMBREUX AVANTAGES SOCIAUX
RESTAURANT D'ENTREPRISE
13e MOIS
PARTICIPATION, ETC.

Ecrire avec
C.V. TRÈS DÉTAILLÉ
au Service du Personnel
— Usine de Saint-Cloud : B.P. 23 - 92214 SAINT-CLOUD
— Usine d'ARGONAY : B.P. 236 - 74009 ANNECY.



Etablissement d'**ARCUEIL** poursuivant son expansion dans le domaine de la micro-électronique hybride rech.

INGENIEURS ELECTRONICIENS 2 et 3A
ayant quelques années d'expérience en micro-électronique, capables d'agir efficacement et ayant le sens des responsabilités. Bonne connaissance de l'Anglais souhaitée.

INGENIEURS PHYSICIENS et ELECTRONICIENS 2 et 3A
ayant une très bonne connaissance des problèmes liés au développement industriel des micro-circuits hybrides et connaissant parfaitement la technologie du report des semi-conducteurs.

A.T. PHYSICIENS et ELECTRONICIENS 2 et 3
Niveau B.T.S.

Adresser C.V. et prétent. à la Direction du Personnel, 1, avenue Aristide Briand, 94110 ARCUEIL.

CFMK

(Cie FERGUSON MORRISON-KNUDSEN) - Ingénieurs - Constructeurs,
recherche pour son Bureau d'Études département Electricité :

PROJETEUR CHEF de GROUPE
PROJETEURS
DESSINATEURS

Confirmés en engineering pétrochimie. Connaissance de l'Anglais souhaitée.
Prière d'écrire en envoyant C.V. et prétentions à l'Ingénieur en Chef : CFMK 13-15, rue Jean-Pierre Timbaud 92136 - Issy-les-Moulineaux.

C&C 2359

même si vous avez une cravate nous vous recevrons

Parce que ce n'est pas là-dessus que nous vous jugerons;
Nous sommes à la recherche, pour maintenant ou pour septembre, de plusieurs chefs de dossiers.
Nous recherchons des hommes rares : intellectuels - doués - pour - l'action - et qui s'amusent - à - travailler.
Notre job : la Communication (nous sommes une des premières Agences de Consultants en Communication et Relations Publiques). Il est nécessaire d'avoir plusieurs années de pratique professionnelle, par exemple dans la publicité (et que l'on veuille aller au-delà de la vente et de la promotion des produits) ou dans la presse (et que l'on souhaite dépasser l'information).
Nous voulons pour ces postes des hommes jeunes qui ont fait des études supérieures si possible en philosophie, psychologie sociale, psychologie, lettres, marketing ou sciences politiques; on peut aussi venir de l'enseignement ou d'activités culturelles; il est indispensable de connaître l'anglais.
Il faut aussi vouloir assumer ce métier de « la Communication avec », si différent de « la Communication à »; savoir que l'on ne crée pas seul mais avec d'autres; aimer ce climat tonique de la recherche et de la tranquille remise en question.
Écrivez-nous sans tarder. Nous sommes là tout l'été.

Pour recevoir des informations complémentaires, écrire en précisant références, prétentions et délai de disponibilité.

orel 215, bd Saint-Germain 75007 PARIS

ELIZABETH ARDEN

dans le cadre de l'expansion des activités internationales de son usine de
LEVALLOIS-PERRET
recherche

MANAGER DU DÉPARTEMENT PLANNING FABRICATION ET ACHATS

Ce poste nécessite :
- Une expérience confirmée de l'établissement et du contrôle d'éxécution de Programmes de fabrication à court et moyen terme.
- Une aptitude à concevoir ces programmes en fonction d'une gamme de produits étendue et diversifiée, et à en coordonner la réalisation suivant les plans de Marketing.
- Une bonne connaissance des normes de fabrication des Produits Cosmétiques ou des produits d'une industrie similaire.
- Une expérience préalable de l'organisation et de la gestion d'un Service Achats.
- Une très bonne connaissance de l'anglais.

Prière d'adresser votre candidature détaillée à la Direction du Personnel, 133, rue Louis-Rouquier, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

RÉGIE-PRESSE

recherche
pour animer cellule trésorerie
HOMME 25 ans minimum
poste conviendrait à gradé de banque CLASSE II ou III ou COMPTABLE expérience similaire
Ecr. REGIE-PRESSE, Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15. Tél. : 538-24-22, poste 1745, ou se présenter : Service du Personnel, heures de bureau.

GROUPE DE PRESSE cherche pour une de ses publications
JEUNE SECRETAIRE DE REDACTION
Ecr. no 524.162, Régie Presse, 85 bis, r. Réaumur (2e), qui tr.

Sté rech. pour long remplacem. COMPTABLES QUALIFIES à partir 1er août, sal. intéressant TEL. : 073-82-41 - INTERMATE.

Ass. Prof. cath. Action Educative rech. rentrée 74-75 Paris pr animation service format. permanente, préférence mi-temps, 1 CANDIDAT, 5 a. anc. trav. social ou psycho-pédag. expér., form. permanente souhait. C.C. nat. Enf. Inad. 66. Env. C.V. détaillé, prétent. à Boulinguiez, 21, av. Gl-Pershing, 28100 Dreux.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN rech. pr son Service Juridique : UN (E) JURISTE
Licence en droit privé exigée. Adresser C.V. et prétentions à Monsieur le Directeur de la Chambre d'Agriculture du TARN - La Milliasolle B.P. 89 - 81003 ALBI.

RHONE PROGIL COURBEVOIE
recherche
UN AGENT DE MAITRISE
Pour administration des ventes France/Export
30 ans minimum.
Rompu méthodes modernes. Gestion commandes - Statistiques - Transport - Transit - Facturation - Règlements et litiges.
Horaire mobile - 40 h. 25 en 5 j. Restaurant d'entreprise.
Ecr. avec C.V. et prétentions à no 62.800, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

LANCEMENT DE FORAGES A L'ETRANGER
Direction sondages
Recherches minières
INGENIEUR
Arts et Métiers, Centrale
30 ans minimum, 5 ans d'expér. technique et humaine en mécanique ou travaux publics.
POUR ASSURER CONCEPTION, REALISATION, CONTROLE DES PROJETS DE SONDAGES ET RESPONSABILITE DE LEUR MISE EN ŒUVRE.
Nombreux déplacements à l'étranger. Rémunération supérieure à 100.000 F, accompagnée d'avantages importants. Ecr. à 8.879, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

3M
avant décentralisation à CERGY-PONTOISE en 1976
recherche pour son service
CONTROLE DE GESTION
HOMME DE BONNE PRESENTATION
avec bonne formation générale, 2 années FAC BTS ou DECS, en vue relations à niveau élevé.
Préfér. sera donnée à candidat possédant expérience similaire, et disponible dès le mois d'août ou septembre.
Nombreux avantages sociaux.
Adressez C.V. et prétentions sous référ. 85/M au Service O.P., 135, bd Sérurier, 75019 PARIS.
Après étude de la lettre de candidature, les rendez-vous éventuels seront fixés pour la première semaine d'août.

IBM EUROPE
recherche
CADRE COMPTABLE
Au courant lois sociales. Une connaissance approfondie ANGLAIS est indispensable. Ecr. avec C.V., Service 1.534, 8-10, cité du Retiro, Paris-8e.

Société de Fabrication et de Commercialisation de matériel pour le bâtiment et les travaux publics cherche :
COLLABORATEUR
Déplacements fréquents, destiné à seconder DIRECTEUR DES VENTES.
Ecrire : Société LAHO, 134, avenue Aristide-Briand, (92) BAGNEUX.

BANQUE PRIVEE recherche pour son DEPARTEMENT EXPLOITATION
CADRE CONFIRME
Age minimum : 35 ans, ayant une formation bancaire pratique, habitude contacts clientèle et possédant une autorité voulue pour encadrement.
Poste d'avenir si qualités requises.
Env. C.V., réf. et prétentions à ARCHAT, 34, bd Haussmann, 75009 Paris (s/référ. D. 593), qui transmettra.

PARSONS & WHITTEMORE (FRANCE)
recherche pour ENGINEERING
TECHNICIEN ou INGENIEUR
Chaudières - Turbines
Evaporation - Combustion
Liqueurs noires.
Ayant bonnes connaiss. études d'installation et exploitation de tout ou partie de ce type de matériel.
POUR :
— Définition des matériels ;
— Consultations - Commandes ;
— Suivi des études d'installation.
Adr. lettre manusc. av. C.V. et prét. au Service du Personnel, 12, rue de Ponthieu, PARIS-8e.

ENTREPRISE T.P. sur PLAN NATIONAL (C.A. 350 millions) recherche
1 INGENIEUR METHODES
(A.M., T.P. ou équivalent)
1 TECHNICIEN METHOD.
(Conducteur de travaux)
ayant forte expérience des chantiers (conception coffrage, étalements, etc.).
Domicile de base : région parisienne.
Déplacements fréquents en province.
3 INGENIEURS DE TRAVX
(formation T.P. ou équivalent), quelques années expérience région Paris et Province.
DES INGENIEURS DEBUT.
Formation T.P. ou équivalents. Ecrire et envoyer C.V. à 8.831, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e, qui tr.

emplois féminins

Dans le cadre de son expansion internationale
LA SOCIÉTÉ WALRAND
(produits plastiques grand public et produits industriels) 500 employés
cherche
L'ASSISTANTE MARKETING de son Directeur Commercial
Ce poste convient à une jeune femme 27 ans minimum, niveau d'études commerciales supérieures (option marketing), ayant réelle expérience Marketing grande distribution (2 ans).
— Maîtrise de l'anglais, si possible allemand.
— Habitude contacts humains. Sens des responsabilités. Goût du travail en équipe. Enthousiasme. Méthode et créativité.
— Excellente présentation.
MISSION :
Analyse marchés France et étranger. Etablissement plans marketing. Publicité, promotion des ventes. Bonne perspective de carrière dans société agressive (doublement du C.A. en 3 ans).
Rémunération départ minimum : 54.000 F suivant compétence.
Envoyer C.V. et photo à M. COUTAS, WALRAND, 27, rue du Grand-Prieuré, PARIS-11e.

Ville de VITRY-SUR-SEINE (94400) recrute : deux assistantes polyvalentes de secteur (possibilité de logement à titre onéreux). Adresser la candidature à M. le Maire de VITRY-SUR-SEINE.

Société Américaine de Travail Temporaire
Kelly Girl
recherche : Secrétaires & Sténos Dactylos bilingues
Nombreux avantages
Très hauts salaires
Agence Opéra 5, rue du Helder 9e 770.85.49
ou
Agence Montparnasse Tour Maine-Montparnasse 5e étage 538.74.00 ou 72.30

Moscou - Collaborateur journal rech. jne fille, prêf. jardinière d'enfants ou éducatrice, pour s'occuper de trois jnes enfants, à Moscou, à part. septemb. 1974. URGENT
Ecr. no 6.531 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Sté prox. gare Saint-Lazare ch. JEUNE FEMME, 32 ans minim.
STENODACTYLO
expér., pour débuter 1er août. Réf. exigées - Salaire intér. Primes - Tickets restaurant. Tél. pr rdez-vous au : 770-75-59.

BILINGUAL SECRETARIES
1-4, years experience, to work in English for multinational staff. Standard secretarial skills must include absolutely FLUENT ENGLISH (English mother-tongue. Cambridge Proficiency or équivalent).
Write with C.V. to IBM EUROPE, Personnel Services 8-10, cité du Retiro, 75008 PARIS.

CAISSE DES ECOLES DE DRANCY recherche INFIRMIERES DIPLOMEES pour colonies de vacances, pour le mois d'août. Adress. candidat. à M. LE MAIRE DE DRANCY.

demandes d'emploi

CHEFS D'ENTREPRISES

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI
Vous propose une sélection de collaborateurs dans les catégories suivantes :
— INGENIEURS TOUTES CATEGORIES.
— CADRES ADMINISTRATIFS et COMMERCIAUX.
— JOURNALISTES (presse écrite et parlée).

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL, 37 ans, anglais courant, expérience import-export, marketing dans société transformation et assemblage des matériaux pour bâtiment et industrie du transport.
RECHERCHE : responsabilités commerciales, opérationnelles dans P.M.E.

CADRE SUPERIEUR, 45 ans, ingénieur C.N.A.M., perfectionnement I.A.E. et marketing. Expérience engineering, biens d'équipement, distribution de produits de consommation, négociation et établissement des contrats, gestion prévisionnelle, planification, organisation des circuits.
RECHERCHE : poste de responsabilité haut niveau, coordination technique ou commerciale P.M.E.

INGENIEUR ELECTRONICIEN, 31 ans, anglais, italien, formation supérieure électro-industrielle télécommunications. Expérience 5 ans : maintenance télécommunications radio U.H.F. et fil, labo. construction relais transistorisés, mise en service équipement télévision.
RECHERCHE : poste technique Paris ou banlieue.

INGENIEUR E.S.M.E., mécanicien électricien, 30 ans, bilingue anglais, allemand parlé. Expérience B.E. affaires et chantiers engineering (chaudronnerie).
RECHERCHE : poste ingénieur d'affaires ou technico-commercial.

AGENCE SPECIALISEE DES INGENIEURS ET CADRES
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09. Tél. : 280-61-46.

DIRECTEUR COMMERCIAL

Références produits industriels
Formation supérieure, créateur, organisateur et gestionnaire.
10 ans d'expérience commerciale
recherche
DIRECTION COMMERCIALE ou DIRECTION DES VENTES
Ecr. No 58.975, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

INGENIEUR AGRONOME
+ Master of Science (G.-B.), 25 ans, dag. O.M., ch. situation. Ecr. no 901, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PSYCHO-PRAT. (H.)
2 ans d'expér. Recrutement ch. emploi au sein d'un DEPARTEMENT PERSONNEL. F. Coudorier, 4, pl. C.-Richet, 93330 Neuilly-sur-Marne.

40 a., lic. en droit, commerçant, cherche reconversion. Ecrire : no 9*1, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PROMOTEUR CONSTRUCTEUR
20 ans expériences vécues et réussies, références professionnelles et bancaires 1er ordre, rompu questions techniques, financières et commerciales : propose son expérience et ses services à groupe financier ou Société immobilière au plus haut niveau.
Ecr. no 62.655, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

J. F., 23 a., stén.-dact., expér. 2 a., cherche place stab. secrét. pour septembre. Ecr. no 73.284, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Cadre administr. et financier, 27 ans, licence et maîtrise gestion + 7 ans expérience admin., ch. sit resp. Paris ou Rouen. Ecrire : TH. DE LASSUS, 14, rue Vineuse, 75016 PARIS.

Jeune F., 25 a., dynam., ex-hôt. Air France, lic. angl., connaiss. dactylo, ch. empl. même dans Sté améric., libre déb. octobre. Ecr. Régie-Presse, no T 058.946, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

H.E.C., 36 a., 6 a. exp. direct. Ccial et direct. adjt entrepr. ind. prod. gde consomm., angl., espagn., cherche poste directeur ou adjoint dans entreprise dont C.A. supérieur à 30 millions, banlieue Sud Paris ou Marseille, ou grande ville du Midi. Ecrire, no 8.896, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGENIEUR E.C.P., 42 a., adj. chef d'entrepr. construct. métal., serrurer., chaudronner., 15 ans d'expérience dans la profession, recherche situation avec responsabilités auprès d'entrepreneur, maître d'œuvre ou bur. d'études. Région Ouest ou Sud-Ouest de préférence. Libre très rapidement. Ecrire sous no 909, à : « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

Ingénieur, autorité, responsable, solide expérience, sachant allier technique, production, rentabilité, organisation. Libre rapid. Ecr. no 8.880, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

LICENCIE MATHS, 29 ans., ch. emploi débutant. — LEBOVY, 6, RUE SAULNIER - 75009.

H., 65 a., all. compt., exc. prés., ch. poste. CRIP, 20, bd Arago.

J H., 26 A., LIC. SC. ECONOM., 2 a. analyse crédit MLT, leasing, ch. poste simil. à respons., sect. banc., Ets fin, dir. fin. de sté, Paris, banl. Sud. Prêt. 50.000 F. Ecr. no 900, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Dame, tr. gde expér., cherche poste responsab., initiat. souhait. secrétar. ou assist. direct., bil. angl., all. en crs, libre de suite. Ecr. no 8.888, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Dipl. Harvard Eco. et psycho. Industr. et Ciale, expér. export et marché franç., ch. poste de relat. publ. France ou étranger. Ecr. P.R.H., Appt 1 A, 56, Rue DE LA POMPE, PARIS XVIe.

J. H., 26 a., maîtr. philo., anc. élève IPAG, not. angl., allem., lib. de ste, exam. ts proposit. Ecr. M. Banda, 14, rue Paul-Valéry, 75016 Paris. KLE. 15-89.

DIPLOME SUPER. D'ETUDES JURIDIQUES
DIPLOME DU COLLEGE DE L'EUROPE DE BRUGES
EXPERIENCE DE RELATIONS ET DE PROBLEMES FINANCIERS INTERNATION.
38 a., lang. cour. : franç., ital., franç., cherche : SITUATION, préférence FRANCE - ITALIE. Ecr. no 907, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

proposit. comm. capitaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ALLEMANDE (siège près de Düsseldorf) DE FABRICATION DE MOQUETTES A SURFACE VELOURS
en rouleaux et dalles, de haute qualité, attrayantes, prix avantageux.
RECHERCHE COOPÉRATION AVEC DES AGENTS ou IMPORTATEURS
bien établis, qualifiés, connaissant bien le marché pour l'augmentation des ventes en France.
Pour prendre contact :
s'adresser sous no 1.902, à REGIE-PRESSE GmbH, D - 6 FRANKFURT, Rathenauplatz 1 a, R.F.A., qui transmettra.

autos-vente

P.-D.G. vend S.M. 1973 peu roulé, climatisée, inter. cuir coul. sable métallisée, glaces teintées, injection électronique. Crédit possible. Reprise éventuelle.
M. Savatier, 81-76-90, Avignon.

occasions

EVINRUDE 6 CV 73
Environ 100 heures de marche.
2.700 F
Téléph. : TAI. 76-60, poste 427.

L'immobilier exclusivités

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Centre Nation : 346-11-74
Centre Etoile : 525-25-25
pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.
SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART
Service gratuit de la Compagnie bancaire.

15e STUDIOS
EXCELLENT PLACEMENT
PRIX FERMES et DEFINITIFS
Livraisons octobre 74 - Crédit.
I.G.E. 11, rue de Téhéran (8e) 924-75-16 - 924-08-01

appartem. vente

Paris

MARAIS. - CAUSE DEPART. A VENDRE 200.000 F ou A LOUER 1.400 F MENSUEL CHARMANT DUPLEX TEL. IMM. CLASSE 704-89-18.

8e EUROPE. Appt 115 m² + chb. serv. 502.000 F. LAB. 13-69.

locations non meublées

Offre

VIIe. GRAND STUDIO équipé, clair, élégant, meubles style, vraie cuisine, bains, wc. Bail 1er septembre, 1.300 F. Visite mardi et mercredi, 14 à 17 h., 23, quai Voltaire.

17e WAGRAM. 6 pièces tt cft. 220 m², 3.200 F. 255-02-48.

bureaux

A vdre bureaux imm. P.-D.G., PART-DIEU, LYON, 142 m², 3 garages, local archives. Prix à débattre. Libre de suite. Tél. 60-85-31. - 4, boul. E.-Deruelle.

INVALIDES. Imm. stdg, bur., 200 m², 3 lig. tél. + 8 postes. IMPECC. R.-de-ch. s/rue. 160 F le m². Bail 9 ans. - 555-04-80.

locaux commerciaux

(92) NEUILLY
AV. CH.-DE-GAULLE même EMPLACEMENT EXCEPTION. BOUT. 100 M2 + ss-sol 30 m², Gd façade, bail nf, tous comm. Rens. le matin : SEG. 23-29.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

SPORTS

ATHLÉTISME

Les étrangers en vedette aux championnats de France

Nice. — Après les championnats de France d'athlétisme, qui ont été disputés à Nice les 26, 27 et 28 juillet, cinq athlètes se sont ajoutés aux vingt-quatre qui avaient déjà réalisé les performances exigées par la Fédération pour participer aux championnats d'Europe, qui auront lieu à Rome du 1er au 8 septembre. Il s'agit de Villain (3 000 mètres steeple en 8 min. 29 sec.), Bonhème (8 mètres au saut en longueur), Tracanelli (5,20 mètres au saut à la perche), Lamitié (16,48 mètres au triple saut), Leroy (80 mètres au lancer du javelot).

M. Christian Dubreuilh, directeur technique national, a pu ainsi communiquer une première liste d'athlètes sélectionnés qui sera complétée à l'issue de la rencontre triangulaire entre la République fédérale d'Allemagne, l'Union soviétique et la France, les 10 et 11 août prochain à Stuttgart.

Cette faible augmentation du nombre d'athlètes appelés à participer aux championnats d'Europe souligne sans doute le niveau moyen des épreuves de Nice. Les athlètes ont certes encore trente jours pour parfaire leur condition physique avant les championnats d'Europe, mais la nette domination des vedettes étrangères invitées aux championnats de France a tout de même mis en évidence les limites présentes de l'athlétisme national.

Le sauteur en longueur Jean-François Bonhème a été le seul à s'imposer devant un rival de valeur, l'Américain Moore, auteur d'un bond de 8,24 mètres cette saison. Cependant, malgré leur défaite, trois champions nationaux n'ont pas trop souffert de la comparaison avec leurs vainqueurs. Jean-Claude Nallet par exemple, est resté pendant 250 mètres au niveau de l'Américain John Bolding, actuellement meilleur spécialiste du monde sur 400 mètres haie. Derrière Bolding (48 sec. 4/10), Nallet a d'ailleurs réussi 49 sec. 1/10, performance proche du record de France (48 sec. 6/10) qu'il avait établi en 1970.

Pour sa part, Marcel Philippe a couru avec intelligence sur 800 mètres contre le Néo-Zélandait John Walker et il sut lui imposer un dur effort entre 500 et 600 mètres. Walker qui a accompli cette saison 1 min. 44 sec. 9/10 sur cette distance ne l'emporta que d'un dixième de seconde (1 min. 46 sec. 7/10 contre 1 min. 46 sec. 8/10) sur Philippe dont le record de France est de 1 min. 45 sec. 8/10.

De notre envoyé spécial

Guy Drut, à qui l'on accordait — à tort — le plus de chances de vaincre son adversaire étranger *l'Américain Foster*, s'est plaint d'une douleur au genou droit. Afin de recevoir les meilleurs soins possibles, Drut a renoncé à des vacances tropéziennes pour reprendre sa préparation à l'Institut national des sports de Paris.

Un succès populaire

Privés d'adversaires à leur mesure, l'Américain Stone Williams sur 100 mètres, le Néo-Zélandais Rodney Dixon sur 1 500 mètres, le Belge Emile Puttemans sur 10 000 mètres, les Américains Dwight Stones au saut en hauteur, Carrigan et Roberts au saut à la perche, Woods et Feuerbach au lancer du poids, Jone Powell au lancer du disque n'ont pas connu de grandes difficultés, et ils n'ont sans doute pas dû s'employer à fond pour emporter leurs courses ou concours.

Leur présence n'est cependant pas étrangère au succès que les championnats nationaux ont connu à Nice, du moins peut-on le penser. Sans doute attirés par leur réputation, vingt-cinq mille spectateurs environ ont assisté aux trois journées de compétitions. C'est peu, en comparaison du public qui répond dans la même ville à l'appel du football, mais c'est beaucoup à l'égard des huit mille personnes, témoins en 1973 au stade de Colombes, des précédents championnats de France. Il semble bien que l'athlétisme, comme d'autres sports d'ailleurs, a tout à gagner à renoncer aux traditions parisiennes.

Les publics en France sont d'autant plus disponibles que le spectacle qui leur est proposé est nouveau et inhabituel. Tel était le cas à Nice, et tout pousse à croire qu'il pourra en être de même dans d'autres villes.

Tout montre aussi qu'il existe un intérêt certain pour l'athlétisme à Nice. C'est une bonne chose pour la ville, qui aura la responsabilité d'accueillir, au mois d'août 1975, les finales masculine et féminine des coupes d'Europe.

FRANÇOIS JANIN.

ESCRIME

A GRENOBLE

Les Européens ont su préserver leur suprématie

Grenoble. — Les championnats du monde organisés cette année dans la capitale du Dauphiné ont pris fin le 27 juillet avec la surprenante victoire des Suédois sur les Allemands de l'Ouest en finale de l'épreuve d'épée par équipe. Ces derniers, champions du monde en titre, avaient pourtant éliminé en quarts de finale les favoris soviétiques par huit victoires à cinq, puis les Français en demi-finale par par six victoires à cinq. Battus à nouveau par les Hongrois en match de classement pour la troisième place, les Français terminent quatrièmes.

Avec quatre médailles d'or, une d'argent et trois de bronze, les Soviétiques peuvent se consoler de leur déconvenue dans l'épreuve d'épée par équipes. Au classement du Grand Prix des nations, ils devancent nettement avec 85 points les Hongrois, seconds avec 47 points, les Italiens troisièmes avec 38 points et les Français quatrièmes avec 33 points. Si les Soviétiques ont connu leurs plus grandes satisfactions dans les épreuves par équipes, où ils remportèrent trois des quatre titres décernés avec le fleuret masculin et féminin, et le sabre, ils se sont aussi distingués dans les compétitions individuelles, où l'Union soviétique a été la seule nation représentée dans toutes les finales avec un total remarquable de dix tireurs.

De notre envoyé spécial

Dans trois disciplines, au sabre, au fleuret féminin et à l'épée, les Soviétiques alignaient même trois escrimeurs qualifiés pour la finale, soit la moitié des ultimes prétendants aux titres. C'est pourtant au fleuret masculin, où le jeune Alexandre Romankov, qui disputait ses premiers championnats du monde, était le seul tireur soviétique en finale, que ce dernier a réussi à l'emporter.

La présence de plusieurs escrimeurs d'une même nationalité dans une poule n'est pas un avantage déterminant. Dans le but d'éviter tout arrangement de circonstance, le règlement leur impose, en effet, de disputer tous les matches entre eux avant d'affronter leurs rivaux étrangers. Mais, après ces combats liminaires, seul le tireur invaincu reste généralement en course pour le titre.

Si l'on excepte le fleuret féminin où leurs représentantes ont dû laisser les deux premières places à leurs traditionnelles rivales hongroises qui partageaient d'ailleurs avec elles les six places de finalistes, les Soviétiques se sont surtout inclinés, malgré leur avantage numérique, devant deux champions remarquables, le pétulant sabreur italien Mario Aldo Montano et le calme et lucide épéiste suédois Rolf Edling, qui sont d'ailleurs les seuls à conserver leur titre conquis l'an dernier à Göteborg.

Malgré l'essor de l'escrime de par le monde et l'élargissement des compétitions à de nouveaux pays comme la République populaire de Chine, qui faisait sa première apparition à Grenoble, les Européens ont su préserver leur écrasante suprématie en obtenant toutes les places de finalistes. Il est d'ailleurs curieux de constater que les huit mêmes nations se sont partagé les médailles en 1973 à Göteborg et en 1974 à Grenoble : Allemagne de l'Ouest, France, Hongrie, Italie, Pologne, Suède et Union soviétique.

Derrière ce dernier pays, qui assoit sa supériorité en remportant la moitié des titres décernés, la hiérarchie des nations n'a pas vraiment été modifiée. Toutefois, la Hongrie, deuxième du Grand Prix des nations, doit à ses escrimeuses de figurer encore en si bon rang. Ses sabreurs, qui ont remporté dans le passé vingt-huit des cinquante et un titres individuels et vingt-trois des quarante-trois titres par équipes décernés, ne figurent pas en finale pour la deuxième fois seulement depuis plus de vingt-cinq ans.

Pays organisateur, la France marque avec l'Italie un léger progrès par rapport aux derniers championnats de Göteborg. Avec quatre escrimeurs, la France est même la nation qui a présenté le plus grand nombre de finalistes derrière l'Union soviétique. Si Christian Noël a perdu son titre mondial au fleuret, le sabreur Jacques Brodin enlève la médaille d'argent, et les fleurettistes deux médailles de bronze avec Frédéric Pietruska et, dans l'épreuve par équipes, les escrimeurs français n'ont pu atteindre la finale individuelle dans une seule discipline : le fleuret féminin où Brigitte Dumont et Marie-Chantal Demaille échouèrent de peu en demi-finale devant la coalition soviéto-hongroise, avant de décevoir dans l'épreuve par équipes, où la France dut se contenter de la sixième place.

Ces championnats du monde ont d'autre part confirmé un net resserrement des valeurs. Dans presque toutes les disciplines, il existe désormais une vingtaine de finalistes en puissance et une bonne demi-douzaine de vainqueurs possibles. Dans ces conditions, l'accession à une finale dépend parfois de bien peu de choses : forme de l'escrimeur le jour de l'épreuve, répartition des tireurs dans la composition des poules, réussite ou manque de chance lors de certains assauts décisifs, tactiques plus ou moins bien adaptées aux circonstances, maîtrise de ses nerfs dans les moments cruciaux. C'est peut-être cette dernière qualité qui a le plus fait défaut aux escrimeurs français et qui explique les quelques petites déceptions enregistrées.

GÉRARD ALBOUY.

LE PALMARÈS

FLEURET MASCULIN

Epreuve individuelle : 1. Alexandre Romankov (U.R.S.S.) ; 2. Carlo Montano (It.) ; 3. Frédéric Pietruska (F.).

Epreuve par équipes : 1. U.R.S.S., 2. Pologne, 3. France, 4. Italie, 5. Hongrie, 6. Japon.

FLEURET FEMININ

Epreuve individuelle : 1. Ildiko Bobis (Hongrie) ; 2. Ildiko Schwarczenberger (Hongrie) ; 3. Gilazova (U.R.S.S.).

Epreuve par équipes : 1. U.R.S.S., 2. Hongrie, 3. Roumanie, 4. Italie, 5. Allemagne de l'Ouest, 6. France.

SABRE

Epreuve individuelle : 1. Mario Aldo Montano (It.) ; 2. Victor Krovopuskov (U.R.S.S.) ; 3. Victor Sidiak (U.R.S.S.).

Epreuve par équipes : 1. U.R.S.S., 2. Italie, 3. Hongrie, 4. France, 5. Cuba, 6. Bulgarie et Pologne.

EPEE

Epreuve individuelle : 1. Rolf Edling (Suède) ; 2. Jacques Brodin (F.) ; 3. Boris Lukomsky (U.R.S.S.).

Epreuve par équipes : 1. Suède, 2. Allemagne de l'Ouest, 3. Hongrie, 4. France, 5. U.R.S.S., 6. Suisse.

LES RÉSULTATS

Athlétisme

CHAMPIONNATS DE FRANCE FINALES

HOMMES

100 mètres. — 1. Williams (E.-U.), 10 sec. 3 ; 2. Arame, 10 sec. 4 ; 3 Sarteur, 10 sec. 5.

110 mètres haies — 1. Foster (E.-U.), 13 sec. 5 ; 2 Drut, 13 sec. 6 ; 3 Raybois, 14 sec. 2

10 000 mètres. — Puttemans (Belg.), 28 min. 36 sec. ; 2. Liardet, 28 min. 41 sec. 4 ; 3 Gomez, 28 min. 51.

Triple saut. — 1. Lamitié, 16 mètres 28 ; 2 Le Goupil, 16 m. 20 ; 3. Rota, 16 m. 03.

Disque. — 1. Powell (E.-U.), 62 m. 04 ; 2. Piette, 56 m. 56 ; 3. Chabrier, 55 m 60.

Marteau. — 1. Mikolaizyk, 66 m. ; 2. Accambray, 61 m. 82 ; 3. Belliot, 51 m. 58.

Poids. — 1. Woods (E.-U.), 20 m. 73 ; 2 Feuerbach (E.-U.), 20 m. 60 ; 3. Beer, 18 m. 70.

20 kilomètres marche. — 1. Lelièvre, 1 h. 30 min. 46 sec. 6 ; 2. Decosse, 1 h. 34 min. 27 sec. 4 ; 3. Guebey, 1 h 35 min. 41 sec 8.

200 mètres. — 1 Arame, 20 sec. 7 ; 2. Lutz (E.-U.), 20 sec. 9 ; 3. Cherrier, 20 sec 9.

400 mètres — 1. Demarthon, 46 sec. 3 ; 2. Velasquez, 46 sec. 7 ; 3 Karbiriou, 47 sec.

800 mètres. — 1. Walker (N.-Z.), 1 min. 46 sec. 7 ; 2. Philippe, 1 min. 46 sec. 8 ; 3. Dedaran, 1 min. 48 sec. 6.

1 500 mètres. — 1. Dixon (N.-Z.), 3 min 42 sec. 8 ; 2. Boxberger, 3 min. 43 sec. 4 ; 3. Dufresne, 3 min 43 sec. 9.

5 000 mètres. — 1. Van Mullen (Belg.), 13 min. 45 sec. ; 2. Liardet, 13 min. 48 sec. ; 3. Cairoche, 13 min. 50 sec. 2.

400 mètres haies — 1. Bolding (E.-U.), 48 sec. 4 ; 2. Nallet, 49 sec. 1 ; 3. Perinnelle, 51 sec. 4.

3 000 steeple. — 1. Bucheit, 8 min. 24 sec. 6 ; 2. Villain, 8 min. 29 sec. ; 3 Martin, 8 min 34 sec. 8.

Hauteur. — 1. Stones (E.-U.), 2 m. 25 ; 2. Poaniewa, 2 m. 14 ; 3 Bonnet, 2 m. 14.

Javelot. — 1 Leroy, 80 m. ; 2. Tuita, 78 m. 48 ; 3. Trefou, 73 m. 98.

Longueur. — 1. Bonhème, 8 m. ; 2 Rousseau, 7 m. 89 ; 3. Moore (E.-U.), 7 m. 85.

Perche. — 1. Roberts (E.-U.), 5 m. 30 ; 2. Carrigan (E.-U.), 5 m. 30 ; 3. Tracanelli, 5 m. 20.

DAMES

100 mètres. — 1. Telliez, 11 sec. 7 ; 2. Sulter, 11 sec. 7 ; 3. Goletto, 11 sec. 9

100 mètres haies. — 1. Rega, 13 sec. 3 ; 2. Picaut, 13 sec. 8 ; 3. Fricaut, 13 sec. 9.

400 mètres. — 1. Leclerc, 52 sec. 9 ; 2. Besson, 54 sec. ; 3. Forest, 54 sec. 1

1 500 mètres. — 1. Larrieu (E.-U.), 4 min. 11 sec. 9 ; 2. Dubois, 4 min. 12 sec. 2 ; 3. Wright (Canada), 4 min. 12 sec. 5

3 000 mètres. — 1. Castellin, 9 min. 25 sec. 6 (record de Belgique) ; 2 Rouze, 9 min. 39 sec. 2 (record de France) ; 3. Saugnac, 9 min. 48 sec. 2.

Hauteur. — 1. Debourse, 1 m. 83 ; 2 Tournier, 1 m. 76 ; 3. Poirot, 1 m 73.

Longueur. — 1. Curtet, 6 m. 27 ; 2. Fenouil, 6 m. 05 ; 3. Debourse, 6 m 01.

Javelot. — 1. Bocié, 46 m. 68 ; 2 Cretel, 46 m. 68 ; 3. Besso, 45 m. 24.

Disque. — 1. Jarry, 52 m. ; 2. Bazin, 48 m. 36 ; 3. Pourre, 45 m. 72.

200 mètres. — 1. Sulter, 23 sec. 7 ; 2 Delachenal, 24 sec. ; 3. Pani, 24 sec.

800 mètres. — 1 Thomas, 2 min. 4 sec 8 ; 2. Jouvhomme, 2 min. 5 sec. 5 ; 3. Duvivier, 2 min. 8 sec. 3.

Automobilisme

Xhenceval-Peltier (B.M.W.) ont remporté les Vingt-Quatre Heures de Francorchamp en couvrant 4 147,289 kilomètres (moyenne : 172,804 kilomètres à l'heure). Ils devancent Ballot-Lena-Beguin (Alfa Romeo) et Zeccoli-Dona (Alfa Romeo).

Aviron

Le quatre de couple (Weil, Mérindol, Imbert, Crispan) chez les hommes et le quatre de pointe (Sulin, Cologni, Massiosse, Bastien) chez les dames ont permis à la France de remporter deux succès aux régates internationales de Duisbourg

Basket-Ball

La Yougoslavie a remporté les championnats d'Europe juniors organisés à Orléans en battant en finale l'Espagne par 80 à 79 après prolongations. Pour la troisième place, l'Italie s'est imposée devant la Suède par 77 à 69. La France, battue par la Grèce 81 à 64, termine huitième.

Cyclisme

Le Niçois Rachel Dard a obtenu, à Coutances, le titre de champion de France amateur sur route en couvrant les 176 kilomètres du parcours en 4 h. 48 min. 50 sec. Il a devancé Chassang (Auvergne) de sept secondes et Sezmec (Ile-de-France) de vingt-cinq secondes. Le titre féminin est revenu à Geneviève Gambillon pour la quatrième fois.

Golf

Grâce à leur victoire sur les Espagnols par 6 à 1, les Français ont conservé à Rye (Suède) leur titre européen par équipes juniors. A Helsinki, la France a battu la Suède par 4 victoires à 3 dans la finale masculine.

Hippisme

Le Prix de Lisy, disputé à Maisons-Laffitte, qui servait de support aux paris couplé gagnant et tiercé, a été remporté par Beau Taine, suivi de Douck Douck et de Fils Ardent. La combinaison gagnante est 14-11-7

Motocyclisme

Le Français Michel Rougerie, sur Harley-Davidson, a pris la deuxième place du Grand Prix de Finlande derrière l'Italien Walter Villa, dans la catégorie des 250 centimètres cubes.

Natation

La Néerlandaise Enith Brigitha a amélioré le record d'Europe du 200 mètres nage libre en 2 min. 5 sec 14/100.

Tennis

Après les deux premières journées, la Tchécoslovaquie mène par 2 victoires à 1 devant l'Union soviétique en finale du groupe B de la zone européenne de la Coupe Davis. En simple, Metreveli (U.R.S.S.) a battu Pala (Tch.) 6-2, 6-4, 3-6, 6-2, et Kodès (Tch.) s'est imposé devant Kakoulia (U.R.S.S.) par 6-4, 6-2, 6-3. Les Tchèques Kodès-Zednik ont remporté le double devant Metreveli-Korotkov par 6-4, 6-1, 6-3.

L'Espagne, en battant la France par 3 victoires à 0, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétiques se sont qualifiées pour la phase finale de la Coupe de Galéa, qui se disputera à Vichy du 1er au 6 août.

FAITS DIVERS

● *Train contre voiture : quatre morts.* — Près de Libercourt (Pas-de-Calais), quatre personnes ont trouvé la mort le dimanche 28 juillet, lors d'une collision entre une automobile et un train. Les barrières du passage à niveau venaient d'être abaissées, lorsqu'un véhicule força le passage et s'immobilisa sur les rails au moment où le train Lille-Paris arrivait à vive allure. Quatre personnes, dont trois enfants, ont été tuées sur le coup.

● *M. Jacques Delecour, l'un des meilleurs spécialistes du « Deltaplane »*, s'est tué, dimanche 28 juillet, à La Four-d'Allos (Alpes de Haute-Provence), alors qu'il faisait une démonstration à l'occasion de la fête annuelle de la station. Les circonstances qui ont entraîné la mort de M. Delecour — qui s'est écrasé à une vitesse de 100 kilomètres-heure sur une route — ne sont pas encore connues.

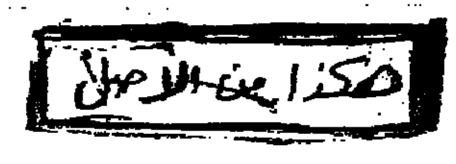
Le « Deltaplane » est une sorte de cerf-volant pesant 15 kilos environ et d'une envergure de 10 mètres pour 30 mètres carrés de surface portante. Environ mille huit cents personnes pratiquent actuellement ce sport en France.

● *Attentat au Lavandou.* — La vanne de distribution du réservoir d'eau, qui alimente les communes de Bormes et du Lavandou (Var), a été plastiquée par des inconnus dans la nuit du 28 au 29 juillet. Les 2 000 mètres cubes se sont répandus dans des champs de vignes en contrebas, dépourvus de toute habitation. Des réparations ont été immédiatement entreprises et la distribution d'eau, qui n'a pas été totalement interrompue, a été limitée jusqu'à lundi soir. M. Henri Delon, maire de Bormes, a stigmatisé « *ce lâche attentat que rien ne justifie* ».

● *François Taddei, meurtrier du vice-président du tribunal de grande instance de Douai*, M. Antoine de Nobili, tué de trois balles de revolver, vendredi dernier à Corte (*le Monde* du 28-29 juillet), s'est constitué prisonnier samedi matin.

● *Un racketteur tué à Nice.* — Un animateur de cabaret, M. Marius Raybaut, quarante-sept ans, a tué à coups de pistolet, samedi 27 juillet, à Nice, M. Gilbert Curlès, vingt-huit ans, connu des services de police. M. Raybaut soutient que sa victime avait eu à son égard, depuis plusieurs mois, un comportement de racketteur. Inculpé d'homicide volontaire, le meurtrier a été écroué à la maison d'arrêt de Nice.

Le meurtre a été commis, samedi matin, à l'heure de la fermeture du cabaret *le Bagheera*.



ÉDUCATION

UN C.E.S. BORIS-VIAN A LILLE

(De notre correspondant.)

Lille. — *Un collège d'enseignement secondaire du quartier de Fives-Lille portera le nom de Boris Vian. Ainsi en a décidé à l'unanimité la communauté urbaine. L'auteur ironique de* l'Arrache-cœur *et de* l'Automne à Pékin *l'a emporté sur le peintre Gustave Courbet et sur la « camarade » Louise Michel. Deux noms qui pourtant devraient être chers aux élus de la gauche, qui dominent au conseil de la communauté urbaine de Lille. Il est vrai que le conseil d'administration du C.E.S. avait déjà donné la préférence à Boris Vian. Après la guerre, Boris Vian fit scandale avec* J'irai cracher sur vos tombes, *qu'il publia sous le pseudonyme de Vernon Sullivan, mais aujourd'hui ses livres sont fréquemment utilisés par les professeurs de lettres. Quinze sans après sa mort, le voici promu personnalité officielle de la république des lettres.* — G. S.

[Rappelons qu'en 1973 une association de parents d'élèves du lycée Marie-Curie de Sceaux (Hauts-de-Seine) avait vivement attaqué un professeur de lettres qui avait fait étudier un passage de « l'Arrache-cœur », de Boris Vian par une classe de troisième, et avait demandé — en vain — l'ouverture d'une enquête administrative contre lui (« le Monde » du 30 janvier 1973).]

A L'U.E.R. DE MÉDECINE DE POITIERS

Après les « reçus-collés », les « collés-reçus »

De notre correspondant

Poitiers. — Après les « reçus-collés » (ces étudiants de première année de médecine qui, bien qu'ayant obtenu la moyenne aux examens, n'étaient pas admis en deuxième année) voici à Poitiers les « collés-reçus ». En effet, le président de l'université et le doyen de l'unité d'enseignement et de recherche de médecine-pharmacie ont décidé d'admettre en deuxième année des étudiants qui avaient été recalés par le jury...

Le 4 juillet, les douze membres du jury de P.C.E.M. I examinent les notes des trois cent quatre-vingts étudiants de première année. Cent vingt-six places sont à pourvoir en deuxième année, mais les professeurs, à l'unanimité ne retiennent que quatre-vingt-cinq étudiants, et encore en relevant jusqu'à la moyenne les notes des derniers.

Dès qu'il apprend ces résultats, le doyen de l'U.E.R., M. Bontoux, essaie vainement de réunir le jury. Il voulait lui rappeler que les textes imposant de pourvoir exactement le nombre de places, sa délibération était incomplète. Quarante-huit heures plus tard, le 8 juillet, les résultats de P.C.E.M. I sont affichés. Surprise pour les professeurs : d'une part la liste est signée non par le président du jury, mais par le président de l'université, M. Benoît Jeanneau ; d'autre part, elle comporte cent vingt-six noms au lieu des quatre-vingt-cinq prévus.

« *Il n'y avait aucune subjectivité dans notre attitude vis-à-vis des étudiants*, disent les membres du jury. *S'ils sont collés l'an prochain, nous leur aurons rendu un mauvais service ; les autorités limitent ce problème à son aspect administratif, alors qu'il s'agit aussi du niveau de l'enseignement et de l'éthique professionnelle.* » Pour les responsables de l'Université, seul le règlement est en cause. Lorsqu'en 1971 avait été introduite la notion du *numerus clausus*, les candidats devaient, pour être admis en seconde année, à la fois avoir la moyenne à l'ensemble des épreuves et s'être classés en rang utile sur une liste limitative. « *En même temps examen et concours, c'était un système hybride* », reconnaît M. Bontoux. Cela donna lieu à un vif mécontentement de la part des étudiants « reçus-collés », qui avaient la moyenne mais étaient mal classés.

Le 22 octobre 1973, M. Joseph Fontanet, alors ministre de l'éducation nationale, signe un arrêté qui fixe de nouvelles règles aux épreuves de P.C.E.M. I. Une seule condition désormais : le classement. L'obligation de moyenne disparaît. C'est uniquement un concours.

« *Le jury avait pour mission d'établir une liste de classement de trois cent quatre-vingts noms, mais pas de tenir compte des notes* », déclare M. Bontoux.

Cette opinion est maintenant partagée — sinon par tous les membres du jury — du moins par son président, M. Bess. « *Il faut reconnaître*, dit-il, *que nous avions mis une barrière supplémentaire.* »

Y a-t-il eu une atteinte à la souveraineté du jury ? Le secrétaire d'État aux universités a été saisi du dossier mais pas encore une juridiction administrative. L'admission d'étudiants qui avaient été jugée inaptes par le jury ne fait-elle pas courir un risque à la qualité des études médicales ? Les quarante et un étudiants « collés-reçus » ne se posent pas autant de questions...

JEAN-MICHEL AUDINEAU.

● *L'U.R.S.S. s'est classée première*, devant les Etats-Unis, aux XVIes « olympiades » internationales de mathématiques qui ont eu lieu à Erfurt (R.D.A.). La France s'est classée huitième sur dix-huit. Chaque pays était représenté par une délégation de l'enseignement secondaire. Au classement individuel, parmi les six candidats premiers *ex aequo* figurent Jean-Christophe Yoccoz, élève au lycée Louis-le-Grand de Paris.

LA MODE « RÉTRO » EN PÉDAGOGIE

En voulant donner à tous les Français un niveau minimum de culture sanctionné par un diplôme, M. René Haby est-il en passe de réinventer le certificat d'études et le cours complémentaire, après avoir remis à l'honneur l'ancienne hiérarchie écoles-collèges-lycées ? Accusé par le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC) de « pratiquer une mode « rétro » de la pédagogie », le ministre de l'éducation ne semble pas en tout cas être le seul à avoir redécouvert les vertus de l'école d'autrefois. Beaucoup de participants, durables ou temporaires, des « groupes de travail » sur la réforme de l'enseignement ont aussi cédé aux séductions du passé, et d'un passé parfois bien plus ancien que le « plan Langevin-Wallon », de 1947, que la SNALC croit découvrir dans les projets de M. Haby.

On a pu entendre des enseignants ou des administrateurs suggérer, pour mieux prendre en charge les élèves, de rétablir les « études dirigées » et de ressusciter les « répétiteurs » de jadis. Et tandis qu'un inspecteur évoquait le modèle des « écoles primaires supérieures », un président d'université invitait à « revenir à la leçon de choses ». L'inquiétude soulevée par la séparation entre l'enseignement secondaire et la classe terminale s'apaisa lorsque quelqu'un s'avisa que cela revenait, « en somme, à rétablir la première partie du baccalauréat » à moins que ce ne soit au contraire « revenir à la propédeutique »... Sans parler de la défense des « méthodes éprouvées de l'école primaire » de jadis, au temps où il y avait de « vrais instituteurs »...

Sans doute est-il sain de s'inspirer d'institutions et de méthodes qui ont vraiment « fait leurs preuves », et de remettre à l'honneur des pratiques abandonnées à tort. C'est moins absurde que d'« imaginer » après plusieurs jours de discussions, comme l'ont fait certains groupes, de « nouveaux » modèles d'horaires de l'enseignement secondaire ou de formation des maîtres... reproduisant fidèlement ceux qui existent aujourd'hui. Les membres des groupes n'étaient pas tous, loin de là, des révolutionnaires ou même d'ardents réformateurs, mais ce n'étaient pas non plus tous des conservateurs endurcis.

S'agit-il simplement d'une nostalgie provoquée par la crainte du changement ? Ou faut-il donner à celui-ci les couleurs du passé pour pouvoir l'accepter ?

GUY HERZLICH.

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● ECOLE NAVALE

MM. Gendre, Jaouen, Antoine, Chappard, Günther, Combes, Balmitgère, Mijola, Loreille, Bacq, Cistac, Remond, Pont, Mari, Darrieux, Renard, Bouvarel, Valentin, Brûlez, Romarie, Yche, Strub, Bramaud du Boucheron, Beaur, Leroy, Michel, Maraval, Renaud, Grandou, Guyot, Marié, Cudennec, Francheterre, Grandemange, Derepas, Giran, Rouzier, Vichot, Hadengue, Harmand, Valin, Grellemund, Pontier, de Catelbajac, Nielly, Meheut, Abin, Cros, Abadie, Besse, Soudan, Leroux, Paillard, Launay, de Rostollan, Walch, de Becdelièvre, Tainguy, Fortabat, Depardon, Raffin, de Lassus Saint-Geniès, Revol, Pronais de Coutard, Arnould, Tesseraud, Jayot, Perrotin, Gaspard, Esmilaire.

● ECOLE SPECIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR

(option sciences)

MM. Bacq, Orsini, de Castelbajac, Bailleux, Raffin, Dauzat, Moliner, Buchwalter, Burlett, Buisset, Yché, de Colombel, Lafontaine, Pons, de Lesquen du Plessis Casso, Jennequin, de Lassus Saint-Geniès, Régnier, Pecastaing, Weitz, Varry, Bouche, Le Maître, Berbett, Renard, Campiglio, Clauzon, Germain, Roul, Mulet, Ruiz, Deanaz, de Jorna, Pauthe, Jayot, Teillaud, Millour, Mariel, Renault, Luginbühl, Deruche, Marchetti, Derepas, Desmartin, Loth, Fontaine, Collet, Devillard, Ducros, de Lardemelle, Nuptia, Cor, Bernard, Esmilaire, Suptil, Méheut, Loustau, Dintinger, Breban, Guizard, Breguet, Leclerc, Beaussac, Sapin, Clément, de Jousselneau de Tourdonnet, Garrot, Bollet, Mechain, Dodane, Vanago, Corre, Czerwinski, Monloubou, Mestey, Gallet.

(option lettres)

MM. Rénéric, Pau, Courtiol, Calligaro, Grandchamp, Nuyttens, Riquart, Daniel, Schneewele, Baudemont, Roman-Amat, Selaries, Fuzzi, Praud, Brouillet, Voyer, Dubreuil, Vicaire, Aussavy, Bon, Ortoli, Motte, Renard, Cousson, Kosinski, Beriot, Augé, Ollivier, de Quatrebarbes, Leroy, Besse de Laromiguière, Verdier, Servatius, Brisville, Boireau, Lacroix, Santoni, Sellier, Oliver, Cholley, Bilhou, Hannoucène, Trinquand, Barret, Bolelli, Lefebvre ;

Fournage, Cachat, Bourguignon, Moné, Pouilly, Beaurain, Klipfel, Kerriguy, Le Moguen, Munk-Koerord, Pesci, Alleoud, Hervé, Mondoulet, Kapfer, Ayasse, Rostan, Chenel, Cadé, Mathern, Murat, Verdier, Laquerbe, David, Mougeolle, Panel, Pichot de Champfleury, Kister, Deluzurieux, Poppe, Orsetti, Pau ;

Beaumont, Derache, Michel, Cazaumayou, de Gayardon de Fenoyl, Bouard, Jenssonnie, Boganda, Meyer, Bardin, Sauvonnet, Turpin, Delpont, Benes, Mathieu, Chrétien, Mondy, Oiron, Ciréfice, Guyonnet, Mesgouez, Postec, Alziari de Malaussène, Maymil, Clément, Argouarc'h, Blanquefort, Schmitt, Laberty, Léonard, Moreau, Maillvoire, Filhol de Camas, Baqué, Straboni, Perret, Flavigny, Romain-Desfossés, Nadal, Carbonne, Farbe, Peter, de Froissard-Broissia, Geffroy, Lagatié.

● *Le 59e congrès mondial espérantiste* s'est ouvert le dimanche 28 juillet, à Hambourg, en présence de quelque deux mille délégués représentant une cinquantaine de pays. Dans un discours introductif, M. Ivo Lapenna, président de la Fédération espérantiste mondiale, s'est attaqué à la nouvelle vague de nationalisme dans le monde « en particulier dans le domaine des langues ». — *(Reuter.)*

● RECTIFICATIF. — Le nombre de candidats au baccalauréat de techniciens en 1974 (74 159) a été supérieur de 8,45 % à celui de 1973 (68 380) et non de 7,8 %, comme nous l'avions indiqué par erreur dans *le Monde* du 18 juillet. Quant au nombre total de reçus (45 137) en 1974, il est supérieur de 11,1 % et non de 9,9 % à celui de 1973.

DÉFENSE

● *M. Jacques Soufflet*, ministre de la défense, a fait, le 26 juillet, un voyage d'inspection à Djibouti. Le ministre a déclaré que les forces françaises à Djibouti « *concourent non seulement à la sécurité et à la paix dans le territoire, mais également, et pour une large part, au progrès économique et social* ». « *Nos forces stationnées à Djibouti n'ont aucun caractère agressif et ne menacent personne*, a-t-il poursuivi, *mais je souhaite qu'elles aient, si d'aventure cela devait se produire, un caractère totalement dissuasif.* »

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

P. T. T.

VERS LA SUPPRESSION DES AVANCES REMBOURSABLES POUR LE TÉLÉPHONE

Reprenant un projet de son prédécesseur, M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux P.T.T., a décidé de mettre fin au système des avances remboursables demandées aux candidats au téléphone : « *Elles seront supprimées progressivement pour les particuliers dans un délai de deux ans* », a-t-il déclaré à l'hebdomadaire *le Point*.

[Ces avances sont très critiquées parce qu'elles portent atteinte au principe d'égalité des usagers devant le service public. En effet, les crédits budgétaires sont affectés en priorité à l'amélioration du trafic téléphonique et non à la multiplication des raccordements.

L'administration propose donc aux demandeurs de participer au financement des travaux de distribution. Dans les zones urbaines, une somme forfaitaire de 2 000 F est, en général, demandée ; en zone rurale, le montant de l'avance est égal au coût de construction de la ligne. En 1973, les sommes versées, à ce titre, par les particuliers, les promoteurs-constructeurs et les entreprises se sont élevées à 539 millions de francs.]

TRANSPORTS

UN COMITÉ DE DÉFENSE POUR LE « FRANCE »

Un comité de défense du paquebot *France* vient de se constituer, sur l'initiative de la ville du Havre (dont le député et maire, M. André Duroméa, est communiste). Ce comité vient de demander au président de la République « *au nom de la justice et dans l'intérêt même de la nation, la réouverture sans plus tarder du dossier de la marine marchande française et celui du* France *en particulier* ». Il « *s'inquiète de l'attitude du président de la République, qui ne pose publiquement le problème de notre marine marchande qu'en termes de projets d'avenir, alors que dans les dix dernières années il a accepté la disparition progressive de notre pavillon sur les mers* ».

Pour sa part, le Syndicat national des officiers C.F.D.T., souhaitant l'ouverture d'un large débat sur la flotte passagère, déclare :

« *Pour nous, la croisière, dans la mesure où elle s'inscrivait dans une politique de tourisme social, devrait bénéficier de subventions pour les investissements en capital. Dans de telles opérations, la part de l'Etat serait la plus importante, mais pourquoi ne pas rechercher également en direction des collectivités départementales ou locales et en général de tout organisme intéressé par la croisière ?* »

A PROPOS DE...

Une expérience de récupération à La Rochelle

Les ordures comme matières premières

La municipalité de La Rochelle a organisé et réussi une expérience originale : elle a obtenu que la population l'aide à récupérer et à trier une partie des ordures ménagères de la ville.

Le jeudi, à 6 heures du matin, dans La Rochelle, les éboueurs font leur tournée habituelle. Les ordures, cependant, diffèrent des autres jours : des petits paquets de cartons, de plastiques et de chiffons, soigneusement alignés sur le trottoir, remplacent les poubelles traditionnelles. Les camions ne prennent pas le chemin de la décharge municipale, mais se dirigent vers un vaste hangar. Les paquets y sont triés par catégories, puis envoyés vers des usines de récupération. Chaque jeudi à La Rochelle, depuis le début de juillet, on procède ainsi à une opération de récupération unique en France.

Juin 1974 : M. Tisseau, industriel de La Rochelle, vient de découvrir un procédé de régénération du P.V.C. (chlorure de polyvinyle) utilisé dans la fabrication des bouteilles en plastique. Sa technique est peu coûteuse et la perte de « matière première » quasi nulle. Une vaste opération de ramassage de bouteilles en plastique est lancée par la municipalité avec le concours des écoliers de la ville. Première récolte : 5 tonnes de bouteilles.

C'est l'étincelle. La municipalité décide d'organiser chaque semaine à La Rochelle un ramassage de bouteilles P.V.C., mais également de chiffons, de papiers et de cartons. La pénurie actuelle de papier facilitera l'écoulement des cartons et des chiffons vers une usine de pâte à papier ; les plastiques seront vendus à M. Tisseau. Mais les habitants accepteront-ils de trier leurs déchets et de les déposer par petits paquets ce jour-là sur le trottoir ?

Les comités de quartier et la Maison des jeunes font appel à une troupe de théâtre pour lancer l'opération dans la rue, un peintre dessine bénévolement une affiche ; M. Crepeau, député, maire de La Rochelle, annonce que les recettes tirées de la récupération financeront l'aménagement d'une nouvelle plage ; la presse locale apporte son appui. Le jeudi 4 juillet, 42 tonnes de plastiques, de papiers et de cartons sont collectées. Les espérances sont largement dépassées. Et au cours des semaines suivantes, l'enthousiasme ne se dément pas. Les Rochelais ont le sentiment de participer à une « première » nationale et se font un point d'honneur à réussir l'expérience. Désormais, l'« opération récupération » est l'affaire de la ville entière.

M. Crepeau estime à 1 million de francs le bénéfice annuel de l'opération. Pour arriver à ce résultat, il suffit de récupérer 20 % des plastiques, papiers et chiffons utilisés par la population. Le ramassage ne coûte rien puisqu'il est organisé lors de la tournée quotidienne des éboueurs ; le P.V.C. se vend 30 centimes le kilo ; les cartons et chiffons aux alentours de 70 centimes ; le tri, encore long et laborieux, sera accéléré par l'utilisation de sacs de couleurs différentes affectés à chaque type d'ordures récupérées.

La ville fournisseur de « matières premières » : l'idée fait boule de neige. Chaque jour, M. Crepeau reçoit de nombreuses lettres de municipalités. La Suède a retenu cet exemple et le présentera en août à la conférence mondiale des attachés scientifiques d'ambassade à Stockholm.

ENVIRONNEMENT

Agriculteurs français et allemands manifestent contre l'usine chimique de Marckolsheim

De notre correspondant

Strasbourg. — « *Je ne reviendrai pas sur ma décision d'autoriser la construction de l'usine Chemischewerke München à Marckolsheim* », avait déclaré, le 17 juillet dernier, le préfet de la région Alsace, M. Jean Sicurani, aux membres du conseil municipal de la petite commune rhénane. Mais la marche de protestation organisée le 28 juillet par le groupe d'information pour la sauvegarde de l'environnement de Marckolsheim (GISEM) et la section haut-rhinoise de l'Association fédérative régionale pour la protection de la nature (A.F.R.P.N.) a incontestablement marqué un tournant dans ce qui est désormais l'« affaire de Marckolsheim ».

Tout s'est déroulé dans le calme, mais l'enthousiasme et la détermination des mille cinq cents manifestants qui protestaient contre le projet d'usine de stéréates de plomb ne laissaient aucun doute. Il y avait là non seulement les habitants de Marckolsheim, mais aussi ceux des communes françaises voisines et, venus en tracteur, les viticulteurs du Kaiserstuhl et les maraîchers de la petite cité allemande d'Emmendingen.

Déjà, au début de la semaine dernière, un bulldozer employé au défrichage du terrain de la future entreprise allemande avait été saboté. Dimanche, les manifestants ont défilé aux cris de « *Maire démission !, Préfet mutation !* ». Les onze conseillers démissionnaires de Marckholsheim (tous ceux qui, le 8 mai dernier, avaient voté contre l'implantation) ont reçu le soutien des municipalités de Bootzheim, d'Elsenheim et d'Ohnenheim. Quant au conseil municipal de Mackenheim, il a même fait savoir qu'il démissionnerait en bloc si les travaux de construction étaient entrepris.

Ce n'est plus seulement le caractère polluant de l'entreprise mais surtout la façon d'agir de l'administration qui est critiquée. Les principes mêmes de la démocratie sont en cause. Il est inconcevable qu'une telle implantation puisse se faire contre les désirs de la population et de ses élus. « *Nous voulons un préfet de conception démocratique et non pas une démocratie à l'image de notre préfet. Nous sommes des citoyens, non des sujets* », a expliqué M. Kleiber, l'un des conseillers municipaux démissionnaires, lors du meeting.

M. Gérard Werny, le maire de Marckolsheim, pourtant favorable à l'implantation de l'usine dans sa commune, est amer : « *La preuve est faite*, a-t-il dit récemment, *que les limites de la démocratie s'arrêtent à celle d'une commune. Au-dessus, commence le règne de l'autoritarisme. L'unité d'une population me paraît préférable à tout l'or du monde.* »

Le GISEM a adressé une lettre ouverte au président de la République pour « *attirer son attention* ». Quant au président de l'A.F.R.P.N., il a annoncé que son association allait demander au tribunal administratif de Strasbourg l'annulation de l'arrêté préfectoral.

En dernier ressort, il appartiendra à l'industriel allemand, M. Rosenthal, de décider s'il maintient ou non son projet. A Saint-Avold, en Moselle, et ce malgré l'exécution des premiers travaux, il avait renoncé devant l'hostilité de la population.

J.-C. PHILIPP.

Dans le Finistère

DES RÉSIDENTS CONTRE L'ATELIER

(De notre correspondant.)

Brest. — Tout un quartier du Faou (Finistère - Sud) est en révolte. Depuis plusieurs années une petite usine de récupération de produits carnés répand une odeur nauséabonde. Malgré toutes les injonctions administratives, l'atelier, qui dépend de la Société française des industries maritimes (SFIM), entreprise spécialisée dans la transformation des déchets d'abattoirs en engrais et en aliments pour le bétail, se maintient sur place. Les habitants ont constitué un comité de défense et réclament le départ de l'usine. De son côté, la C.F.D.T. s'oppose à sa disparition tant que le problème du réemploi des vingt membres du personnel ne sera pas résolu.

L'atelier du Faou n'est qu'un dépôt vers lequel convergent les camions de ramassage de déchets d'abattoirs du Finistère. De là, des convois routiers plus lourds repartent vers Concarneau, où se trouve l'usine de traitement.

Le centre de transit, installé naguère à Saint-Renan (Finistère - Nord), en avait déjà été chassé à cause de ses nuisances. Il s'est installé au Faou dans les locaux d'une boyauderie qui, elle-même, avait fort incommodé les voisins et avait été condamnée pour non-respect de la législation sur les établissements classés.

Désormais, outre les protestations du comité de défense, ce sont vingt-cinq résidents voisins de l'atelier qui veulent faire appel aux tribunaux. Ils estiment que leurs propriétés ont perdu une grande partie de leur valeur et ils sont décidés à réclamer une indemnité globale de 920 000 F à la S.F.I.M. Le Faou, encore un bourg rural déchiré entre le tourisme et l'industrie.

JEAN DE ROSIÈRE.

MÉDECINE

L'épidémie de méningite provoque une vague d'inquiétude au Brésil

Sao-Paulo *(Reuter, A.F.P.)*. — Des milliers de Brésiliens s'agglutinent devant les pharmacies vendant des médicaments réputés préventifs contre la méningite cérébro-spinale. L'épidémie a déjà provoqué la mort de plusieurs centaines de personnes *(le Monde* daté 28-29 juillet). Des centaines d'autres ont quitté Sao-Paulo pour se réfugier sur la côte, où la température est plus élevée. La déclaration du ministère de la santé reconnaissant le sérieux de la situation et la création d'une « commission pour le contrôle de la méningite » ont déclenché dans le pays une vague de panique.

Les journaux, qui mènent une violente campagne de critiques contre les autorités, accusées de ne pas avoir pris en temps utile les mesures de précautions nécessaires, se sont vus censurer plusieurs articles samedi.

Il semble que les cas recensés se situent essentiellement à Sao-Paulo, mais les journaux affirment que diverses villes sont atteintes, dont Brasilia.

Plusieurs millions de doses de vaccin ont été commandées aux Etats-Unis, mais ne seront, semble-t-il, livrées qu'à la fin du mois d'août. Deux cent cinquante mille doses d'un vaccin fabriqué selon ce même principe américain par l'institut Mérieux de Lyon sont arrivées à Rio-de-Janeiro.

Le méningocoque responsable des cas de méningite observés au Brésil est un germe qui ne peut survivre que dans le rhinopharynx de l'homme. L'infection se propage par les sécrétions nasales et la grande majorité des sujets ne font à sa suite qu'une banale rhino-pharyngite. L'atteinte des méninges est une complication occasionnelle de cette infection, et on l'observe essentiellement lorsque les conditions d'hygiène sont mauvaises.

La France connaît de cinq cents à mille cinq cents cas chaque année de méningite cérébro-spinale, avec une mortalité de 10 %. Leur traitement se fait essentiellement à l'aide de sulfamides et, secondairement, d'antibiotiques. Malheureusement, depuis quelques années, le nombre des germes résistant aux sulfamides ne cesse d'augmenter, et a atteint 70 % aux Etats-Unis.

La région du monde où les épidémies sont les plus fréquentes et les plus graves est l'Afrique sahélienne, où six cent mille cas ont été notifiés de 1939 à 1962, avec plus de cent vingt mille décès pour le Soudan, le Niger, le Tchad, le Nigéria et la Haute-Volta. Un seul type (dit A) de méningocoque y est responsable des infections, alors qu'aux Etats-Unis elles sont dues au type C et en France au type dit B et, depuis peu, au type A également.

Les mesures de prophylaxie générale concernant ces trois types du germe relèvent de l'hygiène classique et de l'administration de pénicilline par voie buccale ou en injections pour ceux qui côtoient les malades.

En 1969, un Américain, le Dr Gotschlich, de l'Université Rockefeller, a mis au point une préparation vaccinale recourant non au germe entier, mais à son extrait actif, isolé par un détergent. Ce vaccin, qui n'engendre pas de réactions secondaires et confère une protection satisfaisante, a été essayé aux Etats-Unis, puis au Nigéria sous le patronage de l'Organisation mondiale de la santé.

Trois groupes (canadien, américain et français) y travaillent, et c'est selon ce principe que l'Institut Mérieux conditionne les doses adressées au Brésil. Les vaccins préparés de la sorte sont spécifiques du type de méningocoque responsable de l'infection, et ne sont donc pas utilisables n'importe où dans le monde. En outre, les essais thérapeutiques les concernant sont toujours en cours sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, ce qui explique qu'ils ne soient pas encore pour l'instant disponibles dans le commerce. — Dr E. L.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

INQUIÉTUDE ET MENACES DES PETITS PATRONS EN HAUTE-NORMANDIE

Sur un baril de poudre

De notre envoyée spéciale

Rouen. — « C'est une honte, on ne sait plus vers qui se tourner. Nous avons fait confiance à M. Giscard d'Estaing. Ce sont des malhonnêtes ! »

Foin des jérémiades d'antan. Aujourd'hui, la colère, l'inquiétude et le dépit mêlés l'emportent sur la réserve. M. B... dirige, près de Rouen, une modeste entreprise de bâtiment (cent vingt salariés). Le visage de ce Normand bourru s'est lentement coloré à mesure qu'il exposait ses déboires. D'abord la pénurie de matières premières, qui a considérablement renchéri ses coûts de production. Puis l'allongement progressif des délais de paiement de ses clients, des grosses sociétés pour la plupart, contre lesquelles il n'a aucun recours ; l'Etat aussi — « le plus mauvais payeur ». *Ensuite (le ton monte) la restriction brutale du crédit : le plafond d'escompte de ses traites a été limité et ses possibilités de découvert bancaire amputées d'un tiers.* « Nous sommes sur un baril de poudre, à la merci d'une traite impayée ou d'un caprice du banquier. »

Enfin, le comble : cette surtaxe de 18 % sur les bénéfices, payable le 31 juillet. Là, c'est la révolte : « Nous ne la paierons pas. Nous y contraindre nous acculerait à la fermeture. » *Pour* « survivre », *M. B... sera obligé de réduire les horaires de ses ouvriers dès septembre, puis d'en débaucher plus d'une vingtaine.* « On nous écrase parce qu'on ne casse rien. Mais il va bien falloir marquer le coup. » *Le dépit.*

Même détermination (celle du désespoir) cent mètres plus loin, chez un fabricant de radiateurs. Cent vingt salariés également. Le patron, un petit homme nerveux à la voix rauque, s'agite devant une immense carte de France constellée de pastilles colorées. Cette fois, c'est la limitation du crédit à la consommation qui, jointe à la hausse des prix du fuel, a fait fuir les clients. Son chiffre d'affaires a chuté en mai de 53 %, en juin de 88 %, en juillet de 30 % encore par rapport à l'an passé. « Je n'ai plus rien. Seulement des stocks », *dit-il, montrant la cour de l'usine, encombrée de radiateurs empilés sous des bâches.*

« Je ne sais plus que faire de mes ouvriers. Le mois prochain, je réduirai les horaires à six heures par jour. » *Il pense arriver à* « boucler » *son mois de juillet. La rentrée ?* « Même si je trouve des clients, je ne pourrai pas porter mes traites à l'escompte. » *Restent deux solutions : déposer le bilan ou* « se vendre ». « C'est bien triste, *soupire-t-il,* après vingt-neuf ans de travail ! » *Des solutions extrêmes ?* « Au point où j'en suis, je suis prêt à tout. »

« Ne pas mourir sans savoir »

La liste est longue de ces petits patrons désorientés, excédés, qui se retrouvent « au bord de l'abîme » *avant même d'avoir compris pourquoi* « on leur a fait ça ». *La centaine de lettres adressées à M. Chirac par les entreprises en difficultés, sur le conseil de l'union territoriale des P.M.I. (petites et moyennes industries) de Normandie-Vimeux, en témoigne.* « Après tant d'espoirs mis dans ce gouvernement, le P.M.I. ne peuvent mourir sans savoir », *écrit l'un d'eux.* « Nous sommes d'autant plus vulnérables que nous sommes très petits », *rappelle un autre qui poursuit, lyrique :* « Et puis il y a ces milliers de serruriers, robinetiers qui, si vous n'entendez pas cet appel, seront bientôt voués au chômage, avec la misère que cela entraîne, alors qu'ils ne demandent que du travail. » *Un autre n'hésite pas à affirmer que* « seules (ses) convictions religieuses [l'] ont empêché de commettre un geste irréparable ».

Selon l'U.T.-P.M.I. de Rouen, qui regroupe sept cents adhérents, représentant près de vingt-cinq mille salariés, une centaine d'entreprises de la région se débattent actuellement dans de très graves difficultés financières. Déjà, une vingtaine d'entre elles ont réduit leurs horaires de 4,5 à 6 heures par semaine.

A la rentrée, elles seront beaucoup plus nombreuses à le faire et, si ces mesures s'avèrent insuffisantes, elles envisageront des fermetures temporaires d'usines (lock-out) pour attirer l'attention des pouvoirs publics.

Grève de la surtaxe

Les P.M.I. s'agitent, lancent avertissement sur cri d'alarme, multiplient les démarches auprès du préfet, de la Banque de France. Premier résultat : la plupart des entreprises normandes n'acquitteront la surtaxe de 18 % que pour moitié, le 30 septembre, le reste un mois plus tard. On attend de pied ferme les premières réunions de la Commission régionale d'examen des cas difficiles, mise en place par les pouvoirs publics pour « limiter les dégâts ».

Ceux-ci sont-ils, en fait, aussi importants que les P.M.I. veulent le faire croire ? Au sein de l'administration, on reste serein. « Il y aura des problèmes, mais ils ne seront pas dramatiques, même si certains cas sont douloureux », *affirme le directeur de la succursale rouennaise de la Banque de France, qui semble estimer que les cris des petits patrons sont hors de proportion avec la situation réelle. Les autres banquiers sont, eux, moins optimistes.* « Les chefs d'entreprise ont raison d'avoir peur, *précise l'un d'eux.* Ils sont beaucoup trop dépendants de leurs fournisseurs et de leurs banquiers ; il y aura certainement des dépôts de bilan. »

De ce fait, mis à part quelque « canards boiteux », *pour qui l'encadrement du crédit est prétexte à masquer une trésorerie déjà malade, la plupart des petites et moyennes industries ont souvent péché par excès d'optimisme. Elles se sont lancées depuis quelques années dans l'expansion, négligeant souvent imprudemment d'assurer leurs arrières. Sans fonds propres, aveuglées par la progression de leur chiffre d'affaires, elles ont investi beaucoup, aidées par un crédit généreusement distribué. Les P.M.I. conviennent, du reste, volontiers que leurs adhérents, excellents techniciens et commerçants habiles, sont souvent de mauvais financiers que la* « paperasserie ennuie ».

Ainsi, sur le malaise et la lassitude se sont greffés depuis peu le dépit et la peur. L'exemple des agriculteurs, avec lesquels les petits patrons ont plus d'un point commun, fait son chemin. « Fasse que les petites et moyennes industries ne soient pas poussées à user de méthodes que, par nature, elles réprouvent », *affirmait récemment un communiqué de l'union des P.M.I. de Rouen. Verra-t-on bientôt les petits patrons dans la rue ? Quelques phrases lancées mercredi dernier, lors d'une réunion d'information dans le Vimeux, permettent d'y songer. N'a-t-on pas proposé de défiler dans les rues de la sous-préfecture,* « les patrons devant et leurs ouvriers derrière », *d'investir le bureau du préfet, d'organiser une marche sur Paris (l'un des assistants offrit même son baudet !).* « Ce qui est dommage, c'est que nous n'ayons pas de cochons à accrocher ! »

Au bas des suppliques, les sentiments « restent dévoués ». *Pour combien de temps ?*

VÉRONIQUE MAURUS.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	12 1/8	13 1/8	7 1/2	8 1/2	11	15
1 semaine	13 7/8	14 3/8	8 3/8	8 7/8	11 1/8	11 5/8
3 mois	13 1/8	13 5/8	9 1/2	10	11 5/8	12 1/8
6 mois	13 1/8	13 5/8	9 7/8	10 3/8	11 3/4	12 1/4

AUTOMOBILE

UNE NOUVELLE 11 CV CHEZ CITROEN A LA RENTRÉE ?

Selon « l'Auto-Journal » qui paraît mardi, Citroën lancerait à la rentrée un nouveau modèle de voiture, baptisée pour l'instant CX 2000. Une CX 2200 verrait le jour plus tard, en janvier 1975.

Ces deux véhicules, dont la carrosserie s'inspirerait à la fois de celle de la GS et de celle de la SM, utiliserait pour la 2000 un quatre cylindres à arbre à cames latéral, posé transversalement, moteur très proche du 11 CV de l'actuelle D Spécial, et pour la 2200, le moteur 12 CV de la D Super 3 actuelle.

On sait, d'autre part, qu'au printemps deux autres voitures françaises, à moteur six cylindres, la Renault-26 et la 604 Peugeot, devraient être présentées, et l'on pourra s'étonner que de si importantes cylindrées soient en même temps lancées sur le marché en cette époque de difficultés énergétiques.

Deux raisons l'expliquent : il faut, d'une part, entre trois et cinq ans pour concevoir et mettre au point une nouvelle voiture et, d'autre part, il existe indéniablement une clientèle fidèle pour des voitures de ce genre.

LE MALAISE PAYSAN

M. Giscard d'Estaing reçoit les grandes organisations cette semaine

M. Giscard d'Estaing doit recevoir cette semaine (la date n'est pas définitivement arrêtée) les dirigeants des grandes organisations paysannes.

Son objectif est de convaincre les agriculteurs de la bonne volonté du gouvernement à leur égard, mais également de placer le débat actuel sur un terrain moins passionnel. Le chef de l'Etat y parviendra-t-il ?

Plusieurs éléments ne sont pas propres à désamorcer la « grogne » : le premier ministre a annoncé une répression « sévère » des manifestations violentes : les petites organisations paysannes (MODEF, F.F.A., paysans-travailleurs) — les plus actives — ne sont pas invitées à l'Elysée ; M. Lardinois, commissaire européen chargé des questions agricoles, vient ce mardi 30 juillet à Paris tenter de convaincre M. Bonnet de supprimer les primes à la vache et au cochon, qui sont l'un des éléments essentiels du dispositif de sauvegarde du revenu adopté par le gouvernement français.

La tension reste en tout cas vive dans les campagnes. M. Lauga, président des Jeunes Agriculteurs, estime, dans une interview accordée à *l'Aurore*, que « *la situation deviendrait explosive* » si les Neuf n'actualisaient pas les prix européens à l'automne. En attendant cette échéance, plusieurs fédérations régionales d'exploitants ont fait savoir qu'elles continueraient à manifester. Ce week-end a d'ailleurs été marqué par plusieurs « actions ».

Des barrages de tracteurs ont été formés à Belfort, Sedan, Vouziers et Charleville ; des arbres abattus sur les routes des Corbières ; un cortège de quelque deux mille paysans a manifesté dans les rue d'Orange (Vaucluse), pour les chorégies. Quatre à cinq mille pieds de vignes, appartenant à des négociants, ont été arrachés en Gironde, du purin et du fumier déversés devant la préfecture de Guéret (Creuse). Le Turbotrain Bordeaux-Lyon bloqué en gare de Lapeyrouse (Puy-de-Dôme).

Des « opérations-sourires », destinées à faire connaître les produits, ont également été organisées dans le Sud-Ouest et des ventes « sauvages » de viande, à des prix bon marché, près de Toulouse (Haute-Garonne) et à Dunkerque (Pas-de-Calais).

● LE DECRET NOMMANT M. JEAN MERIC DIRECTEUR DE LA SECURITE SOCIALE est publié au *Journal officiel* du 27 juillet. M. Meric, maître des requêtes au Conseil d'Etat, remplace à partir du 2 août M. Henri Roson, appelé à d'autres fonctions (*le Monde* du 12 juillet).

● *Les médecins de Seine-et-Marne* ne feront pas de grève administrative à la fin de ce mois. Le syndicat unifié de ce département (et non pas du Val-de-Marne, comme mentionné par erreur de transmission dans *le Monde* du 27 juillet) a décidé de surseoir à la grève prévue les 29 et 30 juillet.

AFFAIRES

L'Iran va signer d'importants accords pétroliers avec des compagnies

Le premier a été conclu avec la Française des pétroles

Un important accord pétrolier a été signé, samedi 27 juillet, à Téhéran, entre M. Granier de Lilliac, P.-D.G. de la Compagnie française des pétroles, et M. Manouchehr Eghbal, P.-D.G. de la Société nationale iranienne des pétroles (SNIP). Dans les prochains jours cinq accords du même type devraient être signés entre l'Iran et les compagnies pétrolières.

Aux termes de l'accord signé samedi à Téhéran, entre le C.F.P. et la SNIP, cette dernière cède à la société française les droits de prospection dans une zone de 8 000 kilomètres carrés située dans le sud du pays. Le contrat prévoit qu'après un délai de cinq ans, la SNIP prendra en charge l'exploitation et la commercialisation des gisements qui auront pu être découverts. En contrepartie, elle *s'engage* à vendre à la C.F.P. — pendant quinze ans — 45 % du pétrole extrait à un prix inférieur de 5 % aux cours du marché mondial.

Cet accord constitue de fait la première entrée directe en Iran de la C.F.P., ELF-ERAP, après des prospections malchanceuses ces dernières années, vient enfin, en association avec d'autres compagnies européennes (belge, espagnole, autrichienne) de découvrir d'importants gisements de gaz à Kangan, dans le golfe Persique.

Le contrat entre la C.F.P. et la SNIP n'est que le premier d'une longue liste. Notre correspondant à Téhéran, Djavad Alamir, nous indique que l'Iran devrait conclure dans les prochains jours cinq accords pétroliers avec des compagnies étrangères. Le mardi 30 juillet, un accord — plus important que celui de la C.F.P. — serait signé avec la société allemande Deminex : celle-ci dépenserait plus de 400 millions de francs en prospection (200 millions dans le cas de la C.F.P.) sur les périmètres qui lui seraient accordés.

LA FRANCE AIDERA L'IRAN A CONSTRUIRE UNE POUDRERIE A USAGE MILITAIRE ET CIVIL

La France a accepté de construire une poudrerie — à des fins militaires, puis civiles — sur le site de Partchin, en Iran, et de fournir ensuite l'assistance technique nécessaire au démarrage des installations, demandée par les autorités iraniennes à la délégation ministérielle pour l'armement et à la Société nationale des poudres et explosifs (S.N.P.E.).

C'est la première fois que la France exporte ainsi sa technologie dans ce domaine en assistant un pays étranger à construire et à faire fonctionner une poudrerie. Le service technique des poudres et explosifs de la délégation ministérielle pour l'armement supervisera les travaux pour la fabrication de poudres à usage militaire.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

E.D.F.

EMPRUNT 6,25 % NOVEMBRE 1967

Electricité de France a annoncé au début du mois de juillet son intention d'offrir aux porteurs de l'emprunt E.D.F. 6,25 % novembre 1967 qui n'useraient pas du droit de demander le remboursement de leurs titres au 10 novembre 1974, une augmentation de l'intérêt annuel pour la période postérieure à cette date.

Cette offre, qui est liée aux clauses spéciales de remboursement de l'emprunt en question, fait l'objet d'un arrêté du ministre de l'économie et des finances qui autorise Electricité de France à proposer aux porteurs une majoration de l'intérêt annuel de l'obligation qui, pour la période postérieure au 10 novembre 1974, sera porté de 25 F à 42,40 F.

Le taux de rendement actuariel brut du titre est ainsi porté à 11,49 %.

Electricité de France est également autorisée à avancer au 10 novembre 1981 l'échéance optionnelle au gré des porteurs du 10 novembre 1982, et à proposer aux porteurs une majoration de la prime de remboursement à cette échéance optionnelle, majoration qui portera le prix de remboursement de l'obligation au 10 novembre 1981 de 425 F à 460 F.

L'estampillage des titres, qui matérialisera l'adhésion des porteurs à ces modifications, pourra être demandé notamment à l'occasion du paiement du coupon d'intérêt venant à échéance le 10 novembre 1974.

La garantie de l'Etat est étendue à ces nouvelles dispositions.

SOLEIL INVESTISSEMENT

Au 30 juin, le capital de la société s'élevait à 47.240 100 F.

L'actif net, d'un montant de 59 031 286,67 F se répartissait comme suit :

— Obligations françaises .. 28,85 %
— Obligations étrangères .. 2,08 %
— Actions françaises ...... 20,86 %
— Actions étrangères ...... 32,06 %
— Autres valeurs d'actif .. 16,15 %

Au 30 juin la valeur nette de l'action était de 124,98 F. Un coupon d'un montant de 4,93 F, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,71 F, a été détaché le 1er juillet.

BERLIET

CHIFFRES D'AFFAIRES COMPARÉS (hors taxes)

	1973	1974
1er trim.	368 719 914	722 114 439
2e trim.	671 901 811	787 045 943
	1 240 621 725	1 509 160 387
Dont export :		
1er trim.	143 679 716	249 438 477
2e trim.	222 493 966	324 122 260
	366 173 682	573 560 737

LES MARCHÉS FINANCIERS

GRANDE-BRETAGNE

La Bourse de Londres au plus bas depuis 1924 en termes réels.

Londres (Agefi). — La firme de brokers de Londres De Zoete and Bovan doit publier cette semaine une série de statistiques concernant l'évolution des cours au Stock Exchange depuis cinquante-cinq ans. On y lirait notamment que l'indice De Zoete pour les valeurs à revenu variable se situe à présent à son plus bas niveau depuis cinquante ans en termes réels mais qu'il serait à son plus haut niveau depuis 1922 du point de vue du rendement (7 1/2 %), soit davantage que le taux de rendement des actions de 6,8 % à la date du 1er janvier 1932.

ÉTATS-UNIS

Projet d'allégement fiscal en vue de relancer Wall-Street.

Washington. — La commission des voies et moyens de la Chambre des représentants propose de relever de 1 000 à 3 000 dollars par an la limite maximum des moins-values boursières déductibles de l'impôt sur le revenu de manière à relancer les cours à Wall Street.

Réveil des euro-obligations

Agefi. — Après des mois de léthargie, le marché euro-obligataire fait soudain l'objet d'une véritable résurrection : cinq nouvelles émissions viennent s'offrir aux investisseurs. Ce mouvement se dessine au moment où parallèlement se contracte le secteur des eurocrédits à moyen terme qui, depuis plus d'un an, avait pris le relais du marché international des capitaux. Cette évolution marque-t-elle le début du fléchissement profond des taux d'intérêt à court terme ? D'aucuns sont tentés de le croire, après la détente des taux sur certains instruments monétaires à court terme à New-York. Les facteurs restent toutefois nombreux qui peuvent faire douter d'une baisse très accentuée du loyer de l'argent à court terme. Cependant, face à un certain nombre d'éléments techniques qui, présentement, apportent un soulagement à la pression ayant affecté précédemment le marché des eurodevises, et surtout face à la perspective d'une récession économique mondiale, les capitalistes commencent à croire véritablement que la relation entre les taux à court terme et ceux à long terme risque de s'inverser.

LONDRES

Indécis

Le marché est assez indécis lundi à l'ouverture. Après leur baisse récente, les industrielles esquissent un mouvement de reprise. Les pétroles sont irréguliers et les mines d'or hésitantes, en dépit de la nouvelle montée du prix du métal. Les banques et les immobilières sont mieux orientées. Aux fonds d'État, effritement des emprunts à court terme.

OR (ouverture) dollars : 152 50 contre 149

VALEURS	CLOTURE 25 7	CLOTURE 26 7
War Loan 3 1/2 %	24 ...	24 ..
Beechams	190 ...	191 1 2
British Petroleum	372	372 ...
Shell	192	192 ...
Vickers	198 .	97 ...
Imperial Chemical	203 ...	206 ...
Courtaulds	97 ...	97 3/4
De Beers	228 ...	228
* Western Holdings	32 ...	32 1 8
Rio Tinto Zinc Corp.	138 ...	138 ...
* West Driefontein	39 ...	38 ...

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIETES

Chiffres d'affaires du premier semestre

TELEMECANIQUE : 537,4 millions de francs, contre 414,4 millions.

LEROY-SOMER : 305,18 millions de francs, contre 232,92 millions.

MAISONS PHENIX : 182 millions de francs (t.t.c.), contre 175,1 millions.

AUTOMOBILES M. BERLIET : 1 509,16 millions de francs, contre 1 240,62 millions.

MOTOBECANE : 66,97 millions de francs, contre 52,10 millions.

HORSTMANN. — La société porte sa participation dans la firme américaine CUSHMAN INDUSTRIES, spécialisée dans la fabrication d'équipements industriels, de 45 à 55 %.

AU BON MARCHE : Chiffre d'affaires du premier trimestre (1er mars-31 mai) : 48,69 millions de francs, contre 68,73 millions.

MERIEUX : Chiffre d'affaires des trois premiers trimestres de 1973-1974 : 218,47 millions de francs, contre 177,53 millions.

HONDA MOTOR : Attribution d'une action gratuite pour quatre.

USINOR. — Un accord de principe vient d'être conclu entre Usinor (50 %), la société française Experton-Revollier (25 %) et la société suisse Giussani Best (25 %) pour la construction d'une mini-aciérie entre Lyon et Valence. Sa capacité initiale sera de 150 000 tonnes par an en ronds à béton et pourra être doublée.

B. A. L. O.

Le numéro du 29 juillet publie notamment les insertions suivantes :

Etablissements économiques du Casino Guichard-Perrachon et Cie. — Augmentation du capital de 59 millions 249 000 F à 78 998 600 F par incorporation de réserves et attribution gratuite de 197 496 actions nouvelles de 100 F nominal, jouissance 1er janvier 1974 (une action nouvelle pour trois anciennes).

Société Nancéienne et Varin-Bernier. — Insertion en vue de l'admission à la cote officielle des 118 000 actions de 100 F nominal entièrement libérées provenant d'apports et dont le délai de non-négociabilité arrivait à échéance le 18 juillet 1974.

Compagnie nationale du Rhône. — Cotation des 55 000 obligations de 2 000 F nominal émises en septembre et novembre 1973.

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	... .	
Effets privés	... .	13 3/4 %
Moyen terme	......	13 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26.7	29 7
1 dollar (en yens)	285 40	297 25

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	25 juil.	26 juil.
Valeurs françaises	84,2	83,7
Valeurs étrangères	91,7	90,3
Cie DES AGENTS DE CHANGE		
Indice général	71,8	71,9

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Alsacienne Banque, dr.	1 p. 3	42 50
Dév. rég. Normandie, c. 20	1 p. 2	3 90
Foncière lyonnaise, c. 29	1 o.p.4 a.	0 40
Horstmann, c. 16	2 p. 5	5
S.A. Télécommunic., c. 38	1 p. 2	6
S.I.A.S., c. 22	1 o.p.6 a.	10 ..
Festal-Aequitas, c. 4	2 ob. 5 a.	0 65

BOURSE DE PARIS — 26 JUILLET — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	39	2 45
5 %	64 50	2 41
5 % 1920-1980	o124	2 41
3 % amort. 45-54	69 50	2 95
4 1/4 % 1963	96 10	0 79
4 1/4-4 3/4 % 63	83	3 89
Emp. N. Eq. 61 65	94 50	4 29
Emp. N. Eq.6%66	92 80	4 91
Emp. N. Eq.6%67	88 60	0 92
Empr. 7 % 1973	89 30	3 68
E.D.F. 6 1/2 1960	104 30	1 21
— 5 % 1960	92 40	2 20

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	...	377 50
— parts 1958	..	327
Ch. France 3 %	92 50	92 20
Abeille-I.G.A.R.D.	489	489
Abeille (Vie)	384	304
A.G.P.	400	c395
Concorde	336	336
Epargne France	403	411
Fonc. T.I.A.R.D.	65	89 10
Foncière (Vie)	360	346
France (I.A.R.D.)	336 50	336 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (Vie)	489	494
Préservatrice S.A	341	343 20
Prévoyance	860	890
Protectrice A.I.R.	252	252
Alsacien. Banque	*287	287
(Li) Bque Dupont	..	216
Banque Hervet	258	258
Sté B. et Partic.	...	330
Banque Worms	166 ..	165 50
C.F.E.C.	...	567
C.G.I.B.	95 70	99 60
Codetel	113	115
Cofica		
C.A.M.E.	o 8 30	o 8 20
Créd. gén. indust.	131	132 20
(M.) Crédit Mod.		
Crédit Universel	180	166 50
Financière Sofal	143	145
Finextel	110 10	110 50
Foncia-Crédit	180	182
Fr. Cr. et B. (Cie)	73 50	73 20
France-Bail	215	212
Hydro-Energie	d 63 50	63 50
Immobanque	112 50	112
Immoffice	118 80	116
Interbail	120	120 50
Locafinancière	113 20	118
Lyon-Alemand	120	122
Soc. Mars. Crédit	256 50	255 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq.	260	261
SLIMINCO	144	141
[illegible]		
Voitures à Paris	340 50	331 50
Cogifi	118	112
Foncina	101	102
Gr. Fin. Constr.	108	112
Immindo	95	94 10
Immoinvest	78 50	79
Cie Lyon Im.	94 50	94 90
Sagimo	110 50	112
UFIMEG	89 70	89 70
U.G.I.M.O.	102 50	103
Union Habit.	122 20	123
Un. Imm. France	108	108

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Acier Investiss.	96	96 50
Gestion Sélect.		191
[illegible]		

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
452	4,50 % 1973	466	469 10	466 50	466 50
990	C.N.E. 3 %	1000	995	995	988
280	Afrique Occ.	254 80	247 80	247 50	243
275	Air Liquide	279 90	280	277	280
62	Als. Part. ind.	63 70	64 10	64	63 10
79	Alsthom	84	84	84	83 10
30	Astar P. All	33 90	33 90	33 90	33 25
[illegible]					

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
565	Cie Gle Eaux	586	588	583	593
95	Electro-Méc.	95 10	91	91	92 [illegible]
260	Eng. Matra	278	266	265	265
192	E. J. Lefebvre	200	200 ..	200	200
75	Esso S.A.F.	80	77 90	77	77 [illegible]
151	Eurafrance	166	171	169	167 [illegible]
325	Europe n° 1	369	364	363	357 [illegible]
[illegible]					

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
[illegible]					
275	Bayer	198 70	198 10	198 70	198
170	Buffelsfont.	181 70	172 50	171 80	171
68	Canad. Paci.	71 60	69 60	69 50	68 20
15	Charter	16	16 30	16 50	16 30
179	Chase Manh.	183 70	175 50	167 50	179 30
415	C.F. Fr.-Can.	415	413	413 80	410 10
19	De Beers (S)	18 90	18 50	18 45	18 70
280	Dome Mines	285	280	282	284
725	Du Pont Nem.	732	731	726	735
460	East Kodak	430	436	427	439
136	East Rand	154	148 80	148	146
240	Ericsson	245	241	240	240
345	Exxon Corp.	362	363	363	369
225	Ford Motor	229	222	225	219
167	Free State	185 80	175 50	178 50	172 10

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
[illegible]					
15	Rio Tinto Zinc	16 85	16 80	15 90	15 70
217	St-Helena	246	232	232	228
460	Schlumberger	487 60	473	459	474
21	Shell Tr (S.)	22	21 20	21 20	20 80
395	Siemens A.G.	402	395	398	401
33	Sony	31 90	32 20	31 80	32 20
13	Tanganyika	16 40	15 45	15 40	15 75
193	Unilever	194	190	190	189 20
22	Union Corp.	22 75	22 75	22 60	22 75
158	U. Min. 1/10	160 80	157	158 50	160
308	West Drief.	326	319 80	319 80	316
144	West Deep.	158 30	149	164	146
236	West Hold.	258	250	251 50	248
4 70	Zambia Cop.	5 15	4 96	5	4 85

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29 7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 682	4 681	4 70
Canada ($ can. 1)	4 808	4 749	4 85
Allemagne (100 DM)	184 625	183 060	188
Belgique (100 fr.)	12 500	12 370	11 97
Danemark (100 Krd.)	80 270	79 320	79 75
Espagne (100 pes.)	8 275	8 282	8 25
Grande-Bretagne (£ 1)	11 198	11 196	11 27
Italie (100 lires)	0 731	0 728	0 72
Norvège (100 kr.)	87 420	86 770	87 50
Pays-Bas (100 fl.)	181 250	179 150	181 25
Portugal (100 esc.)	19 120	19 080	18 90
Suède (100 krs.)	108 720	107 720	107 50
Suisse (100 fr.)	158 800	159 800	160 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29 7
Or fin (kilo en barre)	22950 .	22700
Or fin (kilo en lingot)	22795	23000 .
Pièce française (20 fr.)	242	245 .
Pièce française (10 fr.)	160	160 90
Pièce suisse (20 fr.)	242 30	244 80
Union latine (20 fr.)	230 50	231 .
Souverain	238	243 .
Pièce de 20 dollars	1140 .	1140 .
Pièce de 10 dollars	645	635
Pièce de 5 dollars	400	390 .
Pièce de 50 pesos	952 50	966 .
Pièce de 10 florins	216 50	216

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 28-29 juillet 1974 a été tiré à 488 513 exemplaires.

A B C D E G H

A Moscou

M. Georges Marchais s'est entretenu avec M. Brejnev

Moscou *(A.F.P.)*. — M. Leonid Brejnev, secrétaire général du P.C. soviétique a reçu, le samedi 27 juillet, à Moscou. M. Georges Marchais, secrétaire général du *P.C. français*, qui passe des vacances en U.R.S.S. L'entretien, « *qui s'inscrit dans le cadre des échanges de vues désormais réguliers entre les deux dirigeants, s'est déroulé dans l'atmosphère de fraternité cordiale et d'entente profonde qui caractérisent les rapports entre les deux partis* », indique un communiqué.

Les deux hommes se sont entretenus des problèmes internationaux et des rapports franco-soviétiques Evoquant les travaux de la conférence européenne sur la coopération et la sécurité, les deux interlocuteurs ont estimé que « *l'achèvement rapide des travaux de cette conférence, « au sommet » répond aux intérêts de la paix générale et à celui des larges masses populaires* ». Ils ont également noté qu'il importe de « *compléter la détente politique internationale par une détente militaire* ».

En ce qui concerne les relations entre Paris et Moscou, MM. Brejnev et Marchais ont souligné que « *les deux partis communistes attachent une immense importance au développement de la coopération entre l'U.R.S.S. et la France, coopération qui répond aux intérêts des deux peuples et qui est appelée à devenir un facteur important pour garantir la paix en Europe* ».

Le communiqué n'indique pas si le projet d'une nouvelle conférence des P.C. européens a été évoqué. En revanche, l'édition dominicale de *la Pravda* estime qu'une telle réunion, semblable à celle qui eut lieu en 1967 à Karlovy-Vary, « *permettrait aux communistes de renforcer leur action en vue de parvenir à la détente en Europe* ». Selon l'organe du P.C. soviétique « *le mouvement communiste international est caractérisé actuellement par le besoin de renforcer l'unité sur la base du marxisme-léninisme et de procéder à des actions conjointes. Le gouvernement de Pékin développe l'antisoviétisme et s'allie avec les impérialistes contre le socialisme et la paix. C'est pour cette raison qu'il est erroné de penser que les dangers d'une guerre sont inexistants* ».

Au Vietnam

Les forces de Saigon se trouvent dans une situation difficile au sud de Da-Nang

Les combats se poursuivent depuis maintenant plus d'une semaine dans le secteur de Duc-Duc, au sud de Da-Nang, récemment repris par le G.R.P. Plus de mille communistes auraient été tués, en majeure partie par l'aviation gouvernementale, tandis que l'infanterie s'efforce de reprendre le terrain perdu, avec parfois de très lourdes pertes. Trois mille soldats saigonnais, qui tentaient de briser l'encerclement des forces communistes à une vingtaine de kilomètres au sud de Da-Nang, ont dû se replier sur près de 1 kilomètre, alors qu'ils avaient en face d'eux un millier d'adversaires. Pour la seconde fois en onze jours, la base aérienne de Da-Nang a été pilonnée à la roquette, tandis qu'au sud la localité de Huong-Duc recevait sept cents obus. En revanche, la circulation a été rétablie, le samedi 27 juillet, entre Da-Nang et Hué : elle avait été interrompue par la destruction d'un pont stratégique par le G.R.P.

Sur les Hauts-Plateaux, en dépit des bombardements communistes, le chef-lieu de district de Mang-Buk *tient toujours. Enfin, un avion-cargo* affrété par la compagnie Air America, financée par la C.I.A., a été abattu samedi dans le Delta. Il avait à son bord un équipage composé de quatre mercenaires taïwanais et d'un Philippin.

A Saigon, un groupe de trois cent un prêtres, soutenus par plus d'un millier d'autres, a récemment publié une « *déclaration contre la corruption et contre les tares sociales* ». « *Les formes de corruption appliquées par les autorités politiques,* peut-on y lire, *ont poussé notre pays vers une décadence tragique (...). La corruption annule tous les efforts constructifs de la nation, détruit tous les programmes de développement du pays (...) et enlève toute confiance de la population envers ses dirigeants (...). Sous la couverture des puissants, le commerce des stupéfiants, les organisations de brigandage, de jeux, de prostitution et de marché noir ont précipité la société dans un état de décadence (...) jamais vu dans l'histoire (...). L. terme anticommuniste est utilisé par les corrupteurs comme un bouchon magique pour fermer la bouche à la population.* »

● *Au Cambodge*, la situation s'est gravement détériorée au cours des deux dernières semaines dans la riche province agricole occidentale de Battambang, jusqu'alors épargnée par la guerre. Les autorités locales *auraient caché l'ampleur des pertes* gouvernementales : des villages auraient été détruits et plus de mille civils tués. Enfin, les Khmers rouges intensifient depuis trois jours leur pression sur des avant-postes au nord-est de Phnom-Penh.

LA NOUVELLE-ZÉLANDE ANNONCE UN ESSAI NUCLÉAIRE FRANÇAIS DE FORTE PUISSANCE DANS LE PACIFIQUE

Le premier ministre néo-zélandais, M. Norman Kirk, a déclaré qu'il avait, *selon la formule consacrée*, « de bonnes raisons de croire » que la France a procédé, lundi 29 juillet, à une nouvelle expérience nucléaire dans le Pacifique. Rappelant les promesses de M. Valéry Giscard d'Estaing selon lesquelles les essais nucléaires français seraient souterrains à partir de 1975, M. Kirk a noté que le président français « n'a pas *donné de garanties absolues* sur la cessation des essais après 1974 ».

Selon M. Norman Kirk, l'explosion aurait été d'une très forte puissance, au point que certains observateurs se demandent s'il ne s'agirait pas d'une bombe thermonucléaire. A ce jour, la France a fait exploser quatre charges thermonucléaires : le 24 août 1968, à Fangataufa (2,6 mégatonnes) ; le 8 septembre 1968, à Mururoa (plus de 1 mégatonne) ; le 3 juillet 1970 (1 mégatonne), et le 13 août 1971, à Mururoa. Les propos de M. Kirk, assez vagues, et la relation confuse qui en a été faite ne permettent pas, pour l'instant, de confirmer que l'explosion du 29 juillet ait été consécutive au tir d'un engin thermonucléaire.

A Paris, comme de coutume, le ministère de la défense ne dément ni ne confirme l'essai nucléaire annoncé par M. Kirk. L'explosion du 29 juillet à Mururoa serait la cinquième de la campagne de tir de 1974. Les tirs précédents ont eu lieu le dimanche 16 juin (environ 5 kilotonnes), le dimanche 7 juillet (probablement 150 kilotonnes), le mercredi 17 juillet (puissance non connue) et le jeudi 25 juillet (puissance non connue). Le dernier essai serait le cinquante-septième de la France depuis le début des expériences nucléaires au Sahara en février 1960.

En Uruguay

LES MILITAIRES PRENNENT LE CONTROLE DES ENTREPRISES NATIONALISÉES

Montevideo (A.P., U.P.I.). — Le gouvernement de M. Juan Maria Bordaberry a annoncé, le samedi 27 juillet, la nomination de militaires à la tête des principales entreprises nationalisées de l'Uruguay. Des officiers ont ainsi remplacé des civils à la direction ou au comité de gestion de la Banque centrale, de la Société de raffinerie de pétrole et de distribution du carburant, de la Société nationale de l'énergie électrique, des postes et télécommunications et des pêcheries.

Cette mesure a été prise officiellement pour diminuer la bureaucratie dans le pays et donner un nouvel élan à l'économie nationale. Elle est généralement interprétée, à Montevideo, comme une manœuvre des militaires pour renforcer leur emprise sur la vie publique uruguayenne sans assumer ouvertement le pouvoir politique.

TREIZE MORTS A GOUSSAINVILLE, LE 3 JUIN 1973

Les causes de l'accident du Tupolev-144 sont indéterminées

déclare la commission d'enquête

« *La commission française d'enquête et les experts soviétiques ont conclu que les causes de l'accident doivent être déclarées indéterminées et que le dossier est clos* », précise un communiqué du ministère de la défense nationale, publié simultanément à Paris et à Moscou au sujet de l'accident de l'avion supersonique soviétique Tupolev-144. L'appareil s'était écrasé, le 3 juin 1973, à Goussainville (Val-d'Oise) lors d'un vol de démonstration exécuté à l'occasion du Salon aéronautique du Bourget. Cette catastrophe avait causé la mort de treize personnes dont les six membres d'équipage de l'appareil ; dix personnes avaient été gravement blessées. Quatorze pavillons avaient été détruits.

« *La commission française d'enquête sur l'accident de l'avion TU-144 a terminé l'étude exhaustive des matériels ainsi que des circonstance de l'accident* », note le communiqué du ministère.

« *Elle a été assistée par un groupe d'experts soviétiques et elle a bénéficié de leur coopération la plus complète, ainsi que de celle des autorités compétentes pour la partie des travaux qui ont été menés en U.R.S.S.*

» *Les spécialistes français et soviétiques sont arrivés unanimement à la conclusion qu'aucune anomalie ne pouvait être mise en évidence, ni dans la construction, ni dans le fonctionnement général de l'avion et de ses systèmes. L'intervention d'un facteur humain constitue donc la plus grande probabilité*, poursuit le communiqué. *L'hypothèse le plus fréquemment évoquée tient compte de deux faits*

» *D'une part, un avion Mirage-III R se trouvait à proximité de l'avion TU-144. Bien que l'enquête ait établi qu'il n'existait aucun risque réel de collision entre les deux appareils, le pilote soviétique est susceptible d'avoir été surpris et d'avoir manœuvré soudainement pour s'écarter. D'autre part, un membre de l'équipage, chef des essais en vol, se trouvait dans la cabine de pilotage de l'avion TU-144, et il n'était pas attaché. Il est possible que les dernières évolutions de l'avion TU-144 aient occasionné la chute de cette personne vraisemblablement porteuse d'une caméra cinématographique, dans des conditions entraînant le blocage temporaire de l'action du pilote. Cette hypothèse ne rend toutefois pas compte de façon pleinement satisfaisante de tous les faits constatés et aucune preuve matérielle n'a été trouvée ni pour l'étayer ni pour l'infirmer.* »

Une autre hypothèse que n'évoque pas la commission d'enquête avait été avancée peu après l'accident dans certains milieux aéronautiques de Moscou. Le pilote du Tupolev-144, Mikhail Kozlov, aurait reçu ordre de donner une prestation en vol plus spectaculaire que celle de son rival franco-britannique Concorde. Il aurait alors beaucoup trop demandé à l'appareil et en aurait finalement perdu le contrôle.

Le Tupolev-144 ressemble par sa silhouette à Concorde. D'après son constructeur, il peut transporter cent quarante passagers sur 6 500 kilomètres — soit la traversée de l'Atlantique nord — à une vitesse de croisière de 2 300 kilomètres à l'heure. Les premiers exemplaires de la version de série sont sortis d'usine il y a quelques mois. Mais depuis l'accident de Goussainville, les Soviétiques se montrent discrets sur la date à laquelle ils comptent mettre l'avion en service.

MARC N'A PAS ENCORE ÉTÉ RENDU A SA MÈRE

Les responsables de l'aide sociale à l'enfance du Rhône estiment que les époux Bellin-Robert se sont mis « dans la plus grande illégalité »

Lyon. — Depuis le 1er juillet, date à laquelle le jeune Marc, placé en garde depuis 1965 par le service de l'aide sociale à l'enfance chez les époux Bellin-Robert à Rillieux (Rhône), a refusé de quitter cette famille en dépit d'une mainlevée de la décision de placement, prise le 16 mars 1974 par le juge des enfants, la situation de fait du garçonnet n'a pas été modifiée (« le Monde » du 2 juillet 1974). Cependant, la mère légitime, Mme Aherfi, entend toujours en obtenir la restitution, ne l'ayant jamais abandonné et se trouvant aujourd'hui, après son mariage avec un jeune Marocain, en état de le recevoir.

Ce conflit entre deux familles a suscité depuis diverses prises de positions de natures différentes. D'une part, le syndicat C.F.D.T. des travailleurs sociaux de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale du Rhône, « *sans prendre parti dans cette affaire* », a déploré « *l'absence de statut pour les nourrices et les gardiens d'enfants qui, de ce fait, n'ont ni contrat de travail, ni formation professionnelle, ni garantie et salaire véritables* ».

« *Seul*, ajoute ce syndicat, *un statut professionnel pourrait leur permettre de situer leur véritable rôle : développer l'action éducative au service de l'enfant et des familles en difficulté.* » Le même texte souligne en outre « *l'insuffisance en effectifs des services s'occupant des familles nourricières et des familles en difficulté* », et estime que « *cette absence de soutien amène trop souvent à rompre un dialogue déjà délicat à maintenir et pourtant indispensable à l'évolution de l'enfant* ».

De son côté, la direction départementale de l'aide sociale à l'enfance a estimé, le 26 juillet, fût-ce tardivement, qu'elle pouvait rompre sa traditionnelle « *obligation de réserve* » pour exposer son analyse d'une affaire qu'elle a suivi depuis 1971, car, à l'origine, c'est-à-dire en 1965, Rillieux se trouvait alors dans le département de l'Ain. Ainsi, ont expliqué les responsables de ce service, si, en exécution d'une ordonnance de placement prise à l'origine par le juge des enfants en 1965, le jeune Marc fut confié à Mme Bellin-Robert, qui en devenait la gardienne, dès 1969 la mère de l'enfant avait fait connaître son désir de le reprendre.

Des difficultés entre les deux familles

Après une enquête sérieuse, qui fit apparaître la sincérité comme la constance de ses sentiments, une mainlevée de l'ordonnance de placement fut prise, dès le 18 février 1970. Toutefois, en raison des conséquences qu'aurait pu avoir une restitution à cette époque sur l'équilibre psychique et affectif de Marc, il fut sursis à cette décision. Mais, déjà, la mère légitime avait effectué toutes les démarches pour obtenir de l'aide sociale de l'enfance les autorisations de visite à son fils. Il s'avéra cependant que ces visites de la mère, qui s'effectuaient chez les époux Bellin-Robert, n'allaient pas sans difficulté entre les deux familles.

« *C'est pourquoi*, explique-t-on aujourd'hui au service de l'aide sociale à l'enfance du Rhône, *il apparut indispensable d'organiser les rencontres en dehors du milieu d'accueil, car les gardiens de l'enfant, tout en admettant la perspective de son retour dans son foyer naturel, agissaient de façon à le retarder constamment en invoquant l'intérêt psychique.* »

C'est ainsi qu'on estima, à la fin du mois de juin dernier, que la période de vacances pourrait être favorable à une nouvelle étape, c'est-à-dire à un départ du jeune Marc en colonie de vacances, en compagnie des autres enfants qu'a eus depuis Mme Aherfi, sa mère. A cette proposition les époux Bellin-Robert apportèrent un certificat médical.

C'est alors que le service de l'aide à l'enfance les informa qu'une employée viendrait chercher Marc le 1er juillet pour une visite de contrôle. Il n'était donc pas question ce jour-là de le reprendre pour le remettre directement à ses parents, mais simplement de vérifier s'il pouvait ou non être envoyé provisoirement en colonie de vacances.

Ainsi, pour les responsables de l'aide sociale à l'enfance, autant « *les époux Aherfi ont tenu compte de toutes nos exigences et remarques et sont restés discrets* » autant « *les époux Bellin-Robert se sont mis dans la plus grande illégalité, faisant obstacle à une décision qui est pour eux une obligation. Nous ne pouvons que souhaiter maintenant*, ajoute-t-on, *qu'ils prennent d'eux-mêmes la décision qui s'impose, car nous sommes, quant à nous, dans l'obligation de rendre l'enfant.* » Sans qu'on veuille que cette phrase soit interprétée comme un appel, on peut tout de même la considérer pour le moins comme une adresse. — J.-M. Th.

LA SOCIÉTÉ TEISSIER FAIT APPEL DE LA DÉCISION DE RÈGLEMENT JUDICIAIRE

A la suite de notre information (« le Monde » du 27 juillet) concernant deux nouvelles entreprises qui déposent leur bilan, la société Teissier nous indique qu'elle n'a pas déposé son bilan. Elle avait présenté au tribunal de commerce de Paris une demande aux fins de suspension provisoire de poursuite et d'apurement collectif du passif ainsi qu'un plan de redressement. Le tribunal de commerce de Paris n'a pas « cru devoir accepter ce plan et a prononcé d'office le règlement judiciaire ». La société a interjeté appel de cette décision.

LA C.G.T. DÉCLARE AVOIR ENREGISTRÉ 250 000 ADHÉSIONS NOUVELLES DEPUIS LE 1er JANVIER

La C.G.T. déclare avoir enregistré 250 757 adhésions dans 2 753 bases nouvelles depuis le début de l'année, date à laquelle elle a lancé sa campagne de renforcement. Sans doute, la totalité des nouveaux venus ne resteront-ils pas des adhérents fidèles.

Les effectifs de la C.G.T. étaient en 1973, selon cette cenrale, de 2 340 000, dont 320 000 retraités. Cela représentait une progression d'environ 22 % depuis 1967 (le nombre des actifs et des retraités était alors de 1 942 000).

[La C.F.D.T. déclare que, en 1973, le nombre de ses adhérents actifs étaient d'environ 780 000 et Force ouvrière en annonce 730 000 pour la même année.]

VISANT NOTAMMENT DES BIENS ESPAGNOLS

Plusieurs attentats par explosif ont été commis en France

Plusieurs attentats par explosif, dont les auteurs semblent appartenir à des mouvements *anti-franquistes*, *ont été perpétrés en France* durant le week-end dernier. Ils n'ont causé que des dégâts matériels, sauf à Toulouse, où deux policiers et trois sapeurs-pompiers ont été blessés aux bras et au visage par la déflagration d'une bombe artisanale placée près du consulat d'Espagne.

Un seul de ces attentats a été revendiqué, en l'occurrence par le GARI (Groupe d'action révolutionnaire internationaliste), celui qui a endommagé la consigne de la gare d'Hendaye.

● A TOULOUSE, le consulat d'Espagne, qui fait l'objet d'une étroite surveillance depuis plusieurs mois, a été particulièrement visé durant ce week-end. Déjouant la vigilance des policiers, des inconnus ont, à trois reprises, samedi 28 et dimanche 29 juillet, placé des charges explosives dans une école jouxtant le consulat. Les deux premières déflagrations n'ont causé que de légers dégâts.

En revanche, la troisième a partiellement détruit la façade et le préau de l'école, et a blessé plusieurs policiers et sapeurs-pompiers. C'est en voulant attirer à lui un sac tyrolien « suspect », qui contenait effectivement une bombe artisanale que Gendrot, quarante ans, *commissaire* à la sûreté urbaine, a déclenché cette troisième explosion.

M. Gendrot, assez sérieusement atteint à un bras, a dû être hospitalisé, et une dizaine de personnes ont dû recevoir des soins. Ces actions n'ont pas été revendiquées jusqu'à présent.

● A *HENDAYE*, en revanche, le GARI (Groupe d'action révolutionnaire internationaliste) a signé l'attentat commis, dimanche soir, à la gare d'Hendaye. Un correspondant, se réclamant du mouvement clandestin anti-franquiste, avait prévenu par téléphone les sapeurs-pompiers de la ville qu'une bombe allait exploser dans la gare internationale. Le public, — environ trois cents personnes — était évacué et, vers 23 h. 30, la charge, déposée dans un casier de la consigne automatique, provoquait des dégâts matériels assez importants. Un peu plus tard, des tracts signés du GARI étaient découverts dans une cabine publique du centre de la ville. Ils réclamaient notamment la libération des prisonniers politiques espagnols.

● A PARIS, enfin, deux véhicules de la S.E.A.F.E.P. (Société d'autocars France-Espagne-Portugal) stationnés dans la gare autoroutière de l'établissement, situé dans le XIIe arrondissement, ont été endommagés, dans la nuit du 28 au 29 juillet, par deux charges de plastic.

● *Explosion de deux voitures piégées.* — Deux voitures de tourisme, qui avaient été piégées, ont explosé à quelques heures d'intervalle dans la nuit du 28 au 29 juillet, aux postes-frontières franco-espagnols du Perthus et de Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales). Des magasins et des bâtiments ont été partiellement détruits par la double déflagration. Aucune personne n'a été atteinte.

● *Naufrage au large du Japon : vingt-quatre disparus.* — Un cargo-minéralier battant pavillon libérien, le *Western-Star*, a coulé le dimanche 28 juillet, après être entré en collision avec un pétrolier japonais dans le détroit de Bongo. Deux membres de l'équipage ont pu être recueillis, mais vingt-quatre autres marins coréens sont portés disparus. Des vedettes garde-côtes, un avion et des hélicoptères continuent les recherches sur les lieux du naufrage. — *(A.F.P.)*

